

LA COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LES RELATIONS  
ENTRE LES AUTOCHTONES  
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU  
88, RUE ALLARD  
VAL-D'OR (QUÉBEC)

LE 7 JUIN 2018

VOLUME 109

Louise Anne Cegelski, s.o./O.C.R.

Stenographe officielle  
STENOEXPRESS  
201 ch. De l'Horizon,  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

**COMPARUTIONS :**

**POUR LA COMMISSION :**

**Me CHRISTIAN LEBLANC**, procureur

**Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN**,  
procureure

**Me CHRISTINE RENAUD**, avocate

**POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :**

**Me MARIE-PAULE BOUCHER**, pour la  
Procureure générale du Québec

**Me MAXIME LAGANIÈRE**, pour le  
Directeur des poursuites criminelles  
et pénales

**Me DAVID CODERRE**, pour l'Association  
des policières et policiers  
provinciaux du Québec

**Me JEAN-NICOLAS LOISELLE**, pour le  
Service de police de la Ville de  
Montréal (SPVM)

**Me RAINBOW MILLER**, pour Femmes  
autochtones du Québec

## TABLE DES MATIÈRES

Liste des pièces cotées.....	4
Préliminaires.....	5
Colleen Sheppard.....	9
Céline Bellot.....	86
Éric Cardinal.....	165
Dominic Rankin.....	238
Pierre Papatie.....	238
Robert Seven Srows Bourdon.....	238
Roger Echaquan.....	238

-----

## LISTE DES PIÈCES COTÉES

P-617	Présentation PowerPoint de la professeure Colleen Sheppard, intitulée « <i>Indigenous Peoples and the Right to Equitable Public Services: Remediating Systemic Discrimination</i> » ..... 66
P-618	Document intitulé « <i>Les Autochtones dans l'espace médiatique québécois</i> », présenté par Éric Cardinal..... 233
M-10	Document intitulé « <i>Les Autochtones dans l'espace médiatique québécois</i> », présenté par Éric Cardinal..... 233

-----

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**LA GREFFIÈRE :**

La Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec, présidée par L'Honorable Jacques Viens, est maintenant ouverte.

**L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE (LE COMMISSAIRE) :**

Alors, bonjour. Bienvenue en cette autre journée de nos audiences à Val-d'Or. Je vais commencer par demander aux procureurs de s'identifier pour les fins de l'enregistrement. Je comprends que Me Laganière est allé faire une commission pour les autres, là, mais on va prendre pour acquis qu'il est ici.

Alors, Me Leblanc?

**Me CHRISTIAN LEBLANC,**

**PROCUREUR EN CHEF :**

Bonjour. Christian Leblanc, procureur en chef de la Commission.

**LE COMMISSAIRE :**

Bienvenue, Me Leblanc.

**Me CHRISTIAN LEBLANC :**

Bonjour.

-----

1 **Me DAVID CODERRE,**

2 **ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU**  
3 **QUÉBEC:**

4 Bonjour à tous. David Coderre, pour l'Association  
5 des policières et policiers provinciaux du Québec.

6 **LE COMMISSAIRE:**

7 Bienvenue, Me Coderre.

8 **Me MARIE-PAULE BOUCHER,**

9 **PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC:**

10 Marie-Paule Boucher pour la Procureure générale du  
11 Québec.

12 **LE COMMISSAIRE:**

13 Bienvenue, Me Boucher.

14 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE,**

15 **SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL:**

16 Bonjour. Et Jean-Nicolas Loisel pour le Service  
17 de police de la Ville de Montréal.

18 **LE COMMISSAIRE:**

19 Bienvenue, Me Loisel. Et je comprends que  
20 Me Laganière est avec nous. Il est allé chercher  
21 des écouteurs pour le bénéfice de ses collègues.

22 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

23 Absolument. Merci.

24 **LE COMMISSAIRE:**

25 Alors, voici -- Me Laganière, je vous ai présenté.

1 **Me MAXIME LAGANIÈRE,**

2 **DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES :**

3 C'est bien.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Alors, Me Leblanc, vous allez nous présenter le  
6 programme de ce matin?

7 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

8 Oui. Alors, ce matin, Monsieur le Commissaire, on  
9 va commencer nos audiences avec la professeure  
10 Colleen Sheppard, qui est professeure titulaire à la  
11 faculté de droit de l'Université McGill. Je vais la  
12 laisser se présenter tout à l'heure. Elle a -- j'ai  
13 pris connaissance de son curriculum vitae qui est  
14 fort -- fort éloquent, fort impressionnant, tant sur  
15 le plan de la formation académique, des  
16 implications, que des publications auxquelles elle a  
17 participé.

18 Alors -- en fait, les témoignages de ce  
19 matin -- et ce sera suivi par madame Céline Bellot,  
20 et les témoignages de ce matin traiteront de  
21 collecte de données. C'est, disons, un bloc de  
22 preuve qu'on entreprend ce matin dans une première  
23 phase, et qu'on continuera lors de nos audiences du  
24 mois d'août, qui sera complété par d'autres  
25 témoignages.

1                   Alors, madame Sheppard, professeure Sheppard,  
2                   bonjour. C'est vraiment un plaisir de vous recevoir  
3                   aujourd'hui. D'abord, on pourrait peut-être  
4                   procéder -- we're going to do the -- Madame Sheppard  
5                   is going to testify in English, so we could, right  
6                   now, switch to English. So, maybe we can do the  
7                   swearing in.

8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25



1 Colleen Sheppard  
2 Professeure titulaire à la Faculté de droit de  
3 l'Université McGill  
4 Assermentée

5 -----

6 **LE COMMISSAIRE:**

7 Welcome, Professor Sheppard. We'll listen to you...

8 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

9 OK. Merci. Alors...

10 **LE COMMISSAIRE:**

11 ... with great interest.

12 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

13 ... bonjour et merci. C'est un honneur. Je vais  
14 dire quelques petits mots en français avant de  
15 commencer ma présentation, mais -- c'est un honneur  
16 de participer dans cette commission importante et  
17 historique.

18 Je vais commencer avec la reconnaissance du  
19 territoire des peuples algonquins sur lequel nous  
20 sommes réunis ce matin. Et j'étais vraiment  
21 impressionnée en venant ici par avion hier,  
22 l'immensité de la terre, et sa beauté, aussi.

23 Alors, je suis vraiment contente d'être ici à Val-  
24 d'Or.

25 Comme j'ai remarqué, je vais faire ma  
26 présentation en anglais, mais vous êtes bienvenus de  
27 poser les questions en français. Et je vais essayer

1 de parler lentement, mais si jamais il y a quelque  
2 chose pendant la présentation que vous ne comprenez  
3 pas, vous êtes vraiment bienvenu de m'arrêter et  
4 poser des questions. Okay.

5 As the title of my presentation suggests,  
6 *"Indigenous Peoples and the Right to Equitable*  
7 *Public Services Remedying Systemic Discrimination,"*  
8 I am going to focus on the concept of systemic  
9 discrimination, how it impacts on the lives of  
10 Indigenous individuals and communities. And most of  
11 my work as a scholar and as a teacher has been in  
12 the area of constitutional law and discrimination,  
13 statutory as well as constitutional equality rights  
14 law. And I was struck, most recently, over the past  
15 ten (10) years in particular, how increasingly there  
16 are numerous cases that implicate Indigenous  
17 communities around questions of equality and anti-  
18 discrimination law. And today, what I want to share  
19 with you, we're going to -- and I think it's  
20 significant to focus on discrimination. And the  
21 reason I was very interested in coming to speak to  
22 you this morning is because it seems to me that one  
23 of the key reasons why this commission was  
24 established was to examine the risk of  
25 discriminatory practices against Indigenous Peoples

1 in the delivery of public services in Quebec,  
2 particularly in the wake of the concerns so  
3 powerfully voiced by Indigenous women in Val-d'Or  
4 regarding their treatment by police. And indeed,  
5 the Commission's mandate includes an inquiry into  
6 the underlying causes of any violence and any  
7 systemic discrimination or differential treatment  
8 that Aboriginal Peoples experience in accessing or  
9 benefiting fully from public services in Quebec.

10 I am currently working on a larger project that  
11 is exploring the meaning of systemic discrimination,  
12 that is, what makes discrimination systemic, how do  
13 we identify it, how do we understand the systemic  
14 dimensions, and how do we begin to remedy it.

15 And most of my research that I have come across  
16 dealing with Indigenous Peoples concerns cases that  
17 have occurred outside of Quebec. And I think it's  
18 fair to say that the issues that this commission is  
19 facing are issues that transcend the province of  
20 Quebec, and that all across Canada, we're looking at  
21 issues of inequality, structural injustice, systemic  
22 discrimination facing Indigenous individuals in  
23 communities. So, I think that the work of this, I  
24 think that some of the experiences from outside of  
25 Quebec are relevant and important to the work of

1           your commission, and as well, the results of this  
2           commission will be important beyond the boundaries  
3           of Quebec.

4           Okay. So, in terms of my presentation today, I  
5           am going to begin with a review of how I understand  
6           systemic discrimination. And I am going to spend,  
7           well, the first part of my presentation exploring  
8           that, drawing on some examples. Then, I am going to  
9           look more specifically at some of the cases which I  
10          have seen arising and some examples of how  
11          discrimination can be understood as systemic in  
12          situations involving indigenous communities vis-à-  
13          vis public services, and I am going to look  
14          particularly at policing, and then, health services,  
15          and then, child protection.

16          And finally, I am going to say a few words  
17          about some remedial pathways, the importance of  
18          expanding legal liability, and also, developing  
19          systemic remedies. Okay.

20          So, if we turn to the first part of my  
21          presentation, "*Understanding Systemic*  
22          *Discrimination*," which is something I am still  
23          working on, it's a concept that seems apparent, but  
24          the more you read, I think it is actually quite  
25          complex.

1           So, just to begin, I wanted to review what is  
2           fairly standard law relating to concepts of  
3           discrimination. First, the courts. And early in  
4           the development, legal development of anti-  
5           discrimination law, the first type of discrimination  
6           that was widely recognized was direct  
7           discrimination. And that is discrimination where  
8           you have direct differential treatment of an  
9           individual based on his or her membership in a  
10          particular group or groups. And it's important to  
11          note that discrimination often involves more than  
12          one ground. It may be discrimination against an  
13          individual based on race and sex, as you know, or  
14          even multiple grounds. But direct discrimination is  
15          linked to overt bias, stereotyping, stigmatisation  
16          and prejudice, negative differential treatment of  
17          individuals or groups.

18          Now, an example just in terms of Indigenous  
19          communities and in the public services context is  
20          not -- quite recently, an Indigenous man in the  
21          Northwest Territories died of a stroke as a result  
22          of a health centre nursing staff member assuming  
23          that he was drunk due to stereotypes about  
24          Indigenous Peoples, and thus, the health centre  
25          failed to intervene effectively to save his life.

1           And there have been other examples involving  
2           differential treatment of Indigenous individuals  
3           seeking emergency treatment, where they are treated  
4           differently than they would be because of  
5           stereotypes about Indigenous Peoples.

6           Now, differential treatment, which is at the  
7           heart of direct discrimination, may be borne of  
8           conscious biases, which is what we normally think of  
9           when we think about stereotypes and prejudices, but  
10          it also occurs in some instances in an unconscious  
11          way. People may not even be aware of the biases or  
12          of the prejudices with which they live, and they're  
13          embedded in the larger cultural or societal  
14          assumptions which we grow up with. And so, that  
15          takes it a little bit more into the systemic domain,  
16          which I will return to in a moment. Okay.

17          So, the second type of discrimination which is  
18          widely recognized is this indirect discrimination,  
19          or also referred to as adverse-effects  
20          discrimination, which speaks to the inequitable  
21          effects of apparently neutral laws or institutional  
22          policies, practices or norms. Now, this concept was  
23          first recognized by the Supreme Court of Canada in  
24          the mid nineteen eighties, in a case which involved  
25          a Saturday work rule for a store employee who was

1 required to work Saturday as part of her hours of  
2 work. Now, the hours of work schedule was not  
3 intentionally discriminatory. She was a Seventh-Day  
4 Adventist, and her Sabbath was Saturday.  
5 Nevertheless, the Court found that this Saturday  
6 work rule, which was not put in place to  
7 discriminate explicitly on the basis of religion,  
8 nonetheless had an adverse effect on this  
9 individual.

10 Now, if we think of examples that would be more  
11 relevant to the Indigenous public services context,  
12 there was a recent case involving a woman in  
13 Montreal who went to the emergency department  
14 without a health card. It had been stolen. And she  
15 was told she would have to pay for the service, and  
16 she left the emergency room and ended up losing her  
17 life. Now, you could see in that instance, the  
18 requirement of a health card is not any direct  
19 discrimination, but it can have adverse impacts on  
20 particular groups based on their circumstances.

21 Another example is a case which has  
22 been -- came to my attention through Amnesty  
23 International, where, for liver transplants, it's a  
24 requirement that patients -- patients are ineligible  
25 for liver transplants if they have any -- if they

1           have used any alcohol or illicit drugs within the  
2           past six (6) months. And, again, in a situation in  
3           Ontario, there was an Indigenous woman -- I believe  
4           it was in Ontario -- who was denied a liver  
5           transplant, and she was an Indigenous woman who had  
6           had an alcohol issue. So, that would -- again, you  
7           would say a requirement for liver transplants, it's  
8           not framed directly in terms of a differential  
9           treatment of Indigenous Peoples, but it can have  
10          adverse impacts on certain communities, depending on  
11          their circumstances.

12                 There are many other examples that we could  
13           think of in terms of indirect or adverse-effects  
14           discrimination. What is important with respect to  
15           adverse-impact discrimination is that even when a  
16           government or an institution or a public service  
17           delivery agency believes that it has neutral laws  
18           and policies, or policies and practices in place,  
19           those apparently neutral policies, that sameness of  
20           treatment of all those individuals may actually have  
21           adverse effects, and may actually constitute  
22           discrimination. They may be justified, but they may  
23           not be, and one has to explore the underpinnings of  
24           those policies.

25                 And that, actually, the emergence in the mid



1           nineteen eighties of the concept of adverse-effects  
2           discrimination, I believe gave rise to the  
3           constitutional idea of substantive equality, where  
4           the Supreme Court of Canada, in their early  
5           decisions involving equality, and Section 15 of the  
6           *Canadian Charter of Rights and Freedoms* indicated  
7           that the meaning of equality should be informed by  
8           what had been emerging in the statutory human rights  
9           context, such as the Saturday work rule constituting  
10          an adverse impact, and that equality meant more than  
11          treating everybody the same way, it may well be  
12          that, in some instances, to treat everyone the same  
13          will cause inequality. In other instances, treating  
14          people differently causes inequality.

15                 So, they shifted away from a formal definition  
16          of equality of simply sameness of treatment, to a  
17          more substantive definition, which causes  
18          complications, because it is more difficult to know  
19          when sameness of treatment or differential treatment  
20          will actually constitute a problem of constitutional  
21          inequality.

22                 So -- and then, we come to the third idea, the  
23          systemic discrimination, which, again, has been  
24          recognized explicitly by the Supreme Court in a very  
25          important case involving sex discrimination against

1 women in non-traditional employment. But here, I  
2 have just mentioned, and I am going to come back to  
3 this in a moment, but systemic discrimination can be  
4 understood as the dynamic and cumulative direct and  
5 indirect discrimination that is widespread in  
6 society, and institutionalized in practices,  
7 policies, and in cultures, including -- and it may  
8 occur within an institution, it may be that there  
9 are inter-sectoral impacts -- what happens in the  
10 home, for example, the situation in the home may  
11 impact what happens in the workplace -- the kinds of  
12 education you have may impact your opportunities in  
13 the workplace. So, it operates across individual  
14 life cycles, and it may even be intergenerational.  
15 So, I'll come back to that.

16 What I think I just wanted to underscore at  
17 this point is that although, originally, systemic  
18 discrimination was sometimes considered to be the  
19 equivalent of adverse-effects discrimination, that  
20 is discrimination that is embedded in institutional  
21 policies and practices, there has been growing  
22 recognition, and most of the definitions of systemic  
23 discrimination recognize that it can also occur, it  
24 can also be linked to direct discrimination problems  
25 that become more pervasive within an institution or

1           in a society.

2           So -- now, just very quickly, obviously, there  
3           are numerous sources of protection of  
4           discrimination. And I'm not going to spend much  
5           time on this, but as I just mentioned, we have the  
6           equality provisions in the *Canadian Charter of*  
7           *Rights and Freedoms* which came into effect in  
8           nineteen eighty-five (1985), three (3) years after  
9           the Charter was put in place to allow governments  
10          time to change their laws and policies to ensure  
11          compliance with equality, the *Quebec Charter of*  
12          *Human Rights and Freedoms*, which contains an anti-  
13          discrimination provision, the *Canadian Human Rights*  
14          *Act*, providing anti-discrimination protection and  
15          operating in Quebec vis-à-vis institutions under  
16          federal jurisdiction, and also numerous  
17          international human rights documents which virtually  
18          every, I think, human rights document contains  
19          equality and anti-discrimination protection.

20          So, we have enough legal protection for  
21          equality and anti-discrimination. It's embedded in  
22          our law. So, the question is how to apply that  
23          concept, how to give it meaning in the diverse and  
24          complex circumstances of our lives. Okay.

25          So, beginning to think more closely about

1           systemic, I thought I would just begin with a couple  
2           of quotes which I found helpful. This first one is  
3           from a book by Peter Senge on systems thinking. And  
4           he writes that:

5                        *"Systems thinking is a discipline for*  
6                        *seeing wholes. It's a framework for*  
7                        *seeing interrelationships rather than*  
8                        *things, for seeing patterns of change*  
9                        *rather than static snapshots. Systems*  
10                      *thinking is a sensibility for the subtle*  
11                      *interconnectedness that gives living*  
12                      *systems their unique character."*

13           Now, that's a challenge for law. Because we  
14           don't -- historically, I think most legal concepts  
15           emerged to deal with discreet incidents of  
16           wrongdoing after the fact, and to provide a specific  
17           remedy to the individual for the specific aberrant  
18           act of wrongdoing, without looking at the underlying  
19           systemic or structural reasons, over time, that are  
20           dynamic and cumulative.

21           So, systems thinking, and how to change systems  
22           for law is a challenge. I think environmental laws  
23           confronted that in many ways, and in -- over the  
24           course of the past century, really, we've seen the  
25           emergence of very complex institutions and systems

1           which we are now trying to think about regulating in  
2           innovative ways. And I think equality and non-  
3           discrimination falls into that.

4                        So, just another quote that "*Systemic*  
5           *discrimination: Changing the paradigm.*" This is  
6           from the very influential report by Justice Rosalie  
7           Abella, her report of the Royal Commission on  
8           Equality in Employment in nineteen eighty-four  
9           (1984). Now, remember, this was just prior to the  
10          introduction of the Charter, and just prior to the  
11          Supreme Court's beginning -- the beginning of its  
12          expansion of the concept of discrimination away from  
13          the traditional direct discrimination towards  
14          recognition of indirect, and then, systemic.

15                      And after travelling across the country and  
16          meeting with various groups about discrimination in  
17          employment, particularly women, Aboriginal Peoples,  
18          racialized minorities and persons with disabilities,  
19          her report included the following, that:

20                                "*Systemic discrimination requires*  
21                                *systemic remedies. And rather than*  
22                                *approaching discrimination from the*  
23                                *perspective of the single perpetrator and*  
24                                *the single victim, the systemic approach*  
25                                *acknowledges that, by and large, the*

1                   *system and practices we customarily and*  
2                   *often unwittingly adopt -- and that*  
3                   *"unwittingly" is, I think,*  
4                   *important -- may have an unjustifiably*  
5                   *negative effect on certain groups in*  
6                   *society."*

7                   And this report was quoted by the Supreme Court  
8                   of Canada in the first decision where they  
9                   recognized systemic discrimination.

10                  And in the wake of her report, what  
11                  Justice Abella proposed was that we should move away  
12                  from a retroactive complaints model for remedying  
13                  systemic discrimination, and particularly the  
14                  systemic discrimination facing those four (4) groups  
15                  that she has been mandated to analyse, and we should  
16                  instead move towards a regulatory model that was  
17                  much more proactive. And I think we've seen this in  
18                  a whole range of areas.

19                  In the wake of her report, the Federal  
20                  Government put in place the employment-equity  
21                  legislation that was a proactive model. Rather than  
22                  waiting for individuals to file a complaint about an  
23                  apparently aberrant past instance of discrimination,  
24                  you had a proactive legislative model which imposed  
25                  obligations on employers to identify policies and

1 practices within their workplace which represented  
2 barriers to access to the workplace or to promotion,  
3 as well as developing proactive policies to increase  
4 the representation, to break down the barriers and  
5 change the policies, and systems for monitoring  
6 whether or not that proactive change was actually  
7 happening.

8 Because one of the major difficulties when we  
9 see this shift towards more proactive legislative  
10 initiatives with respect to employment equity, pay  
11 equity, there's been recent legislation in Quebec  
12 around violence in educational institutions, these  
13 are sort of imposing on institutions the requirement  
14 to put in place policies. Occupational health and  
15 safety also has that approach in some ways. One of  
16 the difficulties is how do you ensure that it's  
17 actually being done effectively? Is there effective  
18 monitoring? Is there effective follow-up by the  
19 government for -- and institutions tend to resist  
20 those kinds of proactive mandates. There's  
21 institutional resistance in the form of -- even in  
22 its most extreme form, in the form of backlash. So,  
23 that's a challenge.

24 Okay. So, in thinking about the key features  
25 of systemic discrimination, I think it's helpful,

1           and I don't know if you will, but to think about it  
2           in two (2) ways. One, I think it's useful to think  
3           about interactional inequalities. And, by that, I  
4           mean pervasive and widespread inequitable human  
5           relations. It sort of aligns with direct  
6           discrimination, rooted in conscious or unconscious  
7           bias. But I'm thinking that, often, when we hear  
8           about problems of inequality and discrimination,  
9           many of the problems are related to how individuals  
10          were treated by other people, usually in positions  
11          of authority, or with some government authority,  
12          public sector employees, people working in emergency  
13          departments, police officers, people  
14          providing -- child protection worker, the whole  
15          panoply of individuals who interact with other  
16          individuals in the course of their work and in the  
17          services that they provide.

18                 So, those individual interactions, you could  
19                 say -- I think what we're beginning to understand is  
20                 that even though there are individual incidents of a  
21                 breakdown in the human relations which cause harm,  
22                 and they may be linked to resource constraints, it  
23                 may be linked to a whole range of things, but  
24                 they're also that we can see them as having a  
25                 systemic or a structural dimension. And what's



1           important in that human-relations contexts is that  
2           they usually occur across a divide of power and  
3           privilege, so that how a police officer treats an  
4           individual, it's already structured as an unequal  
5           relationship, because one individual has the sort  
6           of -- is a police officer, and the individual is a  
7           member of the public. So -- but those -- I think we  
8           can look at systemic through an interactional lens,  
9           just the human relations. So, that's one way.

10                   And the second way is, I think, more in terms  
11           of policies and rules, and even laws that are  
12           inequitable. So, we can look and do a review of,  
13           okay, what policies are in place, how do our whole  
14           range of how we've structured the delivery of public  
15           services, the institutions, the laws which provide  
16           for certain powers or authority in certain context.  
17           So, there is a whole -- I was going to call this  
18           *"structural policies and rules,"* sort of, but I  
19           think it's important to see -- I find those two (2)  
20           interrelated features useful to keep in mind.

21                   And, actually, just on the inequitable policies  
22           and rules, and that aligns in many ways with this  
23           adverse-effects discrimination, but I think it's  
24           also, as I mentioned earlier, important to keep in  
25           mind the interaction between our institutional

1 policies and extra-institutional realities. So, the  
2 way individuals come into an institution for  
3 employment, for education, for public services, and  
4 they come having a whole range of different  
5 experiences outside of that institution, and the  
6 policies have to take that into account. So, you  
7 can't develop your institutional policies in a  
8 vacuum. It's not just within the institution, it's  
9 how the institution responds to many of the extra-  
10 institutional realities.

11 And some people have said there are limits to  
12 what institutions can do, because they can't change  
13 what's going on outside of their institution, which  
14 is why I think your commission is important in terms  
15 of being able to look at those inter -- the  
16 interaction between what's happening in one  
17 institution and others, as well as in society at  
18 large.

19 Okay. So, just -- and then, I just added that  
20 you've got these interactional inequalities,  
21 inequitable policies and rules, and then, the  
22 cumulative effects of discrimination over time. And  
23 that, I think -- the idea of cumulative effects, I  
24 always think of the snowball effect, sort of going  
25 downhill, and that you experience one form of

1 inequality, and that then builds, and you experience  
2 another form of inequality. You're denied access to  
3 one opportunity, and then, because you don't have  
4 that, you're denied access to another. And the  
5 cumulative effects of privilege work in the same  
6 way, that if you have -- you go to a very good  
7 school, then, you get into a very good university.  
8 Then, you get into a very good job, then, you get  
9 into a very good -- et cetera. Then, you get a lot  
10 of financial reward. Then, you're -- so, there is  
11 this sort of cumulative effect over time, is  
12 something, again, which is a challenge, I think, for  
13 us to think about from a legal perspective.

14 Okay. So, just to give you some idea of what  
15 the courts are saying, these are a little bit long,  
16 but I think, in the first case, where systemic  
17 discrimination was recognized in the CN Rail case  
18 involving gender discrimination in the rail yards,  
19 the Court wrote that systemic discrimination is  
20 discrimination that results from the simple  
21 operation of established procedures, none of which  
22 is necessarily designed to promote discrimination,  
23 it's -- the discrimination is then reinforced by the  
24 very exclusion of the disadvantaged group, because  
25 the exclusion fosters the belief, both within and

1 outside the group -- and that's important, within,  
2 even within the group itself -- that the exclusion  
3 is the result of, quote, "*natural forces*."

4 And to combat systemic discrimination, it's  
5 essential to create a climate in which both negative  
6 practices and negative attitudes can be challenged  
7 and discouraged. And that, I think, speaks to that  
8 cumulative idea, that it reinforces itself, and  
9 indeed, it reinforces it even within the individual,  
10 who may not believe that she is deserving, after  
11 having been or having experienced some form of  
12 discriminatory treatment.

13 One of the ideas that also emerged in the CN  
14 Rail case was the idea that -- the Court endorsed an  
15 affirmative action program, including quotas for  
16 hiring, to get more women into non-traditional jobs.  
17 And one of the justifications for that was that it's  
18 sometimes more effective to ensure that people work  
19 together, that you get people into a workplace and  
20 change the workplace, rather than trying to change  
21 attitudes in the abstract, and then change the  
22 social reality. And that, I think, is an  
23 interesting idea, because you don't do workshops on  
24 how women should be equal, and therefore, the  
25 supervisors will decide to hire them. You just hire

1 the women, and it's in the actual living together  
2 that gender equality will be fostered.

3 Okay. So, that's -- this CN Rail case is  
4 quoted widely as the first big case involving  
5 systemic discrimination.

6 Just a couple of other cases: The *Commission*  
7 *des droits de la personne du Québec et Commission*  
8 *scolaire régionale Chauveau*. And I've translated  
9 this quote, but is that Judge Rivet, Michèle Rivet,  
10 the first Head of the Quebec Human Rights Tribunal,  
11 wrote, in an important case involving discrimination  
12 in the education context, that:

13 "Discrimination may also result from a  
14 combination of complex factors and  
15 institutionalized practices that interact  
16 in such a way as to produce a global  
17 exclusionary effect. The discrimination  
18 is systemic in that it arises from the  
19 cumulative and dynamic" -- which is where  
20 I took that language  
21 from -- "interdependence of different  
22 variables."

23 So, again, you see, it's not -- it's  
24 complicated. It's complex.

25 And, again, this is from the Federal Court of

1 Appeal, in a case involving pay equity:

2 "Systemic discrimination is a continuing  
3 phenomenon which has its roots deep in  
4 history and in societal attitudes. It  
5 cannot be isolated to a single action or  
6 statement. By its very nature, it  
7 extends over time."

8 So, you can see that judges have been grappling  
9 with this idea of systemic discrimination and trying  
10 to give it meaning in concrete legal cases, often  
11 complex cases, and I think there's some important  
12 lessons to be learned from that.

13 Okay. So -- okay. The other -- it's a bit  
14 hard to read. It's Attawapiskat, two thousand and  
15 eleven (2011), a photo. I just call this slide  
16 "*Systemic Discrimination and Structural Injustices.*"  
17 And here, you can see housing as a crisis in  
18 Attawapiskat.

19 Now, how does that -- in the visual, how does  
20 that relate to systemic discrimination? And some  
21 scholars have suggested that these larger structural  
22 injustices are really bigger than the concept of  
23 systemic discrimination. It depends. You can  
24 define systemic discrimination very broadly to  
25 encompass structural injustices, and indeed, if you

1           were thinking about Attawapiskat, you would be  
2           thinking about housing policy, child protection  
3           policy, education policy, health services policy,  
4           governance, et cetera, so that there is a whole  
5           range of interrelated policies that may go into that  
6           question of structural injustice and poverty most  
7           significantly.

8                     But Iris Marion Young, who is an  
9           American -- she is no longer living, but she is an  
10          American scholar, in a book that was published on  
11          structural injustice, she defined structural  
12          injustice very broadly and suggested that it exists  
13          when social processes put large groups of persons  
14          under systematic -- being a more direct threat -- of  
15          domination or deprivation of the means to develop  
16          and exercise their capacities, at the same time that  
17          these processes enable others to dominate, or to  
18          have a wide range of opportunities for developing  
19          and exercising capacities available to them.

20                    Now, she suggests that there may be limits to  
21          what a legal liability model can do, and that a  
22          structural injustice problem requires proactive  
23          political responsibility for changing what is  
24          causing the structural injustices. And I'll come  
25          back to that when I get to the remedies, but I think

1           it's important -- I did -- in some ways, you can see  
2           this gradual expansion of this legal concept of  
3           discrimination to direct discrimination, adverse-  
4           impact discrimination, systemic discrimination,  
5           structural discrimination, and there is a lot that  
6           we can do in terms of creative, proactive, expansive  
7           legal remedies, but law is not the only answer,  
8           because no one institution working alone can solve  
9           what is a larger, interrelated, structural, dynamic,  
10          cumulative, intergenerational problem of injustice.

11           Okay. So, in terms of how do you identify  
12          systemic discrimination, I have -- the courts  
13          generally say it's important to develop a contextual  
14          approach, and also a purposive approach. That is,  
15          in the early jurisprudence dealing with Section 15  
16          and equality under the *Canadian Charter*, when they  
17          developed the idea of substantive discrimination,  
18          the Court said, *"Well, if it's not simply a process-*  
19          *based definition, whereby we say, 'Differential*  
20          *treatment equals discrimination, and equal treatment*  
21          *equals equality,' if it's more complicated, it*  
22          *depends on whether the equal treatment may have an*  
23          *inequitable effect, or if the differential treatment*  
24          *may actually secure greater equality of results,*  
25          *then, we have to try to assess when and why*



1           *discrimination is actually a problem from a*  
2           *substantive inequality perspective."* And to do  
3           that, they looked at the underlying purpose and  
4           context.

5           Now, in thinking about context, I thought it  
6           might be useful to provide just three (3) levels at  
7           which we can think about applying a contextual  
8           approach, and that is we may be able -- and an  
9           important source is the experiential knowledge, the  
10          narratives of those who experience the inequality or  
11          the discrimination. And, indeed, your commission is  
12          gathering together the experiential knowledge of  
13          those who have experienced harms of exclusion or  
14          mistreatment, or denials of services, et cetera.

15          There is also experiential knowledge of those  
16          who provide the service delivery as well, in terms  
17          of understanding the complexities and the issues and  
18          the constraints within which they are working.  
19          Sometimes, we find ourselves in institutional  
20          structures, engaging in implementing policies which  
21          we may actually not think are ideal, but within our  
22          job, we don't have a whole lot of choice. I think  
23          of that often when my students are writing final  
24          exams, and I think, "*I don't think I really agree*  
25          *with final examinations,"* but I haven't changed it

1           myself, even though I could, I suppose.

2                   We operate without thinking necessarily as  
3           fully as we might about how we operate. So, this  
4           experiential knowledge which I call the micro level,  
5           is an important source of knowledge, but it's not  
6           always enough.

7                   Sometimes, if you're an individual who has  
8           experienced what you think is not right, you don't  
9           necessarily know, unless you have access, unless you  
10          can compare how you've been treated with respect to  
11          how other people have been treated. The best  
12          example of that, I think, is pay inequity. If you  
13          don't know what other people are being paid, you  
14          don't necessarily know whether or not your pay is  
15          inequitable. And you don't have access to the  
16          information to be able to assess, necessarily,  
17          whether you are experiencing a kind of inequity.  
18          So, you have experiential knowledge of your pay, but  
19          you don't -- it's - sometimes, compared to others.

20                   Racial profiling, sometimes, is like that. And  
21          I'm going to talk about data in a moment, that you  
22          may have been subjected to some ticketing practices,  
23          or some kind of legal procedures, but unless you  
24          know how others have been treated, it's sometimes  
25          difficult to label that as discrimination. So, the

1           micro level.

2           The meso level speaks to the intermediary level  
3           of analyzing institutional policies, practices,  
4           procedures. We can, and most -- if one were going  
5           to do an assessment, or is there -- often, if you're  
6           mandated by proactive legislative initiatives to put  
7           in place a policy, one would have to assess, "*Okay,*  
8           *what policies and practices are problematic? What*  
9           *kinds of barriers are we facing?*" And one might go  
10          back to the micro level to get input into how to  
11          change those policies, but there is a kind of -- the  
12          individual, micro, experiential, narrative story  
13          level, the meso institutional level, and then, a  
14          broader macro level, what are the -- how does this  
15          particular incidence fit into broader, structural  
16          sources of exclusion and discrimination.

17          And I thought, to illustrate that, I just  
18          noticed in the news this past week the First  
19          Nation's hockey team subjected to racist taunts and  
20          slurs in the Quebec City tournament. So, how would  
21          we go through the three-level analysis with respect  
22          to that situation? Well, on the micro level, we  
23          learn about the racial slur. It's -- the team  
24          manager is in the crowd, there are team members who  
25          are subjected to the racial slur, young boys subject

1           to racist harassment, we learn about the  
2           impact -- there is experiential knowledge at the  
3           micro level about that incident.

4           But at the meso level, we have to ask, what are  
5           the institutional responses to those racial slurs?  
6           What are the rules in the hockey league? In the  
7           tournament? What is the response of the coaches?  
8           Of the team managers on both sides? What are the  
9           repercussions in terms of the policies and practices  
10          at that meso level?

11          And then, when we situate it in a macro  
12          context, we think of hockey as this iconic national  
13          sport which speaks to inclusion in a larger national  
14          community. We think about team building and young  
15          boys, and the history of residential schools and the  
16          denials of inclusion. So, it's -- one can also look  
17          at this incident in its larger historical context.

18          So, just as an illustration of, I think, how  
19          those levels of analysis can sometimes help us to  
20          unpack some of the systemic dimensions that might  
21          arise in a particular incident.

22          And, similarly, in terms of remedies, we may  
23          find the individuals who engaged in the racial  
24          harassment and made those racial slurs and, you  
25          know, impose some form of legal liability on them,

1 but that's not enough. We have to think about  
2 institutional level and the broader societal level  
3 if we're actually going to prevent something like  
4 this from happening in the future.

5 Okay. Now, in terms of identifying systemic  
6 discrimination or sources of knowledge, I think,  
7 again, this replicates the micro, meso and macro  
8 slightly, but there is always consultation,  
9 experiential knowledge, mechanisms for a continuing  
10 consultation, participation, sort of finding out  
11 from individuals how inequalities impact on their  
12 daily lives.

13 Then, it's often useful to situate that  
14 experiential knowledge by looking at the larger  
15 sociological, historical, or other forms of  
16 interdisciplinary research or scholarship about a  
17 particular issue.

18 And then, there is also the question of  
19 collecting data, as I mentioned, in terms of knowing  
20 what is an individual, potentially aberrant, or, you  
21 know, one-off situation, or is this a larger  
22 phenomenon that has been occurring in multiple  
23 context in a particular institution or in many  
24 institutions. And I just have a couple of slides  
25 here on data collection, but I am not an expert in

1           this area, but I understand that you're interested  
2           in some ways in thinking about those issues, so I've  
3           brought a few of these ideas to my presentation.

4           One is the idea that it is necessary in order  
5           to advance equality and non-discrimination to  
6           collect data based on group-based characteristics.  
7           And that is sometimes controversial. But the  
8           Ontario Human Rights Commission, who has done a lot  
9           of interesting work on this, has a document called  
10          "*Count Me In! Collecting human rights-based data.*"  
11          And they write:

12                   "*Collecting and analyzing data that*  
13                   *identifies people on the basis of race,*  
14                   *disability, gender identity, sexual*  
15                   *orientation and other -- I edited out a*  
16                   *few -- other group-based characteristics*  
17                   *is in accordance with Canada's human*  
18                   *rights legislative framework.*"

19           As long as it's being done in pursuit of the  
20           purposes of our anti-discrimination laws and  
21           protections. They go on to say:

22                   "*Data collection can play a useful and*  
23                   *often essential role in creating strong*  
24                   *human rights and human resources*  
25                   *strategies for organisations in public,*

1                                    *private, and non-profit sectors."*

2                    So, on the one hand, I think within -- and when  
3 I have looked at some of the literature, most human  
4 rights advocates, human rights commissions, tend to  
5 agree that it's important to collect data.

6                    There was an interesting study in Kingston, in  
7 the Kingston Police Department, when the police  
8 started collecting data about who they were stopping  
9 for traffic stops. And to their surprise, there was  
10 a race imbalance in terms of who the police officers  
11 were stopping, so that it was -- that data taught  
12 them that they had an issue of racial profiling,  
13 which risks being denied if you don't have the data  
14 to support it. So, I think there is a consensus  
15 around that.

16                    On the other hand, and my research student,  
17 Alya Ahrini (phonetic), found two (2) important  
18 sources around Indigenous data sovereignty. And I  
19 am not going to read out these key principles, but  
20 this Open North organization emphasized that  
21 Indigenous Peoples should have control over what  
22 data is collected about them, and have the power to  
23 determine who should be counted.

24                    And I have submitted the PowerPoint, so I'm not  
25 going to go through all of these different factors,

1 but this idea of data sovereignty, I think is an  
2 interesting one. And they conclude that there needs  
3 to be an investment in community-driven nation-based  
4 institutions to manage the transition back to self-  
5 government, but this includes establishing resources  
6 for further capacity building in Indigenous'  
7 compilation of data and development of information.

8 Similarly, the First Nations' data collection  
9 OCAP principles include ownership, control, access,  
10 and possession. So, in many -- it depends, again,  
11 on the particular reason data is being collected,  
12 why, who is collecting it, and that will differ in  
13 different contexts. So, for example, in a lot of  
14 employment context, it will be based on a choice of  
15 self-identification or not, if one wants to identify  
16 one's group, one's identity group categories.

17 In other contexts, it may be important, like in  
18 policing, for the police to make reference to  
19 certain identity characteristics, because that's the  
20 basis upon which they may stop, potentially. So,  
21 even if it doesn't necessarily align -- so, it may  
22 differ. And I'm not an expert on data collection,  
23 so I wish you good luck in untangling that issue,  
24 but I think it's critical for identifying systemic  
25 discrimination. Okay.



1           So, I wanted to turn to the second part of my  
2           presentation on some case examples and examples from  
3           reports into specific instances of discrimination  
4           against Indigenous Peoples in public services.

5           Okay. This is a bit small. I'll read it out.  
6           Now, I wanted to begin with policing. And policing  
7           services, as we all know, are basic to the security  
8           and protection of the public, and it's particularly  
9           troubling when allegations or issues arise where  
10          police officers are perpetrators rather than  
11          protectors.

12          I wanted to bring to your attention a report  
13          from Human Rights Watch from two thousand and  
14          seventeen (2017) in Saskatchewan, where Human Rights  
15          Watch documented sixty-four (64) alleged cases of  
16          violent abuse against Indigenous women at the hands  
17          of police. The abuse documented included excessive  
18          use of force, invasive body and strip searches by  
19          male officers, and sexual harassment during those  
20          searches. So, it resonates with many of the issues  
21          faced in the Val-d'Or area.

22          The Province of Saskatchewan has also come  
23          under scrutiny and criticism for abusive practices  
24          by law enforcement in Indigenous communities both on  
25          and off reserve. These include the now infamous

1           starlight tours, where police drove Indigenous  
2           people to the outskirts of the city to walk home in  
3           the dead of winter, risking death by hypothermia.  
4           These starlight tours are reported to have been  
5           happening as early as nineteen seventy-six (1976),  
6           which is over thirty (30) years ago, which, again,  
7           reinforces that "over time" idea.

8                        So, conceptually, I think it's important to  
9           understand, when we're focussing on discrimination,  
10          that in addition to being a criminal act,  
11          potentially, that the physical or sexual abuse of  
12          Indigenous women constitutes a form of intersecting  
13          race and sex discrimination. And also, though  
14          perpetrated by individual police officers against  
15          individual Indigenous women or men, when a problem  
16          is widespread in a police department, the  
17          pervasiveness of the problem makes it systemic.  
18          That's one way. There's multiple ways in which it's  
19          systemic, but one way which makes it systemic is the  
20          number of complaints. And in this Saskatchewan  
21          report, you have over sixty (60) incidents. In Val-  
22          d'Or, we know that over thirty (30) Indigenous women  
23          came forward with stories of police abuse.

24                       Now, the human interaction between individual  
25          Indigenous women and police officers also introduces

1 a systemic dimension, to the extent that it occurs  
2 within a structured power imbalance of a police  
3 officer and an individual woman, I mean, to the  
4 extent that police exercise coercive force against  
5 individual citizens.

6 Moreover, it's also systemic to the extent that  
7 there's been a failure in supervisory structures and  
8 rules and policies. It may be systemic negligence  
9 on the part of the policies for supervision, or  
10 intentional. There may be inadequate - obviously,  
11 inadequate disciplinary measures taken against  
12 individual police officers. Some have labelled this  
13 supervisory or institutional-level problem as  
14 institutional betrayal. That is when institutions  
15 that are supposed to be -- that we are dependent on  
16 for safety and well-being actually cause us harm.  
17 Emergency departments, health services, many public  
18 services are like that. We turn to them, they're  
19 supposed to be helping, and indeed, that's why many,  
20 many people go into work in those areas. So, when  
21 that doesn't happen, there is this added  
22 institutional betrayal.

23 But, in addition -- so, there's those two (2)  
24 levels, I think. The individual, the pervasiveness  
25 of it, it's not just one aberrant individual, which

1           may happen as well in some circumstances, but also  
2           the policies and practices for supervision, for  
3           putting in place policies and clear mechanisms for  
4           ensuring that those policies are respected.

5           Now, beyond direct violence or potential sexual  
6           abuse by police officers, there is the added problem  
7           in policing services of the failure to protect  
8           against violence, private violence, or violence  
9           outside of the police officers. And this is quote  
10          from the National Inquiry into Murdered and Missing  
11          Indigenous Women and Girls, in this interim early  
12          report, that:

13                   *"Indigenous women and girls in Canada*  
14                   *experience alarmingly high levels of*  
15                   *violence. And although they represent*  
16                   *just four point three percent (4.3%) of*  
17                   *Canada's female population, sixteen*  
18                   *percent (16%) of female homicide victims*  
19                   *are Indigenous. For too long, the*  
20                   *government's response to the violence has*  
21                   *been glaringly inadequate, so much so*  
22                   *that the United Nations called it a grave*  
23                   *violation of the rights of Indigenous*  
24                   *women and girls."*

25          So, we have this failure-to-protect issue.

1           It's not just direct police abuse, but failure to  
2           protect Indigenous women and girls from the risks of  
3           violence outside of the police.

4           And added to that is the fact that the  
5           negativity which many people feel about how they  
6           will be treated by police officers leads them to  
7           avoid using police institutions, or public  
8           institutions like the police, to get assistance when  
9           it is appropriate.

10           And this is from a report on racial profiling,  
11           again by the Ontario Human Rights Commission. They  
12           write that:

13                   *"Aboriginal and other communities*  
14                   *consistently report that while they*  
15                   *frequently feel the brunt of greater law*  
16                   *enforcement attention from the police,*  
17                   *they also receive less peace-keeping and*  
18                   *other types of assistance."*

19           So, that's another issue I think that is  
20           important to address. And this is a quote from a  
21           Human Rights Watch report on the Highway of Tears in  
22           British Columbia, that:

23                   *"'I will never forget that day,' said*  
24                   *Lena G., whose fifteen-year-old*  
25                   *daughter's arm was broken by a police*

1                   *officer after the mother called the*  
2                   *police for help during an argument*  
3                   *between her daughter and her daughter's*  
4                   *abusive boyfriend. 'It's the worst thing*  
5                   *I ever did. I wish I didn't call.'"*

6                   So, you have a further accumulation of  
7                   reticence to call the police when the police are  
8                   called in interventions which may  
9                   sometimes -- which, in this case, resulted in  
10                  further harm.

11                  Okay. That's all I wanted to say about the  
12                  policing, just to think about in terms of the layers  
13                  of inequality.

14                  In terms of turning to healthcare for a couple  
15                  of other examples, there have been important and  
16                  significant research in the domain of healthcare  
17                  services. And numerous scholars and researchers  
18                  have raised concerns about the devastating effects  
19                  of discrimination against Indigenous Peoples in  
20                  health services. And there are life-and-death  
21                  consequences, as the example I mentioned above  
22                  illustrates.

23                  And I just thought I would begin with a quote  
24                  by Professor Brenda Gunn from the University of  
25                  Manitoba, where she writes:

1                   *"Structural racism is evident throughout*  
2                   *the Canadian healthcare system.*  
3                   *Structural racism exists in the policies*  
4                   *and practices in the Canadian public*  
5                   *health system and other sectors, which*  
6                   *has profound negative effects on access*  
7                   *to healthcare and health disparities.*  
8                   *Racial discrimination in the healthcare*  
9                   *system as well as broader Canadian*  
10                   *society has direct physiological effects*  
11                   *on health."*

12                   So, there is a larger -- and I think there's  
13                   numerous examples of problems of healthcare  
14                   services. What I wanted to use as an example this  
15                   morning is the emergence of the Jordan's Principle  
16                   concept, which has emerged in the healthcare  
17                   services area, although I think it would be  
18                   interesting to think about how Jordan's Principle  
19                   should potentially apply beyond the healthcare  
20                   context, and indeed it is emerging as a principle  
21                   that applies in the child protection context, but  
22                   also beyond children, to all citizens and  
23                   individuals.

24                   Now, the Jordan's Principle was named in honour  
25                   of -- to honour the memory of Jordan River Anderson,

1           who was a young Cree child who was born with complex  
2           medical needs. And he spent his short five-year  
3           life in hospital, in an institutionalized context.

4           Now, at a certain point in his care, he could  
5           have moved out of the hospital and lived in a home-  
6           care situation, but the Province of Manitoba and the  
7           Federal Government could not agree on who should  
8           pay. There was a dispute. And while the dispute  
9           simmered, Jordan stayed in the hospital, and  
10          ultimately, his life ended.

11          So, there was a significant concern in the wake  
12          of his death. And it was for this reason that there  
13          was a private -- that Jean Crowder, a New Democratic  
14          Party Member of Parliament tabled this motion which  
15          passed unanimously, which states that:

16                                *"In the opinion of the House, the*  
17                                *government should immediately adopt a*  
18                                *child first principle based on Jordan's*  
19                                *Principle, to resolve jurisdictional*  
20                                *disputes involving the care of First*  
21                                *Nation's children."*

22          It was explained further in a recent case, and  
23          this was in the child protection context that  
24          Jordan's Principle is a child first principle, and  
25          provides that when a government service is available



1 to all other children and a jurisdictional dispute  
2 arises between Canada and a province or territory,  
3 or between departments in the same government  
4 regarding services to a First Nation's child, the  
5 government department of first contact pays for the  
6 services, and can seek reimbursement from the other  
7 government department after the child has received.  
8 It's meant to prevent First Nation's children from  
9 being denied essential public services or  
10 experiencing delays in receiving them.

11 So, this, I think, is very important in terms  
12 of public services. Because, in Canada, we have  
13 this complex jurisdictional issue around federal  
14 versus provincial responsibility with respect to  
15 Indigenous Peoples, and related to that is a growing  
16 concern about Indigenous self-governance.

17 So, what is, I think, significant in terms of  
18 equality is that Jordan's Principle, which emerged  
19 to say a First Nation's child should receive the  
20 same services that a non-First Nation's child should  
21 receive. So, it's a child first principle, but it  
22 is as well a principle for advancing equity and  
23 equality.

24 It actually has emerged into almost a non-  
25 discrimination principle, that one cannot

1 discriminate against First Nation's children where a  
2 service would be available to a non-First Nation's  
3 child. And that's significant, and indeed, I think  
4 you can see that as a response in some way. There  
5 is a direct differential treatment, potentially, of  
6 First Nation's versus non-First Nation's children,  
7 but there is also an adverse-effect dimension, to  
8 the extent that it's a jurisdictional dispute, and  
9 these jurisdictional rules, which appear neutral on  
10 their face, are having these inequitable impacts on  
11 First Nation's children.

12 So, now, in applying the way Jordan's Principle  
13 has emerged, I think important -- I wanted to just  
14 highlight the very important judgment by  
15 Justice Mandamin, the *Pictou Landing Band Council v.*  
16 *Canada* case, where he applied Jordan's Principle in  
17 a case involving healthcare funding for a young boy,  
18 a young teenage boy, Jeremy Meawasige, who has  
19 complex health needs, and multiple disabilities.

20 Now, although Jordan's Principle was only a  
21 motion passed in the Federal House of Commons, so it  
22 doesn't have legal status as a law or as a  
23 regulation, its legal significance was confirmed, I  
24 believe, in the *Pictou Landing Band Council*  
25 decision.

1           Now, what happened in that case was that  
2           Jeremy, this young teenage boy, had been receiving  
3           significant -- was living in the home and was  
4           receiving some support for home-care services -- he  
5           was living on reserve -- but significant support  
6           from his mother, Maurina Beadle. And she had a  
7           stroke. And in the wake of her stroke, she could no  
8           longer do what she had done before in terms of his  
9           home care. And so, she requested additional funds  
10          from the band council, who requested it from the  
11          Federal Government. And the Federal Government  
12          refused the additional funds. And ultimately, the  
13          band council and Maurina Beadle went to court to get  
14          the additional funding to ensure that she would have  
15          additional support to keep Jeremy home.

16          The Federal Government was willing to pay for  
17          his institutionalisation, which, ironically, would  
18          have cost about the same as what -- so, you know,  
19          the rules of what gets financed and what budget  
20          pocket one is taking something from. But -- so, she  
21          took this case. And the provincial and federal  
22          governments -- federal government, so there is no  
23          dispute, nobody wants to fund it.

24          But Justice Mandamin took a broad  
25          interpretation of what a dispute meant, and he, in

1 reading what would have been available in  
2 exceptional circumstances for non-First Nation's  
3 people in Nova Scotia, where the case arose,  
4 concluded that, indeed, Jordan's Principle should be  
5 applied to require the Federal Government to provide  
6 additional funding so that Jeremy could stay home.  
7 And so, it was an expansive reading of Jordan's  
8 Principle to secure additional funding for Jeremy.

9 And as this quote -- I just picked notes that  
10 Justice Mandamin, who noted that:

11 *"The only other option for Jeremy would*  
12 *be institutionalisation and separation*  
13 *from his mother and his community. And*  
14 *his mother is the only person who, at*  
15 *times, is able to understand and*  
16 *communicate with him. Jeremy would be*  
17 *disconnected from his community and his*  
18 *culture. He, like sad little Jordan,*  
19 *would be institutionalized, removed from*  
20 *family, and the only home he has ever*  
21 *known. He would be placed in the same*  
22 *situation as was little Jordan."*

23 So, you see -- and interestingly, in the case,  
24 Section 15 of the Charter was also raised, and an  
25 equality argument was made, but that wasn't the

1 argument that Justice Mandamin relied upon. He  
2 relied on Jordan's Principle as an equitable  
3 principle to secure equitable health services for  
4 First Nations children.

5 So, just a couple of other points before I  
6 move, and this is the only example I want to use,  
7 and from the health services domain, is that I have  
8 already mentioned that, here, we can see  
9 jurisdiction being a source, potentially, of  
10 inequitable, whether you come under federal or  
11 provincial jurisdiction in terms of access to  
12 funding or services becomes a source of inequity.

13 So, that, I think is important to think about  
14 and to resolve, so that jurisdiction is not a source  
15 of inequality. But it's also a reminder that  
16 jurisdiction and jurisdictional disputes in this  
17 domain are somewhat out of sync with the normal  
18 jurisdictional dispute, where governments are  
19 clamouring, or governments want to assume  
20 jurisdiction. Here, governments are saying, "*Ah!*  
21 *It's not my responsibility.*" And there is a way in  
22 which cases with respect to ensuring clean water,  
23 addressing structural poverty, education, health  
24 services for Indigenous Peoples, there is a claim  
25 that it's not the government's responsibility,

1           rather than -- and I think it's important that we  
2           ensure that governments assume responsibility.

3           Okay. Just on a final note on this, I just  
4           have one other slide, and I realize my time is  
5           actually going along here, I just wanted to bring to  
6           your attention a quote from Mary Ellen Turpel, who  
7           wrote a piece a number of years ago called  
8           *Home/Land*, about a jurisdictional dispute between  
9           the federal and provincial governments about whether  
10          or not family property law, particularly could apply  
11          to separated or divorced families on reserves.

12          And she critiqued -- ultimately the Supreme  
13          Court of Canada decided that the provincial law  
14          reforms to protect wives in particular in the wake  
15          of a family breakdown -- they could seek exclusive  
16          possession of the matrimonial home, or partition of  
17          the matrimonial home -- ultimately, they decided  
18          that came under federal jurisdiction and it wasn't  
19          in the *Indian Act*, and they couldn't touch upon  
20          property issues, even family property issues on  
21          reserves.

22          And she critiques not just the outcome, but she  
23          critiques the fact that the case was framed as a  
24          debate between the federal versus the provincial  
25          governments. And her concern was that the

1           Indigenous women who were at the heart of that  
2           dispute, and the Indigenous community, fell out of  
3           the equation. It was reduced to federal versus  
4           provincial jurisdiction. And one of her insights  
5           was that even in these cases, to win may mean that  
6           you simply situate yourself as a subordinate to a  
7           paternal guardian state, whether it be provincial or  
8           federal. And her concern was to try to think about  
9           how self-determination and self-government should be  
10          developed in these areas to provide remedies -- in  
11          that case, it was for Indigenous women.

12                 So, jurisdiction, I think we have to think  
13          about it, but also ensure that we don't think about  
14          it in a way that is reduced to federal or  
15          provincial, without taking into account Indigenous  
16          governments as well. Okay.

17                 So, the last example I wanted to bring to your  
18          attention was child protection. And this is also a  
19          critical area which is important in terms of access  
20          to equitable public services, particularly -- and it  
21          has been in the news and has been brought to public  
22          attention in part through this very important  
23          litigation, the *First Nations Child and Family*  
24          *Caring Society of Canada and the Attorney General of*  
25          *Canada*, where, after numerous -- the initial

1 complaint was filed almost nine (9) years before the  
2 decision was actually rendered by the Canadian Human  
3 Rights Tribunal, but interestingly, rather than  
4 doing a Charter challenge, the First Nations Caring  
5 Society and the Assembly of First Nations filed a  
6 human rights complaint with the Canadian Human  
7 Rights Commission.

8 And they filed a human rights complaint where  
9 they argued that the underfunding of child  
10 protection services on reserves constitutes  
11 discrimination against First Nations' children,  
12 which was an interesting and important argument to  
13 develop.

14 And in, I think, a path-breaking decision in  
15 two thousand sixteen (2016), the Canadian Human  
16 Rights Tribunal, after numerous, numerous  
17 procedural, interim issues and orders, some which  
18 were appealed through the federal court system as  
19 well, but ultimately concluded that, indeed,  
20 underfunding by the federal government of child  
21 protection services on reserves constitutes race-  
22 based discrimination. And in their ruling, the  
23 Tribunal stated that:

24 *"For First Nations, the main source of*  
25 *child maltreatment is neglect, in the*



1                   *form of a failure to supervise and*  
2                   *failure to meet basic needs. Poverty,*  
3                   *poor housing and substance abuse are*  
4                   *common risk factors on reserves, that*  
5                   *call for early counselling and support*  
6                   *services for children and families to*  
7                   *avoid the intervention of child*  
8                   *protection services."*

9                   And it was found that, indeed, many of the  
10                  underfunding resulted in inadequate funding of many  
11                  of the preventive programs, and therefore, the  
12                  concentration of funds was focussed on simply  
13                  removing children from their homes, which was,  
14                  again, echoes of the residential school era, have  
15                  been sort of referenced repeatedly by Cindy  
16                  Blackstock, one of the key advocates in this case.

17                 Now, the Tribunal also wrote:

18                         *"The evidence in this case not only*  
19                         *indicates various adverse effects on*  
20                         *First Nations children and families by*  
21                         *the application of the government's First*  
22                         *Nations Child and Family Services*  
23                         *Program, corresponding funding formulas*  
24                         *and other related provincial and*  
25                         *territorial agreements, but also that*

1                   *these adverse effects perpetuate*  
2                   *historical disadvantages suffered by*  
3                   *Aboriginal Peoples mainly as a result of*  
4                   *the residential school system."*

5                   So, this case raises significant -- sorry,  
6                   systemic issues in terms of how government funding  
7                   formulas can perpetuate race-based discrimination.  
8                   It also raises the question of how child protection  
9                   services and child welfare is related to family  
10                  welfare and community welfare in terms of issues of  
11                  poverty, housing, et cetera.

12                  So, you can see that -- I don't think that you  
13                  can develop a child protection program in isolation  
14                  from addressing many of these other public service  
15                  needs and concerns.

16                  One of the concerns which has arisen in this  
17                  case is that it was hugely complex. It's very hard  
18                  to litigate systemic discrimination issues. And  
19                  there's pages and pages, and it's complicated to try  
20                  to understand federal, you know, funding formulas.  
21                  And in the wake of -- they gave an immediate  
22                  decision on the substance, that it was  
23                  discriminatory. Then, they requested follow-up  
24                  input in terms of an appropriate remedy. Then, they  
25                  issued a remedial order. Since then, they've issued

1 additional compliance orders, and it's proving very  
2 difficult. The litigation model is not fitting that  
3 effectively into a legal individual case model, and  
4 there's been continued concerns about noncompliance  
5 with the original order.

6 The Federal Government did not take this on  
7 judicial review. They decided to try to comply with  
8 the decision of the Canadian Human Rights Tribunal.

9 Okay. So, I think I just want to move to my  
10 last part of my presentation, which is quite quick,  
11 and provide a few ideas about pathways forward or  
12 remedial approaches.

13 And I want to emphasize that I don't believe  
14 that I am in a position to offer solutions, that I  
15 don't have the answers, and I believe that it's  
16 absolutely critical not to impose solutions or  
17 remedies on communities that have already been  
18 wronged.

19 So, I think as, you know, one of the most  
20 important starting points for remedying systemic  
21 discrimination is to give power and decision-making  
22 authority and voice to those who have been  
23 disempowered to figure out how to prevent -- how to  
24 remedy past discrimination and how to prevent future  
25 discrimination. So, I want to highlight a couple of

1 ideas quite quickly, to leave a bit of time for  
2 questions.

3 One systemic remedy for systemic  
4 discrimination: Increasing institutional  
5 responsibility and proactive prevention, rethinking  
6 what public services are, inter-sectoral, and how to  
7 deal with structural and inter-sectoral  
8 inequalities, and then, ensuring that issues of  
9 Indigenous self-government are linked to the concept  
10 of equality.

11 So, just in terms of systemic remedies,  
12 institutional responsibilities and proactive  
13 prevention, again, I think one needs to identify  
14 problems, both direct and adverse-effect, through  
15 consultation, data collection, review of policies,  
16 practices, institutional cultures, extra-  
17 institutional issues, et cetera, to reiterate what I  
18 emphasized earlier. One has to change exclusionary  
19 policies, rules and structures, and establish  
20 accountability and oversight processes for  
21 interactional discrimination.

22 So, I think one has to think really carefully  
23 about what kind of change needs to happen at the  
24 institutional level, and in order to both identify  
25 and to figure out how to change those policies, I

1 think there needs to be a restructuring of decision-  
2 making processes to ensure ongoing monitoring,  
3 consultation, and participation. That is to stop  
4 the reproduction of inequality. Because unless  
5 there are mechanisms for ensuring that policies are  
6 made in a way that works for everyone, there needs  
7 to be participation in the development of those  
8 policies and in how they are implemented.

9 Okay. I'm just going to skip over this one.  
10 In terms of rethinking public services and  
11 restructuring service delivery, I just identified  
12 some ideas here. One is -- which I find  
13 interesting, which have emerged in the literature,  
14 the idea of multifunctional public service spaces  
15 combining several services, such as public security,  
16 policing, emergency health service, fire stations,  
17 children's aid, employment services, women's  
18 shelters in one space.

19 That goes to the idea of restructuring how  
20 public services are delivered and ensuring  
21 communication across different public service  
22 delivery institutions, recognizing inter-sectoral  
23 connections -- for example, the connection between  
24 child protection and housing issues, and indeed,  
25 some, I think, of the most innovative work around

1 child protection has focussed on protecting how to  
2 help families, not just how to protect a child in  
3 isolation, but how to ensure the well-being of the  
4 family as a whole -- community-controlled and funded  
5 services to reduce external control over public  
6 services -- and there has been some really important  
7 initiatives in suicide prevention in that  
8 regard -- and to ensure adequate funding.

9 And I haven't done an extensive research into  
10 funding mechanisms, but I understand that if one  
11 compares funding provided to municipalities with  
12 funding provided to certain Indigenous community  
13 services, there may be continued issues of  
14 underfunding.

15 And employment equity initiatives to increase  
16 the representation of Indigenous Peoples in public  
17 service delivery and professions I think is fairly  
18 important, but it's not -- in terms of employment  
19 equity, it's important not just to hire more people  
20 from under-represented communities, but it's  
21 important that the institution and the structures  
22 change within that institution to make people  
23 welcome, so that it's not just a matter of  
24 assimilating into an unchallenged institutional  
25 status quo, but rather we increase representation,

1           and we change the way those services are practised  
2           and the way those professions are practised. And I  
3           think, historically, in a lot of contexts, those  
4           individuals from groups that are under-represented  
5           in certain professions are not given the tools or  
6           the power to change the way those professions  
7           operate.

8           Okay. And the final idea, which is the self-  
9           governance, just to go back to the UN Declaration on  
10          the Rights of Indigenous Peoples, it obviously  
11          contains provisions related to the  
12          right -- Indigenous Peoples have the right, without  
13          discrimination, to the improvement of their economic  
14          and social conditions, including the areas of  
15          education, employment, vocational training and  
16          retraining, housing, sanitation, health and social  
17          security, and there should be special efforts made  
18          to ensure that the rights and special needs of  
19          Indigenous elders, women, youth, children and  
20          persons with disabilities are addressed.

21          There is also article 23 -- I'm just going to  
22          bring a couple of these articles to your  
23          attention -- where Indigenous Peoples have the right  
24          to determine and develop priorities and strategies  
25          for exercising their right to development, and the

1 right to be actively involved in developing and  
2 determining health, housing and other economic and  
3 social programs affecting them, and as far as  
4 possible, to administer such programs through their  
5 own institutions.

6 And finally, the entire UN declaration is  
7 framed through the lens of Indigenous Peoples'  
8 entitlement to self-determination and their right to  
9 freely determine their political status and pursue  
10 their economic, social and cultural development.  
11 And in exercising that right, Indigenous Peoples  
12 have the right to autonomy or self-government in  
13 matters relating to their internal and local  
14 affairs, as well as the ways and means for financing  
15 their autonomous functions, which, again, I think  
16 speaks to the need for adequate funding.

17 Now, obviously, there are differences. Because  
18 Indigenous Peoples are very diverse, and Indigenous  
19 individuals living in urban centres or in  
20 communities where the majority is non-Indigenous,  
21 versus in more rural settings, where you have a  
22 community that is largely Indigenous, but I think  
23 that the principles of the UN declaration are  
24 helpful in helping us to think about how to  
25 integrate concerns about self-determination into



1 strategies for ameliorating access in the delivery  
2 of public services.

3 Okay. So, just in terms of a conclusion, I  
4 think we need an expansive definition of  
5 discrimination, and indeed, the courts have done  
6 that. There are, and I think it's fair to say there  
7 have been numerous examples and actual cases  
8 documenting systemic discrimination facing  
9 Indigenous communities.

10 We need creative and proactive legal remedies  
11 to redress past harms. Obviously, there are moral  
12 obligations in this domain we as a society need to  
13 think about, but there are also legal obligations  
14 which stem from our legal recognition in human  
15 rights laws and charters, and international  
16 documents for securing equality, and that,  
17 nevertheless, beyond law, I think we have to think  
18 about, as a society, how to proactively engage with  
19 these issues.

20 So -- merci beaucoup. *Meegwetch.*

21 **LE COMMISSAIRE:**

22 Est-ce que vous avez des questions? Do you have  
23 questions, Me Leblanc?

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

25 Je n'aurai pas de questions pour le

1           professeur Sheppard. C'était particulièrement  
2           complet et intéressant. Je vais seulement procéder  
3           au dépôt du PowerPoint, sous la cote P-617.

4                                   **- PIÈCE COTÉE P-617 -**

5           **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

6           Il y avait quelques petites erreurs. Je peux  
7           corriger la version que je vous donne?

8           **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

9           Oui. Absolument.

10          **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

11          OK. Je vais vous envoyer.

12          **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

13          Oui. Parfait.

14          **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

15          Oui. Merci.

16          **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

17          Oui.

18          **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

19          J'ai noté qu'il y avait quelques petites erreurs.

20          **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

21          OK. Très bien.

22          **LE COMMISSAIRE:**

23          Alors, j'ai compris que vous n'aviez pas de  
24          questions. Me Laganière?

25          **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

1           Je n'aurai pas de questions également. Je vous  
2           remercie beaucoup.

3           **LE COMMISSAIRE :**

4           Me Coderre?

5           **Me DAVID CODERRE :**

6           Moi non plus, Monsieur le Commissaire. Thank you  
7           very much.

8           **LE COMMISSAIRE :**

9           Me Boucher?

10          **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

11          Je n'aurai pas de questions, Monsieur le  
12          Commissaire. Merci beaucoup.

13          **LE COMMISSAIRE :**

14          Me Loiselles?

15          **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

16          Comme à l'habitude, je vais avoir deux (2), trois  
17          (3) petites questions.

18          **LE COMMISSAIRE :**

19          Ah! Si vous voulez vous approcher. In French or  
20          English.

21          **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

22          Oui, c'est ça.

23          **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD :**

24          Oui, oui.

25          **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

1 OK. Ça va être un interrogatoire bilingue.

2 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

3 Bon. C'est parfait.

4 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

5 Alors, Jean-Nicolas Loisel, je représente le  
6 Service de police de la Ville de Montréal. J'aurais  
7 juste quelques questions au sujet, justement, de la  
8 collecte de données qu'on aurait besoin.

9 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

10 OK. Oui.

11 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

12 C'est quelle sorte de données qu'on a besoin?

13 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

14 OK. Moi, je pense -- ça, c'est la question? OK.

15 Mais moi, je crois, parce que...

16 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

17 Vous pouvez me parler en anglais. I have no problem  
18 with that.

19 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

20 OK, mais -- OK. D'accord.

21 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

22 OK.

23 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

24 Anti-discrimination laws emerged to protect groups  
25 from discrimination based on specific grounds.

1 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

2 Yes.

3 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

4 Race, national and ethnic origin, sex, disability,  
5 sexual orientation, et cetera. So, it seems to me  
6 that if we want to be able to understand whether or  
7 not there is discrimination on one of those grounds,  
8 or potentially on intersecting grounds, which  
9 becomes more difficult, it's important -- and if we  
10 want to do so beyond simply through individual  
11 complaints, it's important to collect data based on  
12 those groups that are identified in our human rights  
13 legislation and in our laws, and the *Canadian*  
14 *Charter*, the *Quebec Charter of Human Rights* and  
15 *Canadian...*

16 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

17 Yes.

18 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

19 ... *Human Rights Act*. So, now, the question is how  
20 do you identify groups? And also, increasingly,  
21 there has been a concern with what they've called  
22 disaggregated data. And that is, it may not suffice  
23 to simply have data based on race or Indigenous  
24 status; you might also want to know gender, and  
25 break it down in terms of gender and race, or gender

1           and Indigenous status. So, I think you want as  
2           much -- or age -- sometimes, it's youth -- age is  
3           another criteria. Socio-economic status is not  
4           generally protected. The *Quebec Charter of Human*  
5           *Rights* has "social condition," but that -- it's a  
6           bit trickier.

7           **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

8           Yes.

9           **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

10          So, I think the more data, the better, in terms of  
11          being able to identify patterns and practices of  
12          discrimination.

13                 Now, having said that, it's hard in some  
14          instances to identify individuals based on these  
15          rigid categories that our laws provide us with.  
16          Peoples' lives and their identities are much more  
17          complex than the categories a law might suggest.  
18          So, that goes to the idea of intersectional  
19          discrimination. And racial profiling is an  
20          interesting example where you may actually have more  
21          racial profiling of black men, for example, or  
22          Indigenous men than women, because of certain racial  
23          and gender-based stereotypes. Not always,  
24          but -- so -- and then -- so, that's one question.

25                 But then, the question is who does the

1           identifying? And that...

2           **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

3           Puis comment. Puis comment on fait cette collecte  
4           de données là.

5           **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

6           Et comment. Oui. Alors -- et ça, je ne suis pas  
7           experte là-dessus, mais -- in some instances, as I  
8           mentioned in my presentation, the individuals  
9           themselves will do the -- I think has the  
10          entitlement to identify or not identify. This, we  
11          come up with, for example, in law school, you know,  
12          applications for admission to the faculty of law, we  
13          give people the choice. Some individuals -- also,  
14          some individuals don't have that choice,  
15          they're -- you know, even in that context, their  
16          names, for example, may be linked to particular  
17          group-based categories. Others may have invisible  
18          disabilities, mental health, for example, mental  
19          disabilities, where it may not be as apparent.

20          So, in some instances, self-identification, in  
21          other instances, it seems to me that the government  
22          official who is providing the public service is the  
23          one who would collect -- who would indicate the  
24          group-based data. And that's what happened in the  
25          Kingston place, where the police who were making

1 stops made reference to the race. Now, they may get  
2 the race wrong, but that still is important in terms  
3 of documenting their perception of race, which can  
4 be a source of discrimination.

5 So -- but, again, as I say, it's not my -- I  
6 think it's complicated, and that the counterpoint to  
7 that is who has that information, and how is it  
8 used, and in what circumstances can that data be a  
9 source of discrimination, potentially. And  
10 that -- and, you know, are you going to reinforce  
11 certain kinds of stereotypes about groups if you  
12 have data about certain groups and certain issues.  
13 And that's a question, and it seems to me that's why  
14 the Ontario -- I think the Ontario Human Rights  
15 Commission's report on *Count Me In!* would be a  
16 useful resource in that regard.

17 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

18 Puis -- parce qu'on comprend que, dans notre état de  
19 droit, en ce moment, poser la question est  
20 discriminatoire en soi.

21 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

22 Poser la...?

23 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

24 ... question à une personne : « *De quelle origine*  
25 *êtes-vous* », il y a des risques de poursuites qui



1           peuvent être, à ce moment-là, possibles contre le  
2           corps de police, ou l'organisme qui demande ça.

3           **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

4           Oui. OK. Mais -- I think that is a problem, but  
5           that goes to the question of how it's done. And I  
6           don't think that a police officer -- personally, I  
7           don't think a police officer should pose that  
8           question. I think in filling out a form, or  
9           whatever -- I'm not sure how they did it in the  
10          Kingston context, and that's what I would look into,  
11          but it would be based on the police officer's  
12          visual...

13          **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

14          Visual. Puis...

15          **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

16          ... and therefore, you might miss things, and  
17          therefore, you may make mistakes, but it will be  
18          based on what the police officer's perception was of  
19          the individual to whom he or she was providing the  
20          service, and that can be important in understanding  
21          whether there is a pattern of discriminatory  
22          treatment with respect to certain groups in the  
23          community or not.

24          **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

25          Puis on se contenterait de données qui ne sont pas

1           tout à fait exactes...

2           **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

3           Oui.

4           **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

5           ... pour les besoins de la cause?

6           **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

7           Oui.

8           **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

9           Puis même en prenant ces données-là, je comprends  
10          que, bon, un policier, admettons, qui identifie  
11          telle personne, qu'il pense qu'il est peut-être  
12          d'origine, puis -- à la Ville de Montréal, un petit  
13          peu comme à Toronto, il y a plusieurs ethnies, puis  
14          quand je regarde, même, de la manière que la Ville  
15          de Montréal tient ses statistiques, il y a  
16          « Coréen », « Chinois »...

17          **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

18          Oui.

19          **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

20          ... « Vietnamien » -- ça peut être assez compliqué,  
21          mais au-delà de ça, une fois qu'on identifie ça, on  
22          n'identifie pas nécessairement la raison pour  
23          laquelle cette personne-là est interceptée, dans les  
24          données qui seraient, à ce moment-là, tenues par le  
25          service.

1 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

2 Oui. That's interesting. Oui. I find -- I agree  
3 with you completely that identities are complicated,  
4 and intersecting.

5 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

6 Yes.

7 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

8 And that's a source of richness -- of enrichment.

9 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

10 Of the society, yes.

11 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

12 Oui. Évidemment. But -- so, I'm not sure. I  
13 haven't looked, I haven't -- I'm not really the best  
14 person, necessarily, to ask these questions to...

15 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

16 I have no problem...

17 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

18 ... but I find that they're excellent questions, but  
19 it's -- but I'm just thinking -- what was your last  
20 point on...?

21 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

22 C'est seulement qu'après ça, on n'a peut-être pas  
23 nécessairement la raison pour laquelle le  
24 policier...

25 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

1           Okay, the reason. Right.

2           **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

3           The reason.

4           **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

5           That's right. But, you know what? That's  
6           why -- that goes back to conscious versus  
7           unconscious bias. And that's important for police  
8           officers who are intervening quickly in complicated  
9           situations, and they may not realize, in fact. It  
10          may be important at the institutional level to  
11          figure out what's happening in terms of who is being  
12          stopped. We're not going to ask why you stopped  
13          someone, but if you begin to see a pattern emerging,  
14          where there is a disproportionate number of  
15          racialized individuals being stopped, or homeless  
16          people being ticketed for, you know, jaywalking, or  
17          what have you, then, you can begin to develop an  
18          institutional response to that.

19          And it may -- we all have biases. We all. And  
20          your, you know, police officers have a difficult job  
21          and they're acting -- and sometimes, they may do  
22          things they regret, even. So -- and it may mean,  
23          for example, if there is a mental health issue, it  
24          may be that there needs to be particular kinds of  
25          training that are developed for police officers for

1 intervention strategies, to bring in social workers,  
2 to go with multiple -- so that the harm is not  
3 visited on these individuals who are vulnerable.

4 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

5 Comme vous disiez dans votre introduction, puis  
6 j'avais trouvé ça intéressant, c'est cette  
7 interconnectivité-là entre les différents  
8 organismes, c'est-à-dire la réponse institutionnelle  
9 n'est peut-être pas nécessairement...

10 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

11 Oui.

12 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

13 ... juste dans les corps policiers...

14 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

15 Oui.

16 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

17 ... elle est peut-être ailleurs, notamment quand des  
18 gens en santé mentale se retrouvent de manière  
19 continue dans la rue...

20 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

21 Oui.

22 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

23 ... le phénomène des portes tournantes, c'est-à-dire  
24 ils rentrent au centre hospitalier, deux (2) heures  
25 après, ils sont dehors, puis le policier, après ça,

1           qui revoit encore cette personne-là dans le même  
2           état, avec la même problématique...

3           **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

4           Oui. Oui. Oui.

5           **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

6           ... cause des problèmes, puis que même  
7           l'accumulation de 'data' ne va peut-être pas montrer  
8           cette difficulté-là du système.

9           **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

10          Oui. Oui, oui, oui. C'est -- c'est un défi. C'est  
11          sûr et certain.

12          **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

13          Tout à fait. Merci beaucoup.

14          **LE COMMISSAIRE:**

15          Est-ce que quelqu'un d'autre à des questions? Non?  
16          Ça fait le tour?

17                 Alors, à moins que vous ayez autre chose à  
18          ajouter, je vais vous remercier beaucoup d'avoir  
19          accepté notre invitation de nous entretenir sur la  
20          discrimination, les genres de discriminations...

21          **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

22          Oui.

23          **LE COMMISSAIRE:**

24          ... nous éclairer sur le concept de discrimination,  
25          donner des exemples. Vous avez souligné que, bon,

1            corriger les erreurs du passé, c'est une chose; il  
2            faut prévenir, il faut aller vers l'avenir et peut-  
3            être anticiper, par toutes sortes de moyens qui  
4            peuvent être à notre disposition ou à la disposition  
5            des institutions ou des individus, pour éviter que  
6            la discrimination se reproduise.

7            Il y a certains sujets -- et je ne veux pas  
8            minimiser le reste, mais il a été question de  
9            statistiques, de données.

10          **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

11            Oui.

12          **LE COMMISSAIRE:**

13            Évidemment, ç'a été une préoccupation pour nous au  
14            long de l'enquête. On a voulu avoir, parfois, des  
15            données, mais évidemment, pour des raisons qu'on  
16            qualifie de profilage qu'on veut éviter, souvent, ce  
17            n'est pas disponible.

18            Me Loiselle vous a posé des questions là-  
19            dessus, comment est-ce qu'on pourrait faire. On  
20            sent qu'il y a un conflit, que ça pourrait être  
21            utile d'avoir des données pour prévenir, pour avoir  
22            une meilleure connaissance de ce qui se passe qui  
23            peut être discriminatoire...

24          **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

25            Oui.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 ... par contre, ça amène d'autres complications dans  
3 un autre sens. Alors, il y a un conflit, puis il  
4 faudrait essayer de trouver -- il serait souhaitable  
5 d'avoir un équilibre, d'avoir quelque chose qui  
6 pourrait faire, où, quand, comment, pourquoi on peut  
7 les recueillir, puis où, quand, comment on peut s'en  
8 servir.

9 Alors, j'apprécie ce que vous avez dit là-  
10 dessus, malgré les réserves que vous donnez quant à  
11 la connaissance du sujet, c'est important.

12 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD :**

13 C'est quelque chose à travailler pour moi.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Oui. Bien, c'est parce que ça peut être utile, tu  
16 sais. J'ai été frappé, aussi, quand vous dites :

17 *"The main source of child maltreatment is*  
18 *failure to meet basic needs, poverty, poor*  
19 *housing, substance abuse."*

20 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD :**

21 Yes.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Évidemment. Puis je reviens à ce que Me Loïselle  
24 mentionnait, bon, on entre à l'hôpital, on ressort,  
25 le policier reprend la personne. Évidemment, si on



1 ne corrige pas les inégalités qui sont à l'origine  
2 dans certaines régions, dans certaines communautés,  
3 bien, c'est évident qu'on se retrouve avec des  
4 problèmes de protection de l'enfance, et tout le  
5 reste qui s'en suit. Si on ne règle pas les  
6 problèmes à la base...

7 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

8 Oui.

9 **LE COMMISSAIRE:**

10 ... on va avoir des problèmes.

11 Vous avez fait allusion aux questions de  
12 juridiction. Évidemment, on se cogne le nez sur  
13 cette problématique-là aussi dans le cours des  
14 travaux de la Commission. Parfois, il y a des gens  
15 qui tombent entre deux chaises parce que, bon, ni le  
16 provincial, ni le fédéral -- il y a eu des parties  
17 de ping-pong. Le principe Jordan, c'est bien, mais  
18 maintenant, ça ne règle pas tout.

19 Et vous nous parlez de la Déclaration des  
20 Nations Unies, à la fin. Évidemment, il y a un  
21 projet qui a été adopté récemment en troisième  
22 lecture au Parlement canadien...

23 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

24 Oui.

25 **LE COMMISSAIRE:**

1           ... pour non seulement adopter la déclaration, mais  
2           aller plus loin dans le processus.

3           **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

4           Oui. Et c'est aussi noté dans les -- dans la  
5           commission de -- Truth and Reconciliation Commission  
6           aussi, qui ont...

7           **LE COMMISSAIRE:**

8           Oui, ça avait été mentionné là, et -- on a travaillé  
9           là-dessus. Évidemment, le député Saganash, en  
10          venant témoigner à l'automne, nous avait dit...

11          **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

12          Ah! Oui.

13          **LE COMMISSAIRE:**

14          Il m'avait dit : « *Monsieur le Président, je vais*  
15          *vous déposer non pas une pièce à conviction, mais*  
16          *une pièce à réconciliation.* » C'était son projet de  
17          loi.

18                 Évidemment, bon, je rêve qu'un jour peut-être,  
19          l'Assemblée nationale du Québec, d'une seule voix,  
20          dans un geste de réconciliation, puisse aller de  
21          l'avant là-dedans. Je trouverais malheureux qu'on  
22          en fasse un débat partisan.

23          **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

24          Oui.

25          **LE COMMISSAIRE:**

1 Ce serait souhaitable que ce soit d'une seule voix à  
2 l'Assemblée nationale.

3 Alors, sur ce, je vous remercie beaucoup,  
4 beaucoup, beaucoup.

5 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

6 OK.

7 **LE COMMISSAIRE:**

8 Je comprends que vous auriez pu nous entretenir  
9 beaucoup plus longuement, vous auriez eu beaucoup de  
10 choses à dire. Vous vous êtes restreinte...

11 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

12 Oui.

13 **LE COMMISSAIRE:**

14 ... et je l'ai senti, mais vous nous avez donné, je  
15 pense, les grandes lignes essentielles qui peuvent  
16 nous aider. Alors, merci beaucoup, beaucoup.

17 **PROFESSOR COLLEEN SHEPPARD:**

18 Merci beaucoup. J'espère que c'était utile.

19 **LE COMMISSAIRE:**

20 Très bien.

21 Alors, on va suspendre quelques minutes,  
22 ensuite, passer au témoin suivant?

23 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

24 Quelques minutes, ensuite, on reprend avec  
25 professeure Céline Bellot.

1       **LE COMMISSAIRE :**

2               Madame Bellot? Très bien. Alors, on suspend.

3       SUSPENSION

4       -----

5       REPRISE

6       **LA GREFFIÈRE :**

7               La Commission reprend.

8       **LE COMMISSAIRE :**

9               Oui. Alors, bonjour. Me Leblanc, vous allez nous  
10              présenter votre prochain témoin?

11      **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

12              Oui, Monsieur le Commissaire.

13      **LE COMMISSAIRE :**

14              Qu'on connaît, mais pour les fins de...

15      **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

16              Oui, bon, qu'on connaît...

17      **LE COMMISSAIRE :**

18              ... nos auditeurs...

19      **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

20              Oui. Absolument. Alors, je vous présente  
21              madame Céline Bellot, qui a déjà témoigné à la  
22              Commission, mais qui témoigne de nouveau, j'oserais  
23              dire avec un autre chapeau, celui de la directrice  
24              de l'Observatoire sur le profilage.

25              On est, comme je l'annonçais un petit peu plus

1           tôt ce matin, sur le thème, donc, du profilage qui  
2           implique la collecte de données, donc, mais cette  
3           fois-ci, dans une perspective peut-être un peu  
4           plus -- un peu plus « terrain ».

5                   Alors, on pourrait peut-être procéder à  
6           l'assermentation, d'entrée de jeu?

7           -----

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Céline Bellot  
2 Professeure titulaire à l'école de service social de  
3 l'Université de Montréal et directrice de l'Observatoire  
4 sur les profilages  
5 Assermentée

6 -----

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Alors, bienvenue, madame Bellot. Ça fait toujours  
9 plaisir de vous recevoir.

10 **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT :**

11 Merci de m'avoir invitée.

12 Donc, aujourd'hui, effectivement, je vais vous  
13 évoquer des questions de cueillette de données,  
14 d'exploitation de données, sur des données qu'on va  
15 généralement appeler, dans notre domaine, avant  
16 d'évoquer la question même des profilages, des  
17 données ethno-raciales.

18 Dans le grand champ de ce que sont les  
19 inégalités, mais là, consacré aux inégalités ethno-  
20 raciales, je vais aborder ma présentation en  
21 différents points.

22 D'abord, quelques définitions, qu'est-ce qu'on  
23 veut dire par « *race* », « *ethnicité* », pourquoi on  
24 utilise « *ethno-racial* », aussi, dans ce grand  
25 champ-là, pourquoi, finalement, ces études-là sont  
26 importantes, ou, en tous les cas, ce questionnement-  
27 là sur les inégalités est important.

1           Après, j'essayerais de vous montrer qu'est-ce  
2           qu'on sait sur les manières de mesurer les  
3           inégalités, quelles sont les méthodes, comment  
4           procéder à un certain nombre de collectes de  
5           données -- qui, comment, pourquoi, quand, et avec  
6           quels outils.

7           Et finalement, dans un dernier élément, les  
8           questions de l'exploitation des données, donc, les  
9           analyses de ces données-là, et notamment -- et je  
10          parsèmerai cette présentation d'un certain nombre  
11          d'expériences qu'on a pu avoir à l'observatoire sur  
12          ces enjeux autour de l'accès à la donnée -- la  
13          collecte de données, l'accès à la donnée,  
14          l'exploitation des données.

15          D'abord, donc, on va parler de données ethno-  
16          raciales, parce que, finalement, se croisent  
17          généralement aujourd'hui, dans la plupart des  
18          études, des questionnements autour de la race, donc,  
19          qui est plus l'attribut chromatique ou phénotypique  
20          d'une personne, mais généralement, ces questions de  
21          race se croisent aussi souvent avec des enjeux  
22          d'ethnicité, d'origine ethnique, où on va beaucoup  
23          plus faire référence à la dimension culturelle d'un  
24          peuple ou d'une nation, et donc, c'est dans ce  
25          croisement-là qu'on va évoquer l'idée que ces

1           données-là sont construites socialement,  
2           historiquement, géographiquement, la notion de race  
3           n'est pas la même dans la société canadienne en  
4           regard de ce qu'elle est et de sa diversité qu'elle  
5           peut être dans une autre société, et historiquement,  
6           de la même façon, on n'a pas pensé l'ethnicité ou la  
7           race de la même façon.

8           On sait, par exemple -- par exemple, si on  
9           regarde les États-Unis, comment le groupe  
10          hispanophone est devenu un groupe très important où  
11          on a cueilli des données sur ce groupe-là, alors que  
12          si on prend le début du siècle, l'idée même de  
13          questionner, d'interroger ce groupe-là n'existait  
14          pas dans la société américaine, où on allait  
15          davantage travailler autour des rapports entre les  
16          Blancs et les Noirs, entre les Afro-Américains et  
17          les Blancs.

18          Donc, on voit clairement qu'il y a une  
19          évolution, que ces données sont construites et que  
20          cette conception de la race ou de l'ethnicité est  
21          construite. Et c'est un enjeu important de le  
22          concevoir, parce que dans une société donnée, à un  
23          moment donné, la manière dont on va interroger pour  
24          comprendre qui compose la société ne va pas être la  
25          même au fil du temps.



1            Si on regarde les -- au Canada, on a une longue  
2            histoire de compréhension de ces données raciales et  
3            ethno-raciales. Dans les premiers -- dès dix-neuf  
4            cent un (1901), en fait, il y a des cueilletes de  
5            données dans les recensements autour de ces  
6            questions-là. Mais on voit clairement qu'au fil du  
7            temps, dans les questions du recensement, on a  
8            rajouté des enjeux sur l'ethnicité, on a rajouté un  
9            certain nombre de choses. Au fil du temps, donc, se  
10           raffine, finalement, cette cueillette de données,  
11           cette préoccupation pour faire révéler, finalement,  
12           la diversité.

13           Pourquoi ces données-là sont importantes à  
14           cueillir? Dans un premier temps, vous allez avoir  
15           tout un pan de recherche qui va essayer de  
16           comprendre comment se construisent les catégories  
17           sociales ethniques, ethno-racialisées. L'idée,  
18           c'est d'essayer de voir, dans un pays, dans un  
19           contexte, la photo, la composition de la diversité.

20           Donc, on va recueillir des données, par  
21           exemple, dans le recensement, vous allez avoir -- et  
22           dans les derniers recensements, on va avoir des  
23           données sur comment vous vous identifiez, à la fois  
24           à travers la nation, à travers la couleur, etc. Et  
25           ça nous permet, au final, d'avoir des données sur le

1           pourcentage, par exemple, si on reprend la question  
2           des peuples autochtones, le pourcentage de personnes  
3           autochtones dans la société canadienne.

4           Ce pan de recherche est important, parce que ça  
5           nous donne des photos, finalement, de la diversité  
6           et du poids des différents groupes, et les  
7           frontières entre les différents groupes sociaux qui  
8           composent notre société.

9           Le deuxième champ de recherche qui utilise des  
10          données ethno-raciales, c'est un champ où, là, on va  
11          travailler à comprendre l'interaction entre les  
12          différents groupes sociaux ethno-racisés. C'est le  
13          rapport du « nous » et du « eux » -- qui est le  
14          « nous », qui est le « eux » -- et dans ces  
15          analyses-là, on va chercher à comprendre les enjeux  
16          des minorités, les enjeux du groupe majoritaire, et  
17          surtout, de dégager un certain nombre de tensions  
18          entre ces différents groupes.

19          Alors, on va avoir, classiquement, des  
20          questions sur comment je me perçois, donc, comment,  
21          moi, je m'identifie au plan ethno-racial, mais aussi  
22          comment je perçois que l'autre me perçoit. Donc,  
23          comment une personne autochtone se perçoit-  
24          elle -- est-ce qu'elle se perçoit autochtone, est-ce  
25          qu'elle ne se perçoit pas, mais aussi l'effet de

1           cette propre identité sur les autres, comment je  
2           pense que l'autre me perçoit quand je dis que je  
3           suis un Autochtone.

4           Et donc, on va -- c'est un champ de recherche  
5           qui va permettre véritablement de comprendre et de  
6           voir évoluer les tensions entre différents groupes  
7           qui composent la société, qui est le « nous », qui  
8           est le « eux », et comment se créent ces rapports-  
9           là. Donc, on est vraiment dans cette dimension  
10          relationnelle.

11          Puis un troisième groupe de recherche, de champ  
12          d'étude, qui va être lié autour de ce qu'on va  
13          appeler, en sociologie, la stratification sociale,  
14          donc, où sont les individus ou les groupes  
15          positionnés socialement.

16          Le postulat de ce champ-là, c'est de  
17          dire : « *Dans une société, il y a des mécanismes de*  
18          *distribution inégale des ressources économiques,*  
19          *culturelles, symboliques, sociales, etc.* » Et ce  
20          qu'on veut aller chercher, c'est de voir la position  
21          des gens à l'intérieur de, si vous voulez, une  
22          échelle, qui serait, l'échelle, au niveau du Canada,  
23          au niveau du Québec, et donc, de voir quels sont les  
24          groupes qui sont généralement défavorisés versus les  
25          groupes qui sont généralement favorisés.

1           Donc, c'est vraiment d'aller comprendre comment  
2           on positionne structurellement, dans notre société,  
3           et systématiquement, les gens sont positionnés par  
4           rapport à leur identité ethno-racialisée.

5           Et c'est dans ce grand groupe d'étude qu'on va  
6           finalement aboutir aux questions de discrimination,  
7           et éventuellement, de profilage. Pourquoi? Parce  
8           que, dans ce groupe-là, ce qu'on va essayer de  
9           dégager, c'est l'idée que la position d'un individu  
10          ou d'un groupe n'est pas strictement liée à ce qu'il  
11          est et ce qu'il fait, mais bien aussi à la structure  
12          sociale qui donne des avantages ou des désavantages  
13          à certaines personnes pour accéder aux ressources  
14          qui les feraient monter dans l'échelle sociale.

15          Donc, on est vraiment au coeur de la question  
16          de l'inégalité et de l'égalité, quand on travaille  
17          dans ce champ-là, pour essayer de comprendre  
18          pourquoi des personnes ethno-racialisées d'un groupe  
19          particulier ont moins de chances, moins  
20          d'opportunités, moins de possibilités, finalement,  
21          d'arriver à des positions favorables dans la  
22          société, et à l'inverse, comment des positions  
23          favorables maintiennent, finalement, l'effet de la  
24          distance avec les groupes défavorisés.

25          Alors, ce champ d'étude, il a été

1           essentiellement développé à partir des années  
2           soixante, et notamment développé aux États-Unis à  
3           travers le mouvement sur les droits civiques, où,  
4           là, l'idée, c'était de commencer à faire finalement  
5           des études, non pas sur la photo, non pas sur  
6           comment on se perçoit, mais sur la machine, le  
7           fonctionnement social, sur la manière dont la  
8           société permet ou non aux individus d'accéder,  
9           finalement, à des positions favorables, et à partir  
10          de ces études-là, donc, de faire la démonstration  
11          des inégalités structurelles, des discriminations  
12          structurelles, c'était de développer des politiques,  
13          entre guillemets, de réparation, de compensation, et  
14          c'est donc tout le mouvement des politiques de  
15          discrimination positive.

16                 Et ce champ-là, ce qu'il va nommer, c'est que  
17                 pour arriver à développer, à connaître quels sont  
18                 les groupes discriminés, quels sont les groupes qui  
19                 sont en position défavorisée, pourquoi ils le sont,  
20                 c'est une façon, dans un premier temps, de, après,  
21                 parvenir à des mécanismes de correction.

22                 Donc, tant qu'on n'identifie pas les iniquités  
23                 et les inégalités, on ne peut pas agir par des  
24                 politiques d'anti-discrimination. Et de ce point de  
25                 vue là, le paradigme de ces recherches-là, c'est

1           vraiment de dire : on se centre sur les vecteurs,  
2           les mécanismes de la discrimination. Pourquoi? Et  
3           maintenant, on va nommer cela comme des groupes,  
4           quels sont les groupes en quête d'équité, donc, pour  
5           accéder, avoir les mêmes conditions, les mêmes  
6           chances, finalement, de se développer et d'avoir une  
7           qualité de vie, d'être en position favorisée. Donc,  
8           comment, ces groupes-là en quête d'identité, on doit  
9           finalement arriver à déceler quels sont ces groupes-  
10          là et à mettre en place des mesures de correction.

11                 Alors, c'est quelque chose qui, dans les années  
12          soixante, était une façon de concevoir les choses  
13          très, très, très nouvelle, que de lutter contre les  
14          discriminations. Aujourd'hui, c'est quelque chose,  
15          y compris dans la société canadienne et québécoise,  
16          qui est très largement développé. Il n'y a pas une  
17          institution -- par exemple, en matière d'emploi, il  
18          n'y a pas une institution qui n'a pas, par  
19          obligation même légale d'avoir à veiller sur les  
20          iniquités en termes d'emploi, donc, l'accès à  
21          l'emploi d'un certain nombre de groupes, donc, vous  
22          avez, dans toutes les institutions, du travail de  
23          discrimination positive qui se fait pour recruter,  
24          tantôt des femmes, tantôt des Autochtones, tantôt  
25          des minorités racialisées. Donc, c'est au coeur

1 même de la machine de la plupart des institutions,  
2 du point de vue de leurs employés.

3           Là où le bât blesse, c'est quand on regarde les  
4 services publics, c'est à l'égard de qui ces  
5 services publics travaillent. Donc, comment les  
6 iniquités peuvent se développer, non pas simplement  
7 dans la composition de qui travaille dans une  
8 institution, mais dans la manière dont l'institution  
9 répond de manière égale ou inégale aux besoins des  
10 populations qu'elle dessert. Et c'est le défi  
11 d'arriver à -- puisque c'est ancré dans notre  
12 conception des mécanismes qu'il existe des groupes  
13 qui sont traités inéquitablement et qu'il faut  
14 corriger, on est encore -- on n'a pas  
15 nécessairement, dans tous les cas, passé le chemin  
16 de la question sur les personnes desservies et les  
17 discriminations dans les personnes desservies. Et  
18 c'est le défi de cueillir des données, non pas juste  
19 sur qui nous sommes, à l'égard de qui nous  
20 travaillons, et comment nous travaillons avec les  
21 différents groupes.

22           Et c'est dans ce cadre-là qu'a été développée  
23 toute la compréhension des discriminations  
24 systémiques, pour favoriser ou défavoriser,  
25 comprendre pourquoi il y a des gens qui sont

1           défavorisés, et comment on peut corriger leur  
2           situation.

3           Si vous avez lu, ce matin, *Le Devoir*, il y  
4           avait une étude de la Statistique du Québec -- j'ai  
5           eu le temps dans l'avion -- sur la question  
6           d'iniquité salariale, par exemple, entre les hommes  
7           et les femmes. Et, en fait, la démonstration, c'est  
8           que dans tous les corps de métier, actuellement, il  
9           y a encore des inégalités salariales, des inégalités  
10          salariales entre les hommes et les femmes, malgré  
11          les lois, malgré un certain nombre de choses. Et  
12          donc, là, on a juste discriminé autour de la  
13          question du genre, mais ce qu'on comprend aussi,  
14          c'est que derrière juste la question du genre, il  
15          peut y avoir d'autres types de populations, en  
16          croisant les formes de discrimination, donc, par  
17          exemple, comment les femmes immigrantes ou des  
18          femmes autochtones auraient encore plus de  
19          désavantages qu'une femme appartenant au groupe  
20          majoritaire Blanc.

21          Et dans les grandes enquêtes nationales, que ce  
22          soit au Québec ou au Canada, on va maintenant  
23          essayer de systématiser cette dimension ethno-  
24          raciale en posant des questions sur l'ethnicité, sur  
25          la race, pour essayer de comprendre, finalement, ces



1           mécanismes-là.

2           Donc, on a énormément de données qui sont dans  
3           le recensement, qui sont dans un certain nombre  
4           d'enquêtes, où on va interroger les gens sur leur  
5           origine raciale ou leur origine ethnique, pour  
6           essayer de comprendre jusqu'à quel point ils font ou  
7           pas partie des groupes identifiés comme étant  
8           victime de discrimination systémique.

9           Donc, le coeur de ces analyses-là, c'est  
10          vraiment de comprendre comment fonctionne la  
11          société, comment la structure de la société amène  
12          des positions désavantagées, en postulant que la  
13          question de l'origine ethnique ou la question de la  
14          race est un facteur de discrimination, et que dans  
15          le cadre de nos chartes et de nos protections en  
16          matière d'égalité, il ne devrait pas y avoir ce type  
17          de discrimination.

18          Donc, on est toujours dans le pendant. Les  
19          chartes nous proposent une société égalitaire au  
20          plan théorique, mais quand on va dans la vie réelle  
21          du fonctionnement de la société, il y a des  
22          mécanismes systémiques et structurels qui produisent  
23          des inégalités. Et là, on rajoute de la législation  
24          pour essayer de corriger, pour, au final, aboutir à  
25          une société qui aurait non pas simplement une

1           prétention théorique à l'égalité, mais une  
2           prétention réelle, une réalisation formelle de cette  
3           égalité.

4           Et on va raisonner à peu près de la même façon  
5           sur toutes sortes d'inégalités, de genre, d'âge, de  
6           situation de handicap, peu importe le motif de  
7           discrimination -- là, je vais me concentrer sur  
8           l'ethno-racial -- mais c'est le même type de logique  
9           qui ferait dans toutes sortes d'inégalités et de  
10          discrimination.

11          Et ce qu'on comprend dans l'évolution de ce  
12          champ-là, c'est aussi que, le regard sur le  
13          systémique, ce qui nous permet de faire -- on va  
14          parler aux États-Unis, par exemple -- de dégager les  
15          processus et les mécanismes de racisme sans raciste,  
16          c'est-à-dire d'essayer d'identifier non pas des  
17          individus qui, par des positions racistes, auraient  
18          des comportements appropriés -- ça existe dans notre  
19          société -- mais c'est bien au-delà, d'aller dégager  
20          des mécanismes qui, institutionnellement,  
21          structurellement, non-intentionnellement,  
22          produisent, finalement, des inégalités ethno-  
23          raciales, d'où l'idée du racisme sans raciste, c'est  
24          vraiment d'aller au coeur de la manière dont notre  
25          fonctionnement de société renforce, crée des

1           inégalités ethno-raciales.

2           Alors, voici, pour vous dresser le portrait des  
3 études qui vont se préoccuper de la dimension ethno-  
4 raciale.

5           Maintenant, comment on va mesurer ces enjeux-  
6 là? Donc, comment on arrive à produire des données  
7 ethno-raciales, quelles sont les grandes logiques de  
8 la mesure de l'inégalité ethno-raciale. Alors, on a  
9 deux (2) grands chemins de façons de produire des  
10 données. Je vais vous les nommer, puis je vais vous  
11 les décrire après. C'est ce qu'on appelle des  
12 données assignées, puis des données auto-rapportées.

13           Les données assignées, c'est le fait d'enquêtes  
14 qui vont déterminer, l'enquêteur va déterminer la  
15 race, l'origine de la personne de la situation  
16 observée. Donc, la personne ne nomme pas son  
17 origine, mais elle lui est assignée. Je vous vois  
18 Blanc, je décide que vous êtes Blanc en termes de  
19 race, et je vais cocher ça.

20           Dans un grand nombre d'enquêtes, on va utiliser  
21 cette mécanique-là de la donnée assignée, faute de  
22 mieux, en fait. Je dirais qu'il y a un grand  
23 consensus scientifique sur le fait que ce n'est pas  
24 la meilleure façon de travailler les questions des  
25 inégalités ethno-raciales, mais faute de mieux,

1           parfois, bien, c'est le chemin qu'on va prendre,  
2           parce qu'on n'en a pas d'autre. Et je vais vous  
3           donner quelques exemples dans nos études qu'on a  
4           faites sur les questions de profilage social et  
5           racial.

6           Par exemple, quand on a fait l'étude à Montréal  
7           sur la judiciarisation de l'itinérance, on n'avait  
8           pas -- il n'y avait pas une mécanique dans les  
9           données judiciaires où on avait interrogé les  
10          personnes pour savoir si elles étaient en situation  
11          d'itinérance. Donc, dans la donnée judiciaire qu'on  
12          avait, il n'y avait pas de mention, ni de l'origine  
13          ethnique, ni de la race, ni même de la condition  
14          sociale. Et, en même temps, on souhaitait faire une  
15          étude sur la judiciarisation de l'itinérance, et on  
16          ne connaissait pas toutes les personnes itinérantes  
17          à Montréal, à l'époque, qui étaient en situation  
18          d'itinérance.

19          La manière dont on a travaillé cet enjeu-là,  
20          ç'a été de dire : « *On va y aller par la*  
21          *domiciliation.* » Donc, à partir de la catégorie  
22          domiciliaire, qui était dans la banque de données,  
23          on va déterminer qui est en situation d'itinérance  
24          ou pas. Vous comprendrez que, déjà là, c'est un  
25          chemin qui est particulier, mais qui était le seul

1 possible, puisque dans les données, on avait le nom,  
2 la date de naissance, et le domicile.

3 Quand il s'agit d'itinérance, par définition,  
4 théoriquement, il y a un problème avec le domicile.  
5 Donc, la manière dont on a réglé la situation,  
6 c'était de dire -- et pour interroger la banque et  
7 récupérer des données, ç'a été de dire : on va  
8 prendre les adresses des organismes qui travaillent  
9 dans le champs de l'itinérance et qui sont  
10 fréquentés par des personnes et sur lesquelles les  
11 personnes donnent cette adresse-là pour recevoir,  
12 finalement, leur contravention.

13 Donc, c'est par des mécaniques indirectes, et  
14 on a toujours, par exemple, nommé qu'on n'était que  
15 dans la pointe de l'iceberg, parce que,  
16 effectivement, à force d'utiliser des mécaniques  
17 indirectes sur les données assignées, bien, on est  
18 très, très, très loin du portrait global qu'on  
19 pourrait faire, mais faute de mieux, on est allé par  
20 ces mécaniques, et c'est nous, finalement, qui  
21 avons, comme enquêteurs, assigné qu'une personne qui  
22 avait reçu une contravention et donné l'adresse d'un  
23 organisme était une personne en situation  
24 d'itinérance.

25 On va, par exemple, dans d'autres types de

1           données, utiliser, notamment avec la question  
2           autochtone sur des données policières, des données  
3           judiciaires, il n'y a pas -- parfois, on n'obtient  
4           pas -- ça ne veut pas dire qu'elle n'existe pas,  
5           mais on n'obtient pas la donnée, est-ce que cette  
6           personne s'est déclarée ou a été déclarée  
7           Autochtone.

8           Généralement, là aussi, qu'est-ce qu'on  
9           reprend, on reprend le jeu de la domiciliation, et  
10          comment on passe dans cette dynamique-là, c'est à  
11          travers l'adresse, le domicile sur la communauté.  
12          Donc, par cette logique-là, on s'interdit, parce  
13          qu'on n'a pas la possibilité de travailler sur  
14          l'ensemble des personnes autochtones qui vivent au  
15          Québec, notamment celles en milieux urbains, pour  
16          réduire, finalement, notre compréhension, notre  
17          connaissance, le développement de notre  
18          connaissance, à la question des communautés, parce  
19          que là, dans la variable, on attribue au domicile  
20          une identité ethno-raciale qui est celle autochtone.

21          Avec tout ce que ça veut dire comme limite, on  
22          sait très bien que l'idée même d'avoir un domicile  
23          sur une communauté est enchâssée dans des lois,  
24          qu'elles soient fédérales, provinciales, des  
25          conventions, etc., donc, c'est en raison ou à cause

1 de ces lois-là que les personnes ont le droit de  
2 vivre sur une communauté, et que nous, à partir de  
3 ce domicile-là, on va qualifier la personne  
4 d'Autochtone.

5 Mais ce chemin-là, toute la mécanique  
6 discriminatoire qui fait que vous n'avez pas le  
7 droit de vivre dans une communauté, ou la mécanique  
8 qui fait que vous avez -- bien, elle nous échappe  
9 complètement, puisque, finalement, en utilisant le  
10 domicile, ce qu'on utilise, c'est la manière dont la  
11 structure sociale a accepté ou non, en fonction des  
12 critères, des lois, des conventions, etc., de donner  
13 un domicile sur une communauté ou pas. Donc, on  
14 échappe tout ce qui est hors communauté, et en même  
15 temps, même dans la communauté, on n'est pas dans  
16 une réalité forte de ce que c'est que l'identité  
17 autochtone, mais on est simplement dans un processus  
18 d'assignation d'un domicile, qui nous permet de  
19 dégager une identité autochtone.

20 Et, en fait, faute de mieux, on va travailler à  
21 partir de ces éléments-là, tout en étant tout à fait  
22 consciente, en recherche, que les limites sont  
23 importantes, parce qu'elles ne nous permettent pas  
24 de dégager beaucoup de choses.

25 L'enjeu, aussi, des données assignées, c'est

1           même lorsqu'elles portent sur l'assignation directe  
2           d'une condition ethnique ou d'une condition raciale,  
3           c'est que c'est l'enquêteur, donc, c'est la personne  
4           qui perçoit l'origine. Donc, dépendamment des  
5           tensions -- et je vous ai expliqué les autres  
6           champs -- dépendamment des tensions entre les  
7           groupes, dépendamment des expériences, de l'histoire  
8           et des conditions structurelles, bien, l'histoire  
9           des groupes sociaux va faire en sorte qu'un  
10          enquêteur, dépendamment de sa propre identité, va  
11          considérer les gens d'une origine ou pas.

12                 Et donc, dans la donnée assignée, il y a des  
13          biais clairs, du fait de la structure même de la  
14          cueillette de données, est-ce que moi, je vous  
15          identifie comme un Québécois, est-ce que je vous  
16          identifierais comme un Autochtone, est-ce que je  
17          vous identifierais comme un Blanc, comme un  
18          immigrant, etc. Ça n'a pas du tout la même  
19          façon -- puisque là, j'active mes propres biais, mes  
20          propres conceptions des groupes sociaux et de votre  
21          appartenance -- que dans l'autre cas. Donc, il va y  
22          avoir énormément de travail qui va être fait sur les  
23          limites de ces données assignées, et un des grands  
24          pans des recherches vont préférer, et là, il y a  
25          encore là un consensus, sur ce qu'on appelle les



1           données auto-rapportées.

2           Donc, ce qu'on appelle les données auto-  
3           rapportées, c'est quand on interroge la personne  
4           elle-même, et qu'elle puisse dire ou non -- accepter  
5           de dire ou non comment elle s'identifie -- est-ce  
6           que vous vous identifiez comme un Autochtone, est-ce  
7           que vous appartenez à ce groupe. Et là, c'est clair  
8           qu'il y a quand même des limites, parce qu'il  
9           faut -- on laisse le choix à la personne de cette  
10          auto-identification, mais on est beaucoup plus  
11          précis dans la nature de l'auto-identification,  
12          puisque c'est la personne elle-même qui accepte de  
13          dire qu'elle appartient ou non à un groupe.

14          Et là, il y a tout un enjeu autour des outils  
15          de cueillette de données sur le caractère raffiné de  
16          ce qu'on auto-rapporte. Alors, parfois, on va  
17          avoir -- et je vais rester sur le champ  
18          autochtone -- on va demander à des  
19          personnes : « *Est-ce que vous êtes ou non*  
20          *autochtones?* » Déjà, c'est bien si c'est fiable,  
21          là, si la donnée est bien recueillie, mais on y  
22          reviendra sur les problèmes de fiabilité des  
23          données, mais on pourrait avoir plus de questions -  
24          « *Est-ce que vous êtes inscrit dans le registre?*  
25          *Est-ce que vous êtes* » -- par exemple, « À quelle

1           *nation appartenez-vous* », où, là, on descend dans  
2 des origines ethniques.

3           Sachant la diversité autochtone, si je vous  
4 demande juste si vous êtes autochtone, ça me dit des  
5 choses, mais ça ne me dira pas nécessairement tout,  
6 quand on considère les diversités, et même les  
7 différentiations qu'il peut y avoir entre nations,  
8 d'un point de vue même des discriminations  
9 systémiques. C'est bien d'avoir une donnée; plus  
10 elle est raffinée, plus le choix des options est  
11 ouvert, plus on a de chances d'être précis dans la  
12 compréhension fine des différentes réalités.

13           Par exemple, si vous regardez les données du  
14 recensement canadien, vous allez avoir un certain  
15 nombre de questions. On ne s'arrête pas à est-ce  
16 que vous êtes autochtone ou pas, on va avoir à  
17 quelle nation appartenez-vous, même parfois à quelle  
18 communauté, dépendamment des enquêtes. Donc, on va  
19 raffiner, pour que la personne auto-rapporte le plus  
20 possible d'informations sur sa propre perception de  
21 son origine ethnique et de son origine raciale.

22           Les données auto-rapportées permettent aussi,  
23 quand on les suit, elles sont fluides, hein. Elles  
24 ne sont pas -- une personne peut s'identifier -- il  
25 y a peut-être vingt (20) ans, je m'identifiais plus

1           comme Française que comme Québécoise, je -- donc,  
2           tout ça évolue aussi. Donc, on a -- il n'y a pas de  
3           constance.

4           On sait, et il y a des analyses qui montrent,  
5           par exemple, que la fluidité de l'identité -- est-ce  
6           que je me perçois comme Autochtone  
7           aujourd'hui -- peut-être que dans dix (10) ans, je  
8           ne me percevrai plus comme Autochtone, ou au  
9           contraire, je ne me suis pas perçu comme Autochtone,  
10          et maintenant, je (inaudible). Donc, on n'est pas  
11          figé dans le temps, et l'individu n'est pas figé  
12          dans le temps autour de cela. Et ça dépend à la  
13          fois de son contexte de vie, mais des rapports  
14          sociaux qui sont entretenus avec son groupe, etc.

15          Il y a des désavantages à s'identifier d'un  
16          groupe ou d'un autre à certains moments, à certaines  
17          périodes, et par ailleurs, d'autres avantages, que  
18          la personne perçoit ou pas, de nommer. Et  
19          dépendamment aussi de la manière dont on le demande  
20          et de la manière dont on accuse l'auto-  
21          identification, comment on réagit à cette auto-  
22          identification, on va -- on va pouvoir la nommer ou  
23          ne pas la nommer. Et ça, c'est les conditions,  
24          finalement, de cueillette de données qui permettent  
25          cela.

1           Donc, c'est deux grands types de mesures. Il  
2           n'y a pas de données parfaites, et il n'y a pas de  
3           façon de faire mieux qu'un autre. En fait, il faut  
4           vraiment arriver à comprendre qu'il y a de multiples  
5           façons de le faire, toutes ont leurs limites, mais  
6           plus on a une variété de façons de procéder, mieux  
7           on est capable, finalement, de conjuguer ou  
8           d'articuler les limites de chacune des façons.

9           C'est la même chose sur les mesures, par  
10          exemple, de la pauvreté, il y a de multiples mesures  
11          de la pauvreté, il n'y en a pas une qui est  
12          meilleure qu'une autre. Par contre, quand on  
13          multiplie les mesures de la pauvreté, bien, ça nous  
14          permet d'identifier différentes connaissances en  
15          matière de pauvreté.

16          Sur la question ethno- raciale, elle est  
17          certaine. Par contre, dans des logiques éthiques  
18          scientifiques, on va privilégier les données auto-  
19          rapportées plutôt que les autres. Mais -- et après,  
20          l'autre enjeu de ce qu'on va privilégier, c'est la  
21          fiabilité -- dans nos contextes, c'est la fiabilité  
22          des données.

23          Je préfère avoir juste une (1) information qui  
24          me dit : « *la personne est autochtone* », mais là, je  
25          sais que la donnée a toujours été posée -- en fait,

1           la question a toujours été posée, qu'on a  
2           toujours -- on a toujours mis « *a refusé de*  
3           *répondre* », « *a dit non* » ou « *a dit oui* », etc.,  
4           plutôt que d'avoir des données sur la nation qui,  
5           par la suite, ont été posées de temps en temps, mais  
6           on ne sait pas quand le « *de temps en temps* », on ne  
7           sait pas si les personnes ont compris les  
8           différentes nations, si cette distinction faisait du  
9           sens pour les personnes, etc., donc, on va toujours  
10          préférer -- le mieux, c'est le plus d'information.  
11          Mais encore faut-il que ces informations soient  
12          fiables. S'il n'y a pas la condition de la  
13          fiabilité derrière, on ne peut rien faire, on ne  
14          peut rien tirer comme leçons.

15                 On a eu, par exemple, sur une étude à Vancouver  
16          avec ma collègue Marie-Ève Sylvestre, des données  
17          sur les conditions de remise en liberté et sur les  
18          contraventions en matière d'itinérance où il y avait  
19          des données ethno-raciales qui avaient été  
20          cueillies, mais la première chose qu'on nous a  
21          dite : « *Elles ne sont pas fiables.* »

22                 Si elles ne sont pas fiables, même si la  
23          colonne existe, on ne peut pas travailler avec.  
24          Donc, l'important c'est, oui, de mettre une colonne,  
25          faire en sorte qu'elle soit de qualité, mais

1           surtout, qu'elle soit fiable. Si elle n'est pas  
2           fiable, on ne pourra rien en faire, et finalement,  
3           on n'a jamais procédé à aucune analyse de ce type-  
4           là, parce qu'une donnée non fiable, on ne travaille  
5           pas avec.

6           Donc, l'enjeu, il est dans comment on construit  
7           un outil de cueillette de données, mais comment la  
8           procédure même de la cueillette de données arrive et  
9           permette une fiabilité des données. Donc, ça, ça  
10          signifie avoir des questions précises, claires,  
11          testées, et que la cueillette soit systématisée.

12          Quand on propose de recueillir des données  
13          ethno-raciales, il y a -- je vous ai évoqué qu'on a  
14          une tradition longue dans la cueillette de ce type  
15          de données, mais il y a un certain nombre  
16          d'institutions qui en cueillent mais qui ne les  
17          analysent pas, d'autres institutions qui résistent à  
18          ce type de données -- à la cueillette de ce type de  
19          données sous toutes sortes de formes et pour toutes  
20          sortes de raisons, et avec un certain nombre  
21          d'arguments.

22          C'est un débat qui a lieu au Québec et au  
23          Canada, mais qui a aussi lieu dans d'autres pays.  
24          Un pays que je connais plus particulièrement, mais,  
25          par exemple, en France, les débats sur la cueillette

1 de données ethno-raciales font des débats depuis de  
2 nombreuses années. Les arguments invoqués pour ne  
3 pas cueillir de données sur cette dimension-là, sur  
4 cette variable-là, alors, il y a des dimensions qui  
5 sont de l'ordre de la structure même de l'État, un  
6 état républicain qui postule que tout le monde est  
7 identique ne peut pas -- ne pourrait pas, dans sa  
8 logique, essayer d'identifier une diversité,  
9 puisqu'il se présente comme unique et singulier.  
10 Ces arguments républicains ne fonctionnent pas du  
11 tout dans nos sociétés qui sont construites sur le  
12 multiculturalisme et l'inter-culturalisme. Donc, en  
13 partant, on a décidé qu'on était dans la diversité,  
14 d'où la tradition de cueillette de données autour de  
15 ce niveau-là.

16 Le deuxième argument, c'est un argument aussi  
17 lié à cette idée-là, c'est qu'un être humain est un  
18 être humain, dans une position universaliste, il  
19 devrait être considéré comme une personne peu  
20 importe son origine, etc. Là aussi, c'est très  
21 alimenté par les positions républicaines.

22 La manière dont le Canada et le Québec se  
23 positionnent autour de cette question  
24 universalisante, c'est de dire que la façon de  
25 recueillir de la donnée ethno-raciale doit être

1 égale pour tout le monde. Donc, il ne faut pas  
2 chercher à avoir une donnée sur un groupe en  
3 particulier, mais permettre à tout un chacun de  
4 s'auto-identifier dans un groupe. Donc, tout le  
5 monde doit pouvoir s'auto -- que vous soyez Blanc,  
6 Autochtone, Québécois, Canadien, d'origine arabe,  
7 d'origine hispanique, d'origine haïtienne, etc.,  
8 vous devez pouvoir dire votre identité.

9 Donc, le souci, il n'est pas tant de ne pas  
10 produire de données, que de permettre à tout le  
11 monde de définir son identité et de recueillir  
12 l'identité de tout le monde. Et dans ce contexte-  
13 là, il n'y a pas de discrimination à la cueillette  
14 de données, puisqu'on donne l'opportunité à tout le  
15 monde de s'identifier, et après, c'est les analyses  
16 qui vont venir faire du tri si on veut travailler  
17 sur certains groupes en particulier, etc., etc.,  
18 mais ça, c'est autre chose, puis j'y reviendrai, sur  
19 les enjeux d'éthique.

20 Mais de manière générale, cueillir une donnée  
21 universelle permet de donner à tout le monde le même  
22 droit de s'auto-identifier, le même droit d'être  
23 cueilli en termes de données, qu'on soit dans la  
24 majorité ou dans la minorité.

25 L'autre élément pour dire qu'on ne devrait pas



1 cueillir des -- l'autre argument pour dire qu'on ne  
2 devrait pas cueillir des données ethno-raciales,  
3 c'est celui -- un certain nombre d'arguments autour  
4 des positions anti-racistes.

5 Il y a des chercheurs qui vont dire que  
6 cueillir des données sur des groupes dans des  
7 contextes de tensions entre les groupes favoriserait  
8 la production d'un certain racisme, d'une certaine  
9 défavorisation de groupe, du fait même de connaître  
10 la composition de la société, le poids de certains  
11 groupes minoritaires, etc.

12 En fait, dans des contextes où il y a des  
13 enjeux d'intégration forts, comme en Europe, ces  
14 enjeux-là de production d'un discours raciste à  
15 partir de la connaissance qu'on a de la composition  
16 de la société peut être un enjeu.

17 Quand on regarde le Canada et le Québec, la  
18 manière dont on se positionne -- l'existence même de  
19 groupes sociaux ethno-racialisés fait partie  
20 intégrante de l'ADN. Donc, il n'y a pas -- ça ne  
21 veut pas dire qu'il n'y a pas des problèmes de  
22 racisme, puis je vais y revenir, mais il n'y a pas  
23 de souci à connaître notre composition, puisque, par  
24 définition, on se dit d'une composition diversifiée.

25 Alors, ça, c'est les limites, mais il y a de

1           nombreux avantages, et je dirais que si on regarde  
2           dans le champ, il y a plus de gens qui vont vous  
3           écrire des avantages que des limites.

4           Les avantages, essentiellement, vont se  
5           construire autour de l'idée de la connaissance. Si  
6           on veut comprendre comment fonctionne notre société,  
7           comment des discriminations systémiques se mettent  
8           en place, il faut d'abord et avant tout les  
9           identifier et les connaître. Tant qu'on ne sait  
10          rien, on ne peut pas agir. Donc, il y a un réel  
11          parti pris en faveur de la production de données  
12          ethno-raciales pour permettre de mieux connaître les  
13          mécaniques et les processus. Et dans ce contexte-  
14          là, il va y avoir cette idée que, à travers la  
15          connaissance, on va pouvoir mettre en place des  
16          mécanismes de reconnaissance des discriminations des  
17          groupes, et de par là même, travailler à mettre en  
18          place des politiques de correction.

19          Toute la dimension que je vous ai racontée des  
20          droits civiques, elle vient de là. Si on n'avait  
21          pas identifié les discriminations, on n'aurait pas  
22          pu mettre en place des politiques de discrimination  
23          positive, parce qu'on n'aurait pas pu caractériser  
24          les inégalités vécues par un certain nombre de  
25          groupes sociaux. Donc, tant qu'on ne caractérise

1 pas les iniquités et les inégalités, bien, on ne  
2 peut pas les corriger. Ç'a l'air évident, mais  
3 c'est loin d'être si évident que ça. Et plus on est  
4 dans des dimensions de discrimination systémique  
5 institutionnelle inconsciente indirecte, plus il  
6 faut aller creuser à l'intérieur même de la pratique  
7 et de la manière dont les services publics sont  
8 délivrés pour comprendre qu'est-ce qui se passe  
9 vraiment.

10 Donc, moins on a de données, moins on sait  
11 comment ça se passe, pour l'institution, comme pour  
12 le public, comme pour la société en général. Et  
13 c'est dans ces enjeux-là que, par exemple, toutes  
14 les études qu'on a faites sur le profilage vont  
15 chercher à rendre visible, finalement, des  
16 situations qui ne sont pas camouflées de manière  
17 volontaire, mais qui sont -- que ne sont pas  
18 questionnées par les institutions mises en place.  
19 Et c'est à travers la reconnaissance, par exemple,  
20 des pratiques de profilage, qu'on arrive à  
21 finalement obtenir un certain nombre de  
22 reconnaissances de ces pratiques-là, un certain  
23 nombre d'identifications de ces pratiques-là, et par  
24 là même, des corrections.

25 La Ville de Montréal vient d'accepter,

1 finalement, de demander à ce qu'il y ait des données  
2 produites, qu'elles soient traitées de manière  
3 indépendante par son service de police, parce qu'il  
4 y a eu une reconnaissance qu'effectivement, il y a  
5 un enjeu de profilage qui demeure et qu'il faut le  
6 corriger, et que le premier vecteur pour le  
7 corriger, c'est de savoir ce qui se passe.

8 Puis, au plan scientifique, on est toujours là-  
9 dedans, on veut tous produire du savoir, mais de  
10 manière générale, pour la société, c'est important,  
11 si on veut prétendre avoir des institutions  
12 égalitaires, qui ont un traitement égalitaire des  
13 personnes, encore faut-il qu'on puisse prouver qu'il  
14 y a traitement égalitaire, ou traitement  
15 inégalitaire, s'il y a, et mettre en place des  
16 mécanismes de correction.

17 On est dans une société qui est construite, et  
18 les chartes le sont, sur cette idée d'égalité.  
19 Donc, la quête de la connaissance sur les  
20 inégalités, elle fait partie intégrante, finalement,  
21 de la manière dont on se structure comme société  
22 égalitaire. Et les attentes vont être importantes  
23 pour un certain nombre de groupes minoritaires que  
24 cette connaissance se produise.

25 Donc, ça, c'est vraiment le coeur de pourquoi

1           il faut cueillir des données, puis comment les  
2           cueillir, à travers des mesures tantôt assignées,  
3           tantôt rapportées.

4           Maintenant, l'exploitation des données, comment  
5           on travaille avec ces questions-là. D'abord, je  
6           vais parler du bord de la recherche, puis après, je  
7           parlerai du bord des institutions.

8           Du point de vue de la recherche, on est  
9           enchâssé dans un certain nombre de politiques et de  
10          principes en matière d'éthique de la recherche qui  
11          fait en sorte que la manière dont on va traiter les  
12          données, la manière dont on analyse les choses va  
13          être soumise à un certain nombre de principes  
14          éthiques de consentement libre et éclairé, un parti  
15          pris pour que les analyses et les résultats soient  
16          faits de manière rigoureuse, mais aussi, ne puissent  
17          pas porter préjudice aux personnes ou aux groupes,  
18          ou aux collectivités.

19          Donc, quand on remplit une demande de  
20          certificat d'éthique, on va toujours nous demander  
21          quels sont les risques préjudiciables que la  
22          personne, que le groupe, que la collectivité peut  
23          avoir de participer à cette recherche-là, et on doit  
24          faire la démonstration qu'il n'y a pas de risque, ou  
25          que s'il y a des risques, on a mis en place des

1           mesures pour pallier à ces risques-là.

2           Donc, ça, c'est quelque chose qui est très  
3           encadré, qui est très encadré au Canada, au Québec,  
4           etc., et quand on est sur des recherches avec des  
5           populations autochtones, il y a des exigences  
6           particulières, et ces exigences particulières vont  
7           venir encore plus enchâsser les principes éthiques,  
8           notamment une exigence qui est de travailler en  
9           partenariat avec les communautés.

10           Les peuples autochtones poussent énormément le  
11           principe que rien ne doit se faire sur eux sans eux,  
12           ou à propos d'eux sans eux, et donc, dans ce  
13           contexte-là, vous ne pouvez pas faire de la  
14           recherche sur des questions autochtones sans avoir  
15           l'assentiment d'un certain nombre de communautés,  
16           d'un certain nombre d'organisations, mais à tout le  
17           moins, il faut faire la démonstration que des  
18           personnes et des communautés ou des collectivités  
19           autochtones sont partenaires de vos recherches.

20           Ce que ça permet de faire, c'est de protéger.  
21           Et là, il y a clairement quelque chose autour de la  
22           question des Autochtones qui -- cueillir des données  
23           sur les Autochtones, les exploiter, va devoir aussi  
24           être construit de manière plus large, pas juste nous  
25           quand on arrive en recherche, mais de manière plus

1 large par les institutions.

2 Les institutions devraient avoir des protocoles  
3 d'entente sur la manière, et d'avoir à discuter avec  
4 les Autochtones comment on demande la question  
5 de -- comment on pose les questions autour de  
6 l'appartenance autochtone, l'appartenance à une  
7 nation, etc., comment s'est fait, dans quelle  
8 (inaudible), et là, il y a clairement un partenariat  
9 à faire avec les communautés autochtones pour  
10 parvenir à avoir une assurance que l'interrogation  
11 institutionnelle sur l'origine autochtone soit faite  
12 en accord avec les principes et en accord avec les  
13 communautés.

14 Maintenant, qu'est-ce qu'on fait quand on  
15 travaille sur les inégalités et les discriminations.

16 Il y a trois (3) grandes façons, une fois qu'on  
17 a cueilli, comment on exploite les données. Il y a  
18 trois (3) grandes façons d'exploiter les données.  
19 La première -- les trois (3) façons, c'est de  
20 mesurer la discrimination, donc, où est-ce qu'il y a  
21 de la discrimination ou du profilage, ou un certain  
22 nombre de choses. Le profilage étant une pratique  
23 discriminatoire très, très, très spécifique, là,  
24 c'est pour ça que je parle de discrimination et de  
25 profilage, elle fait partie du champ des

1 discriminations, mais elle est excessivement  
2 spécifique.

3 Je suis déjà venue présenter les définitions,  
4 je sais que vous les savez, mais le profilage  
5 demeure une pratique discriminatoire très  
6 spécifique. Et on ne fait pas du profilage, et  
7 n'importe qui ne fait pas du profilage comme ça,  
8 même si aujourd'hui, ce mot-là a l'air d'être un peu  
9 plus utilisé dans un sens commun qui ne correspond  
10 pas, finalement, à ce qui est défini dans les  
11 textes, et notamment à travers les textes de la  
12 Commission des droits de la personne.

13 La mesure de la discrimination : les mesures  
14 expérimentales et les mesures expérientielles.

15 Donc, les mesures de discrimination, je ne vous  
16 ferai pas un cours de statistiques ici, mais elles  
17 vont s'appuyer essentiellement sur des méthodes  
18 qu'on va appeler des méthodes de régression, où  
19 qu'est-ce qu'on fait, fondamentalement, on compare  
20 deux (2) groupes. Dans un premier temps, on compare  
21 deux (2) groupes.

22 Je vais prendre une illustration, disons  
23 Blancs/Autochtones, et à travers cette comparaison,  
24 par exemple, est-ce que les Blancs ont plus de  
25 chances d'être -- est-ce que les Blancs



1           ont -- n'importe quel exemple de -- est-ce que  
2           l'accès au travail est plus favorable chez les  
3           Blancs que chez les Autochtones. Et là, on va  
4           regarder, et on va mesurer une différence. Et  
5           après, il faut chercher à l'expliquer, cette  
6           différence, d'où elle vient cette différence.

7           Et quand on fait une méthode de régression,  
8           qu'est-ce qu'on va faire, c'est qu'on va aller  
9           chercher ce qu'on appelle les effets de composition,  
10          donc, quelles sont les autres variables qui peuvent  
11          jouer dans cette discrimination d'accès à l'emploi  
12          entre les Blancs et les Autochtones. Et là, on va  
13          corriger -- l'âge, l'ancienneté, l'expérience  
14          professionnelle -- on va contrôler toutes ces  
15          variables, pour arriver à pouvoir dire : toutes  
16          choses étant égales par ailleurs, il reste un effet  
17          inexpliqué, et cet effet inexpliqué, il vient de la  
18          variable ethno- raciale.

19          Donc, le fait d'appartenir au groupe Blanc ou  
20          au groupe Autochtone, quand on a tout contrôlé le  
21          reste, reste. Et cette partie, il faut qu'elle soit  
22          significative au plan statistique, mais s'il y a une  
23          partie inexpliquée, on va pouvoir dire : « *Bien, la*  
24          *discrimination, quand on a tout contrôlé, il reste*  
25          *une discrimination qui s'appuie sur une logique*

1           *ethno-raciale.* » Donc, la discrimination  
2           systémique, elle est aussi ethno-raciale.

3           Un des défis de ces méthodologies-là, c'est  
4           d'avoir un nombre important de variables à  
5           contrôler, et d'avoir nécessairement pas toutes les  
6           variables pour contrôler, mais on va constamment  
7           travailler à faire la preuve de la partie non  
8           expliquée par autre chose que l'appartenance  
9           ethnique ou l'appartenance raciale. Donc, comment  
10          on peut arriver à contrôler, pour finalement pouvoir  
11          dire : « *Bien, une partie de l'explication de la*  
12          *différence, elle se situe -- et voici le poids de*  
13          *cette partie-là, elle s'explique par l'appartenance*  
14          *ethno-raciale.* »

15          Donc, ce qu'on pourrait pouvoir arriver à dire,  
16          c'est que quinze pour cent (15 %) de l'explication  
17          du manque d'accès à l'emploi s'explique par le fait  
18          que les personnes sont Autochtones. Peut-être qu'il  
19          y a un poids sur l'expérience professionnelle, etc.,  
20          mais quand on a tout contrôlé, il reste ce quinze  
21          pour cent (15 %) qu'on va attribuer à l'origine  
22          ethno-raciale.

23          Donc, ça permet -- mais ça ne permet pas  
24          d'identifier pourquoi ça se passe, quels sont les  
25          mécanismes, quels sont les processus qui font qu'on

1 arrive à cette -- ça permet de mesurer la  
2 discrimination, l'écart entre les groupes, donc, le  
3 désavantage, mais ça ne permet pas de dire pourquoi  
4 ça se passe.

5 C'est là qu'on va développer d'autres types de  
6 mesures, qui sont ce qu'on appelle les mesures  
7 expérimentales. C'est une autre façon de faire.  
8 Alors, quand on est dans l'expérimentation, et ça  
9 s'appuie souvent sur des méthodes de *testing*, où on  
10 va tester un certain nombre de choses, donc -- et je  
11 vais rester en matière d'emploi.

12 On va, par exemple, envoyer des CV avec des  
13 noms, des prénoms ou des origines différentes, puis  
14 là, on va voir comment les gens réagissent par  
15 rapport aux CV. Ça, ça s'est fait dans tous les  
16 pays pour mesurer la discrimination raciale en  
17 matière d'emploi, d'où, après, les politiques de  
18 correction, etc., et qu'à dossier égal, on va  
19 favoriser quelqu'un qui appartient à une minorité  
20 racialisée. Pourquoi? Parce qu'on sait qu'il y a  
21 des biais de sélection qui ne permettent pas  
22 d'obtenir la même chance. Donc, on va mesurer cette  
23 inégalité, et par la suite, développer un certain  
24 nombre de pratiques pour permettre une égalité des  
25 chances, parce qu'on constate, dans la société,

1           qu'il y a des biais de sélection.

2           C'est des méthodes qui sont, par contre, très,  
3           très, très ciblées. On va faire ça pour une  
4           entreprise. On va faire ça pour un territoire.  
5           C'est très difficile de le faire à grande échelle,  
6           et c'est très coûteux.

7           En matière de profilage, par exemple, il y a eu  
8           des études qui ont été faites pour observer la  
9           pratique policière dans les arrestations. Donc, par  
10          exemple, vous vous mettez -- il y a des données qui  
11          vont montrer, on se place à un endroit, genre à un  
12          guichet de métro, puis on va voir, et on observe des  
13          agents ou des policiers, puis on regarde qui ils  
14          contrôlent, et à quelle fréquence ils  
15          laissent -- ils contrôlent qui au plan de l'origine  
16          ethnique, qui est, là, assignée, puisque c'est  
17          l'observateur qui décide, mais qui permet de dire,  
18          bien : « *Les personnes autochtones ont cinq (5) fois*  
19          *plus de chances d'être contrôlées que* » -- ou de  
20          risque, dépendamment de comment on le nomme,  
21          mais -- « *cinq (5) fois plus de risque d'être*  
22          *contrôlées que des personnes blanches.* » Parce que  
23          s'il passe dix (10) personnes noires -- dix (10)  
24          personnes autochtones, il y en a cinq (5) qui vont  
25          être contrôlées, alors que s'il y a dix (10) Blancs

1           qui vont passer, il n'y a qu'un (1) Blanc qui va  
2           être contrôlé. Et c'est donc dans ces méthodes  
3           expérimentales qu'on peut voir comment les pratiques  
4           de discrimination se réalisent, et d'identifier,  
5           finalement, un certain nombre de discriminations,  
6           voire de profilage, qui s'identifient.

7           Mais c'est des méthodologies qui sont  
8           excessivement lourdes, et qui sont -- qu'il n'est  
9           pas possible de réaliser à grande échelle. Mais ça  
10          donne des informations quand même.

11          Les dernières mesures, c'est ce qu'on appelle  
12          les mesures expérientielles. C'est ce que vous  
13          faites si vous étiez dans le champ scientifique,  
14          c'est d'entendre des témoignages sur l'expérience  
15          vécue de discrimination, donc, comment les gens  
16          rapportent, dans quel contexte de la vie  
17          quotidienne, dans quelle sphère ils rapportent avoir  
18          vécu des discriminations, à partir de qui, quel type  
19          d'institution, etc., où, là, on est vraiment dans la  
20          connaissance du vécu, dans l'analyse du vécu des  
21          discriminations, qui est une façon aussi de mettre  
22          en lumière ces discriminations à partir des  
23          personnes qui les vivent. Et ces logiques-là qui  
24          sont tantôt quantitatives, tantôt qualitatives, vont  
25          permettre d'être au plus proche, finalement, de la

1 multiplicité des zones de discrimination.

2 Parce qu'un des enjeux des mesures  
3 expérientielles, c'est de se situer dans un  
4 champ -- le secteur de l'emploi -- etc. Or, ce  
5 qu'on sait dans le champ des inégalités ethno-  
6 raciales, c'est que, malheureusement, une personne  
7 qui appartient à un groupe stigmatisé, dominé, bien,  
8 elle va faire l'objet de cette discrimination dans  
9 énormément de sphères de sa vie. Le logement,  
10 l'emploi, la justice, l'éducation, etc., etc. Et  
11 donc, de passer par la mesure expérientielle, ça  
12 permet non seulement de connaître, finalement, les  
13 formes de discrimination, mais surtout de comprendre  
14 la multiplicité de ces discriminations, et de  
15 comprendre aussi l'enchevêtrement des processus,  
16 comment, quand tu es à l'école, tu commences à être  
17 identifié comme un élève en difficulté ou posant des  
18 problèmes, comment ça peut t'amener à finalement  
19 être pris en charge par la protection de la jeunesse  
20 parce qu'il y a un trouble de comportement, comment  
21 ce trouble de comportement peut te faire aller vers  
22 une prise en charge par la *Loi sur la justice pénale*  
23 *des adolescents*, éventuellement.

24 Donc, ça permet aussi de comprendre comment  
25 s'alimentent les processus de discrimination, et

1 comment, finalement, se superposent les  
2 discriminations institutionnelles.

3 Chaque institution travaille en silo, mais  
4 finalement, dans une trajectoire,  
5 alimente -- s'alimente -- parce que vous avez été  
6 identifié dans le milieu éducatif d'une certaine  
7 façon, alimente, finalement, les processus de  
8 discrimination.

9 Voilà comment on travaille ces données et ces  
10 recherches du point de vue scientifique.

11 Maintenant, quelques éléments sur la manière  
12 dont les institutions devraient cueillir des  
13 données, les exploiter elles aussi. Je vous ai  
14 nommé tout à l'heure les enjeux de résistance dans  
15 un certain nombre de contextes à la cueillette de  
16 données sur les dimensions ethno- raciales. Il est  
17 clair que les arguments disant, nommant le fait que  
18 ce ne sont pas des données « *recueillables* » parce  
19 que contrevenant à un certain nombre de chartes ne  
20 font pas le poids. Il n'y a -- si on le fait de  
21 manière adéquate et si on le présente de manière  
22 universelle, il n'y a aucune raison qu'elle ne se  
23 fasse pas. Et il n'y a aucun argument juridique qui  
24 tienne la route, et si vous voyiez le travail qu'a  
25 fait, par exemple, la Commission ontarienne sur les

1           droits, elle va vraiment développer l'importance de  
2           faire des données et de montrer que non seulement la  
3           cueillette de ces données ne contrevient pas aux  
4           droits, et notamment aux droits fondamentaux, mais  
5           qu'au contraire, elles sont un élément pour faire  
6           établir de manière réelle ces droits-là.

7           Pour autant, encore faut-il avoir des  
8           partenariats, notamment dans les questions  
9           autochtones, sur la manière dont on pose les  
10          questions, pour autant, encore faut-il avoir des  
11          mécanismes rigoureux de cueillette de données.

12          Si vous décidez que vous cueillez les données  
13          juste le lundi, encore si on le sait que c'est juste  
14          le lundi, c'est une chose, on peut, après, se  
15          dire : « *Bien, c'est les lundis qui se passent comme*  
16          *ça* », mais si vous ne le faites pas de manière  
17          rigoureuse et qui nous permette d'obtenir de la  
18          fiabilité, se posent un certain nombre d'enjeux que  
19          j'ai nommés tout à l'heure.

20          Et, par ailleurs, dans un souci -- sur  
21          l'exploitation de ces données-là, dans un souci de  
22          promouvoir et d'avoir des institutions qui portent  
23          la question de l'égalité et cherchent à travailler  
24          sur les discriminations qu'elles mettent en oeuvre  
25          de manière systémique, il est clair que toute



1 institution devrait se questionner et s'interroger  
2 elle-même, à la suite de cette cueillette de données  
3 et de ces analyses-là, sur qu'est-ce qui se passe  
4 pour de vrai, est-ce que la prétention que j'ai de  
5 rendre un service égal à traitement égal à tous, je  
6 peux -- mon discours et mon encadrement légal qui me  
7 doit de faire ça, est-ce que, dans la réalité, je le  
8 fais, et sinon, comment je peux mettre en place des  
9 mécanismes de correction.

10 On l'a bien vu comment toutes les institutions,  
11 dans le cadre des discriminations positives en  
12 matière d'emploi, se sont toutes mises à cueillir  
13 des données auto-rapportées, et ont toutes travaillé  
14 à corriger les choses. Maintenant, il reste à  
15 passer le chemins vers les publics desservis, et  
16 comment, parce que là, il y a une espèce de postulat  
17 ou de principe que tous les publics sont servis de  
18 la même façon, mais on n'a pas la preuve que c'est  
19 vrai ou que c'est faux.

20 Si on écoute des expériences de discrimination,  
21 on comprend que ce n'est pas vrai, mais on n'a  
22 aucune ou peu d'institutions qui peuvent faire la  
23 preuve qu'elles ne font pas de discrimination. Or,  
24 en regard du cadre légal, elles devraient avoir, en  
25 termes de reddition de comptes, cette importance-là

1 accordée.

2 Ce que la Ville de Montréal a voulu faire sur  
3 la question du profilage, c'est exactement ça.  
4 C'est de dire, bien, qu'est-ce qui se passe, et s'il  
5 se passe quelque chose, on va le savoir, et on va le  
6 corriger. Donc, l'importance que le service de  
7 police cueille des données sur l'origine ethno-  
8 raciale des personnes avec lesquelles -- qu'il  
9 arrête, qu'il interpelle, etc., c'est le début de  
10 l'élément pour dire : « *Est-ce que vous le faites de*  
11 *manière égale, ou pas?* »

12 Mais on ne peut pas dire aujourd'hui si c'est  
13 égal ou si ce ne l'est pas, sauf avec certaines  
14 données. Mais la seule manière qu'une institution  
15 peut prouver, et que c'est un service public, et  
16 qu'elle le fait de manière rigoureuse et non  
17 discriminatoire, c'est de lui permettre de faire  
18 cette preuve-là. Mais il n'y a pas d'obstacles  
19 légaux au fait de le faire. C'est des enjeux de  
20 volonté politique, c'est des enjeux de volonté  
21 institutionnelle. C'est des enjeux aussi, parfois,  
22 d'institutions qui -- et ça, c'est quand même un  
23 enjeu beaucoup plus québécois -- d'institutions qui  
24 résistent à s'auto-analyser et à s'auto-regarder par  
25 rapport à leurs pratiques.

1           La difficulté qu'on a comme chercheur quand on  
2           travaille sur ces enjeux-là, c'est de parvenir à  
3           obtenir des données, c'est de parvenir à avoir un  
4           regard indépendant et rigoureux et objectif sur ces  
5           questions-là de la part d'institutions qui résistent  
6           à ce qu'on aille voir ce qui se passe pour de vrai.  
7           Les difficultés qu'on a pu avoir dans un certain  
8           nombre de cadres pour obtenir des données, alors  
9           qu'elles existent, révèlent de ces problèmes-  
10          là -- et relèvent de ces problèmes-là. Mais je  
11          pense que plus on mettra l'accent sur l'importance  
12          et plus on mettra l'accent sur la pertinence de ces  
13          données-là, y compris pour les services publics eux-  
14          mêmes, plus il y aura d'ouverture à se questionner  
15          et accompagner les problèmes révélés par nos  
16          recherches ou révélés par les institutions elles-  
17          mêmes à l'intérieur de leur propre exploitation des  
18          données.

19                Quand on a fait notre première étude sur la  
20                judiciarisation sur l'itinérance à Montréal, c'est  
21                clair que ces données-là n'ont pas plu, y compris au  
22                Service de police de la Ville de Montréal, mais il  
23                n'en demeure pas moins -- ni à la Cour municipale,  
24                par ailleurs, mais très rapidement, on a pu  
25                travailler avec ces institutions-là pour mettre en

1 place des mécanismes de correction. Donc, oui, il y  
2 a un choc de se faire révéler qu'on ne fait pas tout  
3 ce qu'on devrait faire et de la bonne façon, mais  
4 passé ce choc-là, il y a beaucoup moins de  
5 résistance à finalement travailler à mettre en place  
6 des mesures de correction que si on est dans un  
7 espace où il y a un obscurantisme complet, où les  
8 gens se sentent menacés, mais il n'y a pas de preuve  
9 scientifique, il n'y a pas de ci -- il y a une  
10 résistance beaucoup plus forte que si,  
11 effectivement, on creuse une donnée, on obtient des  
12 données, on révèle des choses, et qu'après, on  
13 travaille à mettre en place des corrections.

14 Et je pense que toute institutions qui fait ce  
15 chemin-là peut, au final, s'assurer une meilleure  
16 crédibilité, une meilleure légitimité, et, au final,  
17 de meilleures pratiques pour les populations  
18 desservies. Donc, tout le monde a à y gagner, même  
19 si le premier pas de compréhension que, finalement,  
20 on ne fait pas tout bien, est un pas qui peut être  
21 parfois difficile pour certaines institutions.

22 Voilà ce que je voulais vous dire ce matin.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Merci. Est-ce que vous avez des questions,

25 Me Leblanc?

1 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

2 Oui, j'en ai quelques-unes, Monsieur le Commissaire.

3 D'abord, la dernière section de votre  
4 présentation a répondu à quelques-unes de mes  
5 questions, alors je vais essayer de ne pas sauter du  
6 coq à l'âne, mais je vais peut-être commencer par le  
7 dernier sujet que vous avez abordé.

8 Vous avez bien expliqué que certaines  
9 organisations, je dirais volontairement, ont une  
10 résistance à se faire analyser. Alors, ça va se  
11 manifester par le fait qu'elles vont soit ne pas  
12 colliger de données, ou ne pas partager celles  
13 qu'elles possèdent. Diriez-vous qu'il y a également  
14 la situation d'organisations qui n'ont pas -- sans  
15 nécessairement être réticents à se faire analyser,  
16 qui n'ont tout simplement pas la culture de la  
17 recherche, de la recherche sur les services qu'ils  
18 donnent, la clientèle qu'ils desservent, etc.?

19 **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

20 Oui, il y a un certain nombre d'institutions qui  
21 n'ont pas cette culture à l'interne, ou une culture  
22 de partenariat avec des chercheurs universitaires ou  
23 autres types de chercheurs, mais en même temps,  
24 c'est de moins en -- si on se compare, en termes de  
25 recherche au Québec et au Canada par rapport à

1 d'autres pays, la culture du partenariat de  
2 recherche entre différentes institutions est  
3 clairement instituée, le financement de la recherche  
4 est essentiellement fait en partenariat, donc, il y  
5 a des résistances sur des thématiques, mais  
6 globalement, il n'y a pas une résistance.

7 Il y a une résistance si vous arrivez en  
8 disant : « *Bien, moi, ce que je vais aller étudier,*  
9 *c'est qu'est-ce que vous faites de -- éventuellement*  
10 *de pas correct.* » Mais documenter des pratiques,  
11 documenter un certain nombre de choses, la plupart  
12 des recherches se font en partenariat avec toutes  
13 sortes d'institutions, santé et services sociaux,  
14 police, justice, etc., éducation, la plupart des  
15 recherches se font en partenariat.

16 Donc, la culture, elle est là. Par contre, là  
17 où l'elle est moins, c'est dans cette réflexivité  
18 et cette réflexion sur les effets discriminatoires.  
19 C'est difficile d'entendre le discriminatoire  
20 systémique, pour une institution. C'est difficile  
21 de se mettre de l'avant -- par exemple, si je  
22 demandais à une école de pouvoir faire une recherche  
23 sur quels sont les types de sanctions qu'elle donne  
24 à des élèves et qui sont ces élèves qui sont  
25 sanctionnés, ce n'est pas la même chose que d'aller

1           voir en lui disant -- et je ne suis pas certaine  
2           qu'elle accepterait déjà dans ce cadre-là, mais  
3           d'arriver en disant : « *Je fais l'hypothèse qu'il y*  
4           *a de la discrimination ethno-raciale sur les*  
5           *sanctions dans votre école, et je vais aller*  
6           *l'étudier* », là, c'est un non, et c'est d'une  
7           évidence absolue que ce serait un non.

8           Donc, il faut -- comme chercheur, quand on est  
9           dans ces enjeux-là, il faut arriver à trouver la  
10          manière dont, ou obtenir des données qui sont  
11          publiques, donc, sur lesquelles on ne peut pas nous  
12          interdire de les avoir, ou l'autre façon, c'est  
13          d'arriver à cultiver ce sens du partenariat, pour  
14          que les personnes qui y voient souvent des processus  
15          d'évaluation de leurs pratiques ne se sentent pas  
16          heurtées, n'aient pas peur, et construisent une  
17          confiance, et ça, ça se construit dans des relations  
18          partenariales fortes, où, au fur et à mesure, on va  
19          pouvoir creuser, parce qu'il y a une relation qui  
20          s'établit, et que les gens y voient le bénéfice.

21       **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

22                Donc, que l'organisation perçoive elle-même...

23       **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT :**

24                Elle peut.

25       **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

1           ... qu'à la fin du processus, il y aura un  
2           bénéfice...

3           **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

4           Il y aura un bénéfice, effectivement.

5           **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

6           ... pour l'institution.

7           **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

8           Mais la plupart des institutions ont des cultures de  
9           recherche. Les services de police ont des services  
10          de recherche, les -- là où il y a peut-être le moins  
11          de recherche directe qui se fait, c'est au plan des  
12          tribunaux, où il y a peu de services de recherche à  
13          l'intérieur des tribunaux directs, là, mais des  
14          directions de la recherche, il y en a dans les  
15          services policiers, les grands services policiers,  
16          il y en a dans les grandes institutions de santé et  
17          services sociaux, il y a même des -- quand on parle  
18          des CIUSSS -- donc, pas des CISSS, mais des  
19          CIUSSS -- le « U » voulant dire « *universitaire* »,  
20          ça veut dire qu'il y a une direction de la recherche  
21          et de l'enseignement à l'intérieur même de -- donc,  
22          il y a, à l'intérieur même, cette culture, avec des  
23          chercheurs d'établissement, etc.

24                 Donc, il n'y a pas de -- on est beaucoup dans  
25          une culture du partenariat qui fait qu'il y a des



1           possibilités. Par contre, c'est clair que l'objet  
2           d'étude et la manière dont on aborde les objets  
3           d'étude va créer un certain nombre de résistances,  
4           parfois.

5           **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

6           Maintenant, bon, vous nous avez donné votre position  
7           par rapport à ce qu'on entend souvent, de cueillir  
8           ces données-là, quand on est une organisation  
9           gouvernementale ou une entreprise, ce serait une  
10          forme -- ça pourrait être interprété comme une forme  
11          de discrimination. Est-ce que j'ai raison de penser  
12          qu'il y a quand même une possibilité que le citoyen  
13          qui se fait poser la question perçoive que ça puisse  
14          être discriminatoire? Et là, je comprends que  
15          l'élément de réponse est dans la manière de faire,  
16          là?

17          **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

18          Bien, à la fois dans la manière de se faire et dans  
19          l'ouverture à la possibilité de ne pas répondre.

20          **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

21          OK. Mais, à ce moment-là, on ne peut pas accorder  
22          la même fiabilité ou la même valeur...

23          **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

24          Non.

25          **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

1           ... à un « oui » qui est l'expression d'une volonté  
2           de s'identifier, et un « non » qui pourrait, à la  
3           limite, être un faux « oui »?

4           **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

5           Bien, en général, dans ces questions-là, on a  
6           « oui », « non », « ne veut pas ». Puis nous, dans  
7           nos colonnes, c'est neuf, neuf, neuf (999), le « ne  
8           veut pas », ou « ne s'applique pas », ou « ne sait  
9           pas », c'est des données -- on va contrôler, en  
10          fait, la fiabilité de cette donnée-là, c'est-à-dire  
11          qu'on va contrôler jusqu'à -- quand est-ce  
12          que -- est-ce qu'il y a une répartition équivalente  
13          en fonction des groupes du « oui », du « non », et  
14          du « ne veut pas ».

15          Si, par exemple, on identifie que la plupart  
16          des populations autochtones n'ont pas voulu donner  
17          leur identification par rapport à un certain nombre  
18          de pourcentages -- c'est des tests statistiques  
19          qu'on va faire -- bien, on va considérer que notre  
20          résultat sur l'identification autochtone n'est pas  
21          fiable, parce qu'il y a trop de personnes qui n'ont  
22          pas voulu. Il faudrait trouver une autre façon de  
23          le faire. Mais il y a moyen de contrôler -- et le  
24          principe éthique, c'est de donner la possibilité à  
25          la personne de ne pas vouloir s'auto-identifier. À

1 partir de là, il n'y a pas de logique de  
2 discrimination, puisqu'on a donné à la personne la  
3 possibilité -- on ne sait pas pourquoi elle n'a pas  
4 voulu s'auto-identifier. On sait juste qu'elle n'a  
5 pas voulu. Est-ce que c'est parce qu'elle a peur de  
6 la discrimination? Est-ce que c'est parce qu'elle  
7 ne sait pas ce qu'elle est? Est-ce que c'est parce  
8 qu'elle ne veut pas le dire? On ne le sait pas.  
9 Mais on sait juste -- puis c'est ça qu'on va -- on  
10 sait juste qu'elle n'a pas voulu. Et le poids de  
11 ces données-là, on va contrôler et paramétrer pour  
12 vérifier que le poids de la donnée absente n'est  
13 pas -- n'est pas biaisé, en fait.

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

15 Et au-delà du débat juridique puis, là, bon, les  
16 chartes versus faire ceci ou cela, je comprends que  
17 pour éviter, justement, que le processus lui-même  
18 génère un sentiment de potentielle discrimination  
19 sur la personne à qui on pose la question, la  
20 solution passe par, bon, évidemment, la manière de  
21 le faire, mais aussi l'information et de le faire en  
22 partenariat avec les -- bon, avec les Autochtones  
23 eux-mêmes, les garanties de protection de ces  
24 sources d'information là, et tout ça?

25 **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

1           Oui. Plus il y a une construction d'un partenariat  
2           sur la manière et sur les processus et sur la  
3           gestion -- j'ai passé mes -- il y aussi comment on  
4           protège ces données-là...

5           **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

6           Oui.

7           **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

8           ... et là, on est tout dans le traitement de la  
9           confidentialité des renseignements personnels, mais  
10          toutes les institutions de service public ont une  
11          routine par rapport à ça, donc, l'assurance que ça  
12          va être confidentiel, l'assurance que ces  
13          renseignements personnels ne serviront qu'à des fins  
14          d'évaluation ou des fins de recherche, c'est des  
15          éléments qui assurent des conditions éthiques de la  
16          cueillette de données.

17          En même temps, si on s'assure de ces processus-  
18          là, il y a peu de -- il n'y a jamais de risque zéro,  
19          là, parce que même la manière dont la -- on ne peut  
20          pas contrôler toutes les personnes qui font et qui  
21          posent les questions et comment elles le font, mais  
22          dans n'importe quel service public où vous arrivez,  
23          on va vous demander votre nom, on va vous demander  
24          votre âge, on va vous demander votre domicile.  
25          Donc -- et il pourrait y avoir des effets

1           discriminatoires sur ces éléments-là aussi,  
2           notamment, par exemple, en matière de genre, on sait  
3           à quel point le fait d'avoir juste la catégorie  
4           homme/femme peut poser des enjeux de discrimination  
5           par rapport, notamment, aux populations trans, et  
6           que -- on voit, par exemple, autour de la question  
7           de l'identité de genre, comment on a évolué, que  
8           dans la plupart des cas, maintenant, on va avoir une  
9           troisième catégorie, voire quatre (4), voire cinq  
10          (5), etc., où on ouvre cette possibilité-là, pour  
11          éviter les effets de discrimination.

12                   Là, en travaillant avec les Autochtones sur la  
13           manière dont on doit interroger, sur quels sont les  
14           éléments, quels sont les choix possibles, on évite  
15           ces biais de discrimination là, éventuels.

16          **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

17           Et ma dernière question, je comprends également que  
18           la meilleure façon de rassurer les gens, c'est de  
19           les impliquer -- là, je parle des autorités  
20           autochtones, ou peu importe l'entité, mais  
21           d'impliquer les autochtones tant dans l'élaboration  
22           des questions, dans la manière de les poser, et dans  
23           l'utilisation des données, le partage des données...

24          **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT :**

25           Tout à fait.

1 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

2 ... parce que les Autochtones eux-mêmes pourraient  
3 être intéressés, pourraient avoir un intérêt...

4 **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT :**

5 Tout à fait.

6 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

7 ... à obtenir ces données-là pour faire leur propre  
8 évaluation?

9 **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT :**

10 Tout à fait. Et je pense que là, ça relève de  
11 relations plus larges entre les autorités  
12 autochtones et le gouvernement sur la manière  
13 dont -- par exemple, l'utilisation des services  
14 publics, et donc les données relatives aux  
15 utilisations des services publics sont partagées  
16 avec les autorités autochtones.

17 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

18 Ça relève d'un changement de vision à haut niveau?

19 **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT :**

20 Oui.

21 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

22 Merci.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Oui. Me Laganière, avez-vous des questions?

25 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

1           Aucune question. Je vous remercie.

2           **Me DAVID CODERRE:**

3           Moi non plus. Merci.

4           **LE COMMISSAIRE:**

5           Maître Coderre. Maître Boucher?

6           **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

7           Pas de questions, Monsieur le Commissaire.

8           **LE COMMISSAIRE:**

9           Maître Loisel, c'est un sujet qui vous  
10          intéressait, tout à l'heure.

11          **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

12          Bien, oui. C'est sûr que je vais avoir des  
13          questions. Merci.

14          **LE COMMISSAIRE:**

15          Alors, si vous voulez bien vous approcher.

16          **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

17          Bonjour, madame Bellot.

18          **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

19          Bonjour.

20          **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

21          Donc, Jean-Nicolas Loisel. Je représente le  
22          Service de police de la Ville de Montréal.

23                Écoutez, juste avant -- parce que je comprends  
24          que vous avez déjà témoigné, je pense à deux (2)  
25          reprises ici, là, ça fait que votre scolarité, vous

1           avez, quoi, une maîtrise en sociologie?

2           **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

3           Ce que j'ai comme diplômes?

4           **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

5           Oui.

6           **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

7           Alors, j'ai, en France, ce qu'on appelle un DEA en  
8           droit, et notamment en droit pénal et criminel.

9           Donc, c'est cinq (5) ans d'études en droit. J'ai  
10          une maîtrise en criminologie québécoise, un doctorat  
11          en criminologie.

12          **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

13          OK.

14          **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

15          Et je suis directrice à l'École de travail social.

16          **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

17          Parfait. Donc, vous êtes...

18          **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

19          Donc, dans le grand champ des sciences sociales, et  
20          par ailleurs, j'ai -- ce n'est pas un diplôme en  
21          tant que tel, mais j'ai un post-doctorat en  
22          sociologie.

23          **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

24          Parfait. Mais vous n'êtes pas membre du Barreau du  
25          Québec?



1       **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

2               Non.

3       **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

4               OK.

5       **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

6               Non, parce que, comme toute immigrante, je ne me  
7               qualifiais pas dans la reconnaissance des diplômes  
8               professionnels.

9       **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

10              Parfait -- pour justement appliquer le droit ici au  
11              Québec; c'est exact?

12       **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

13              Oui.

14       **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

15              Parfait. Parce que je comprends que vous avez dit,  
16              là, à deux (2), trois (3) reprises, là, il n'y a pas  
17              d'enjeux légaux dans la cueillette des données.

18              Vous avez même dit que ceux qui -- c'est quasiment  
19              une fausseté de venir prétendre qu'il y a un  
20              problème légal dans la cueillette des données.

21              Mais, du même souffle, vous dites ça, ce n'est pas  
22              illégal, mais en même temps, vous dites : « *Bien, il*  
23              *faut qu'il y ait des conditions.* » Ça fait que  
24              pouvez-vous me dire toutes les conditions qu'on doit  
25              avoir et respecter afin de faire une prise de

1           données qui va respecter les droits ici au Québec?

2           **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

3           Alors, d'abord, il faut comprendre que les chartes,  
4           canadienne comme québécoise, ont des  
5           motifs -- protègent, en matière d'égalité, sur des  
6           motifs de discrimination, et que, à ce titre-là, il  
7           n'y a pas la connaissance sur ces enjeux-là -- en  
8           fait, la protection même qui est prévue dans ces  
9           chartes-là fait en sorte qu'on puisse identifier des  
10          sources de discrimination. Ça, c'est le premier  
11          niveau.

12                 Le deuxième niveau, l'existence de  
13          questionnements et de cueillette de données sur  
14          l'origine ethnique fait partie de ce qu'on appelle  
15          les renseignements personnels, et donc, la plupart  
16          des institutions sont soumises à des protections des  
17          renseignements personnels, et à ce titre, qu'on vous  
18          demande votre âge ou votre origine ethnique, on est  
19          dans le même -- dans les mêmes logiques de  
20          protection en matière de renseignements personnels.

21          **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

22                 Puis vous convenez avec moi qu'on ne peut pas  
23          demander, justement, l'origine ethnique si le  
24          service qu'on veut offrir n'est pas en lien avec  
25          l'ethnie?

1       **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

2           Pas plus qu'il ne l'est avec l'âge ou avec le genre.

3       **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

4           Ça fait que, pour un service de police, est-ce que  
5           vous dites, justement, qu'il pourrait n'y avoir  
6           aucun problème de la part d'un service de police de  
7           la Ville de Montréal de demander l'ethnie à  
8           quelqu'un parce que vous dites que le service  
9           devrait être différent selon l'ethnie?

10       **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

11           Je ne vous ai pas suivie jusqu'au bout, là.

12       **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

13           OK. Parce que, en vertu de la *Loi sur la protection*  
14           *des renseignements personnels* et -- dans les  
15           institutions publiques, je ne peux pas poser une  
16           question si elle n'est pas en lien avec le service  
17           que j'offre. Ça fait que, est-ce que vous êtes en  
18           train de dire que je pourrais poser la  
19           question -- un policier sur la rue pourrait poser la  
20           question à quelqu'un sur son origine ethnique...

21       **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

22           Non, je n'ai pas dit ça.

23       **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

24           ... parce qu'il y aurait un lien avec le service  
25           qu'il va offrir?

1       **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

2               Non. Ce n'est pas ça que j'ai dit.

3       **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

4               Parfait. Ça fait que...

5       **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

6               Ce que j'ai dit...

7       **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

8               Ça fait que ce que vous dites, oui?

9       **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

10              Attendez. Je vais vous le...

11       **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

12              Oui. Allez-y.

13       **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

14              Un policier n'a pas le droit de poser la question  
15              sur une origine ethnique à quelqu'un. Dans un  
16              contexte où il a arrêté quelqu'un ou il a fait un  
17              acte qui relevait de son mandat, il a des  
18              renseignements personnels à recueillir, et le  
19              renseignement, qui peut être l'âge, le domicile, le  
20              nom, etc., au même titre, l'origine ethnique est  
21              dans le même type de renseignement personnel.

22              Non, un service public, comme tout citoyen, n'a  
23              pas le droit d'interroger quiconque sur son âge,  
24              sur -- etc. Mais lorsqu'il y a eu une, entre  
25              guillemets, « *prestation de service* » d'une

1 institution, rendre compte de cette prestation de  
2 service s'appuie sur un certain nombre de  
3 renseignements personnels qu'on recueille, et que  
4 l'origine ethnique est une variable au même titre  
5 que les autres.

6 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

7 Puis vous dites donc qu'il n'y aurait aucun problème  
8 à ce que les policiers posent la question sur  
9 l'ethnie à ce moment-là lorsqu'ils offrent un  
10 service public à quelqu'un?

11 **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

12 Non. Les services de police ontariens le font, les  
13 services -- non.

14 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

15 Vous ne voyez pas de problème. Vous ne voyez pas  
16 non plus de problème lorsqu'un policier va  
17 interpellé quelqu'un dans la rue pour faire un  
18 contrôle de routine, à ce moment-là, qu'il demande  
19 l'ethnie de cette personne-là?

20 **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

21 Non, s'il y a un protocole clair sur la manière dont  
22 on recueille ces renseignements, sur la manière -- à  
23 la fois sur la manière dont on les recueille, sur la  
24 manière dont on les protège, sur la manière dont on  
25 les exploite et sur la manière dont on -- dont on

1 les comptabilise, en tous les cas, sur lesquelles on  
2 les compile, il n'y a pas de raison.

3 Par contre, là où il y a les risques de  
4 discrimination, c'est que, à partir de cette  
5 connaissance-là, les gens ne doivent pas avoir un  
6 traitement différentiel. Et c'est ça, quand on dit  
7 qu'on est dans des processus rigoureux de cueillette  
8 de données, imaginons que je dise à un policier qui  
9 m'a arrêtée, bien -- et qui me demande mes  
10 renseignements personnels en me demandant si je suis  
11 une femme, si, à partir de ce moment-là, il va me  
12 traiter différemment parce qu'il sait que je suis  
13 une femme, bien, là, on est dans un enjeu, mais on  
14 est dans un enjeu de pratique. On n'est pas dans un  
15 enjeu sur la question de la collecte de données, on  
16 est sur la conséquence de la collecte de données.

17 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

18 OK. Et là, ça fait deux (2) fois que je vous  
19 entends en parler, puis je reviens à ma question de  
20 départ : vous parlez de protocole; quel est,  
21 précisément, ce protocole-là qui doit être mis en  
22 place par les corps policiers?

23 **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

24 Eh bien, une cueillette -- les services policiers,  
25 par exemple, utilisent, pour les accusations

1           criminelles, l'UCR, qui est le protocole pour  
2           permettre de faire des statistiques sur les  
3           accusations criminelles. Le protocole, il n'est pas  
4           nécessairement existant, mais il y a la possibilité  
5           de rajouter dans un certain nombre de cueilletes de  
6           données, puisqu'il y a des formulaires de cueillette  
7           de données que remplissent les policiers, il y a des  
8           cases qui n'existent pas systématiquement, mais qui  
9           devraient pouvoir exister, qui sont relatives à  
10          l'origine ethno-raciale...

11       **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

12           Non, mais vous me dites qu'il faut qu'il y ait un  
13           protocole; si vous n'arrivez pas à la réponse, ce  
14           n'est pas grave, là. Je vous demande  
15           seulement -- vous me dites, puis vous me l'avez dit  
16           à plusieurs reprises, vous l'avez dit en témoignage  
17           principal aussi que ça prend des protocoles. Moi,  
18           je fais juste vous poser la question : c'est quoi le  
19           protocole qui doit être mis en place par les  
20           services de police...

21       **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

22           Le protocole, c'est...

23       **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

24           ... pour pouvoir respecter, justement, le droit.

25       **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

1 C'est que, sur le formulaire, il y a des variables  
2 qui relèvent de l'origine ethno- raciale que la  
3 nature de la question qui peut être posée peut être  
4 différente, et ça, il faut le voir, y compris, et  
5 c'est ce que j'ai nommé, avec les Autochtones, est-  
6 ce que c'est -- est-ce que la question devrait  
7 être : « *Est-ce que vous vous déclarez Autochtone ou*  
8 *pas* », ou « *Ne veut pas* », est-ce que la question,  
9 c'est « *Est-ce que vous vous déclarez Autochtone*  
10 *inscrit dans le registre Indien* », ou « *Est-ce que*  
11 *vous appartenez à telle nation* », etc.

12 Ça, la nature de la question et la nature de ce  
13 qu'il devrait y avoir sur le formulaire, avec des  
14 enjeux de faisabilité, parce qu'on ne fera pas -- on  
15 ne peut pas passer dix (10) minutes sur -- et je  
16 comprends qu'il n'y a pas un policier qui va passer  
17 dix (10) minutes sur un formulaire sur ces  
18 questions-là, mais quel est l'enjeu entre la  
19 faisabilité et la manière de recueillir des données,  
20 c'est une chose. Après, c'est comment -- quand on  
21 parle de protocole de collecte de données, c'est  
22 comment on s'assure rigoureusement que tous nos  
23 policiers le font, qu'ils le font systématiquement,  
24 qu'ils le font de manière appropriée, et que, à  
25 partir de là, ils n'agissent pas de manière



1           différente parce qu'ils ont fait ça. Mais...

2       **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

3           Ça fait que si quelqu'un serait en crise, puis le  
4           policier essaie de lui poser la  
5           question : « *Écoutez, vous êtes de quelle*  
6           *communauté? Vous êtes de quelle origine* », puis  
7           tout ça, à ce moment-là, on va venir dire que ce  
8           n'est pas systématique parce que, justement, on  
9           n'est pas capable de le recueillir de cette  
10          personne-là?

11       **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT :**

12          Bien, il peut y avoir, après, des -- c'est les  
13          données manquantes. Il peut y avoir des  
14          explications à un certain nombre de données  
15          manquantes, mais...

16       **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

17          Mais, après ça, on vas-tu venir dire que c'est parce  
18          que, justement, cette personne-là est handicapée  
19          qu'on n'a pas réussi à avoir l'information, et donc,  
20          c'est discriminatoire?

21       **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT :**

22          Non, puisque c'est un choix de la personne de ne pas  
23          le dire.

24       **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

25          De ne pas le dire, même si elle n'est pas capable de

1 donner son choix?

2 **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

3 Bien, on peut avoir « *Ne pouvait pas* », « *Ne*  
4 *s'applique pas* », ou -- on a un certain nombre de  
5 cases qui permettent de dire « *ne s'applique pas* »  
6 ou « *ne pouvait pas* ».

7 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

8 OK.

9 **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

10 « *N'était pas en condition* ». Mais je ne suis pas  
11 convaincue que même une personne en crise, un  
12 policier va nécessairement lui demander son nom,  
13 etc., donc, il y a des informations de  
14 renseignements personnels qu'il demande.  
15 Même -- puis je ne sais pas ce que vous avez imaginé  
16 de ce qu'est une personne en crise, mais une  
17 personne en crise, on lui pose des questions et on  
18 lui demande un certain nombre de renseignements  
19 personnels.

20 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

21 Et ça devrait faire partie des questions que les  
22 policiers devraient poser...

23 **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

24 Oui.

25 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

1           ... pendant qu'ils sont en train d'interagir avec  
2           une personne en crise?

3           **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

4           Oui, parce qu'ils en posent de toute façon.

5           **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

6           C'est bon. Je n'ai pas d'autres questions.

7           **LE COMMISSAIRE:**

8           Est-ce que ça fait le tour? D'autres questions?

9           Est-ce qu'il y a d'autres choses à ajouter?

10          Bon.

11          Alors, Madame Bellot, je vous remercie.

12          Évidemment, c'est un sujet qui nous a intéressés au  
13          cours de nos travaux dans la Commission, on a  
14          demandé des renseignements. Parfois, on a des  
15          réponses, parfois, on peut se guider sur le nom des  
16          personnes, et comme vous dites, sur la communauté où  
17          ils demeurent. C'est quand on a parlé d'itinérance,  
18          ou de -- ici à Val-d'Or, bien, disons on a eu des  
19          statistiques qui nous ont été données parce que,  
20          bon, des gens demeurent à Lac Simon, à Kitcisakik,  
21          ou à autre, les gens ont interprété qu'ils pouvaient  
22          être Autochtones. Parfois, c'est le nom. On a  
23          cherché à avoir des renseignements au niveau de  
24          plaintes logées en relation avec les services de  
25          santé, bon, bien, la réponse qu'on a eue, c'est

1           qu'il y en a très peu, puis que les gens qui  
2           pouvaient être Autochtones, bien, on a dit : « *Bien,*  
3           *c'est -- on pense que, à cause de leur nom* », ou de  
4           telle chose. Bon.

5           Évidemment, il y a une question qui se  
6           pose : si on veut améliorer les services, si on veut  
7           s'assurer qu'il n'y en a pas de discrimination,  
8           bien, la question qui se pose, c'est de savoir qui  
9           reçoit les services, et qu'est-ce que ça donne, et  
10          est-ce qu'il y a des problèmes. Et si on veut les  
11          renseignements, comment on les recueille, quelles  
12          sont les façons de le faire, qu'est-ce qu'on peut en  
13          faire ensuite, et on voit qu'il y a toutes sortes de  
14          questions qui se posent.

15                 Est-ce que...?

16         **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

17           Oui. Peut-être je reviendrai sur la notion de  
18           protocole. C'est vrai que c'est un jargon  
19           scientifique, mais quand on parle de protocole,  
20           c'est vraiment la manière dont on opérationnalise,  
21           finalement, la cueillette, l'exploitation de la  
22           donnée quelle qu'elle soit. Donc, c'est quelque  
23           chose qui -- effectivement, il va toujours être  
24           préférable de faire en sorte que les personnes  
25           nomment ce qu'elles sont, plutôt qu'on cherche à le

1           bricoler de manière la plus rigoureuse possible,  
2           mais qu'on le bricole a posteriori. Ça, c'est le  
3           premier élément.

4           Puis peut-être le deuxième élément, c'est de  
5           faire en sorte que -- en fait, de considérer que ne  
6           s'arrêter autour des questions autochtones dans les  
7           services publics qu'à travers la domiciliation sur  
8           les communautés, dans un contexte où la population  
9           autochtone est de plus en plus en milieu urbain,  
10          s'il y a un souhait à avoir, c'est aussi de se  
11          préoccuper pour l'avenir de la réalité autochtone  
12          urbaine, et d'arriver à obtenir un certain nombre de  
13          données, parce que là, on va être -- sinon,  
14          l'avenir, ça va être moins de connaissances encore.

15          Si les populations autochtones sont de plus en  
16          plus en milieu urbain et que, donc, on ne peut plus  
17          jouer avec l'enjeu de la domiciliation sur la  
18          communauté, ça veut dire qu'on en saura encore  
19          moins, dans le futur, sur les réalités autochtones  
20          dans leur contact avec les services publics, d'où  
21          l'importance de mettre en place des protocoles  
22          (inaudible)...

23       **LE COMMISSAIRE:**

24            Oui.

25       **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT:**

1           ... mais précis et clairs...

2           **LE COMMISSAIRE :**

3           Oui.

4           **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT :**

5           ... sur la cueillette d'information.

6           Toute institution cueille de l'information. Il  
7           n'y a pas personne qui offre un service public sans  
8           savoir un certain nombre de choses sur la personne.

9           **LE COMMISSAIRE :**

10          Et vous nous disiez au départ, des données pas  
11          fiables, il n'y a rien à faire avec.

12          **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT :**

13          Non.

14          **LE COMMISSAIRE :**

15          Et on sait maintenant qu'il y a plus de cinquante  
16          pour cent (50 %) des Autochtones qui vivent en  
17          milieu urbain, pour toutes sortes de raisons, là...

18          **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT :**

19          Oui.

20          **LE COMMISSAIRE :**

21          ... qui nous ont été expliquées -- on va étudier, on  
22          ne revient pas, on quitte parce que c'est  
23          surpeuplé -- il y a eu toute une...

24          **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT :**

25          Oui.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 On cherche une meilleure qualité de vie -- il y a eu  
3 toutes sortes de raisons qui nous ont été exposées.

4 **PROFESSEURE CÉLINE BELLOT :**

5 Et si on ne travaille pas à ça, ça veut dire qu'on  
6 est en train d'ignorer cinquante pour cent (50 %) de  
7 cette population-là.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 C'est ça. Eh bien -- alors, merci beaucoup. Nous  
10 allons suspendre. Nous reprenons à une heure  
11 (13 h 00), ou...?

12 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

13 Une heure (13 h 00).

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 C'est prévu une heure (13 h 00) hein. Oui.  
16 Alors...

17 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

18 La greffière me fait signe que oui.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 C'est une statistique fiable.

21 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

22 C'est une statistique fiable.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Merci. Alors, à une heure (13 h 00).

25 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

1           Merci.

2           SUSPENSION

3           -----

4           REPRISE

5           **LA GREFFIÈRE :**

6           La Commission reprend.

7           **LE COMMISSAIRE :**

8           Oui. Alors, bonjour en cet après-midi. Je vais  
9           demander aux procureurs de s'identifier pour les  
10          fins de l'enregistrement, étant donné qu'il y a  
11          quelques changements.

12          **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN,**

13          **PROCUREURE EN CHEF ADJOINTE :**

14          Bonjour, Monsieur le Commissaire. Marie-Josée  
15          Barry-Gosselin, pour la Commission.

16          **LE COMMISSAIRE :**

17          Bonjour, Me Barry-Gosselin.

18          **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

19          Bonjour.

20          **Me RAINBOW MILLER :**

21          Bonjour, Monsieur le Commissaire. Me Rainbow  
22          Miller, pour Femmes autochtones du Québec.

23          **LE COMMISSAIRE :**

24          Bonjour, Me Miller. Bienvenue.

25          **Me MAXIME LAGANIÈRE :**



1           Alors, re-bonjour, Monsieur le Commissaire.

2           Maxime Laganière, pour le Directeur des poursuites  
3           criminelles et pénales.

4           **LE COMMISSAIRE :**

5           Bienvenue à vous aussi.

6           **Me DAVID CODERRE :**

7           Bon après-midi à tous. David Coderre, pour  
8           l'Association des policières et policiers  
9           provinciaux du Québec.

10          **LE COMMISSAIRE :**

11          Bienvenue, Me Coderre.

12          **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

13          Bonjour. Me Marie-Paule Boucher, pour la Procureure  
14          générale du Québec.

15          **LE COMMISSAIRE :**

16          Bienvenue, Me Boucher.

17                 Alors, Me Barry-Gosselin, quel est le programme  
18          de cet après-midi? Et peut-être demain, tant qu'à y  
19          être?

20          **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

21          Oui. Certainement. Donc, cet après-midi, on aura  
22          un après-midi scindé en deux (2) blocs d'audiences.  
23          Un premier bloc entre treize heures (13 h 00) et  
24          quatorze heures trente (14 h 30) avec le témoin,  
25          monsieur Éric Cardinal, que je vous présenterai dans

1           quelques minutes, et ensuite, de quatorze heures  
2           trente (14 h 30) à seize heures (16 h 00), ma  
3           collègue Me Christine Renaud, avocate à la  
4           Commission, prendra le relais pour la Commission, et  
5           il y aura un panel d'aînés, en fait, qui viendront  
6           faire une présentation, monsieur Rankin,  
7           monsieur Bourdon, monsieur Echaquan, et également  
8           monsieur Papatie, une présentation qui -- se sont  
9           tous des aînés qui ont de l'expérience dans les  
10          systèmes correctionnels fédéraux, tout comme  
11          monsieur Charles-API Bellefleur qu'on a entendu à  
12          Maliotenam, qui viendront faire, donc, une  
13          présentation sur leur vision de la guérison dans un  
14          contexte de détention. Donc, on terminera la  
15          journée avec le témoignage de quatre (4) aînés.

16                Nous reprendrons demain matin à neuf heures  
17                (9 h 00) avec un témoin policier du Service de  
18                police de la Ville de Montréal, pour l'avant-midi.  
19                Ce sera, à ce moment-là, Me Crépeau, au niveau de la  
20                Commission.

21                Et dans l'après-midi, nous aurons des témoins,  
22                en fait, qui seront sous la responsabilité de  
23                Me Bourget, qui sont des témoins citoyens, et le  
24                début de l'après-midi sera public, mais Me Bourget  
25                vous fera une demande, en fait, vraisemblablement,

1           pour tenir la dernière portion des audiences à huis  
2           clos, puisqu'il s'agirait de dossiers concernant la  
3           *Loi sur la protection de la jeunesse.*

4           **LE COMMISSAIRE :**

5           Je comprends que c'est à compter de trois heures  
6           (15 h 00), ça, ou vers trois heures (15 h 00)?

7           **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

8           J'évalue -- en fait, oui, entre quatorze heures  
9           (14 h 00) et quinze heures (15 h 00), là, à  
10          partir -- le dernier bloc de la journée,  
11          mais -- demain matin, on pourra vous donner plus de  
12          détails, mais la première portion de l'après-midi  
13          sera publique, la deuxième portion, qui sera quelque  
14          part entre quatorze (14 h 00) et quinze heures  
15          (15 h 00), sera -- fait une demande de huis clos.

16          **LE COMMISSAIRE :**

17          La dernière portion?

18          **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

19          Exactement.

20          **LE COMMISSAIRE :**

21          Il n'y en aura pas d'autre après. Ça va?

22

23          **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

24          Ça va clore la semaine à Val-d'Or.

25          **LE COMMISSAIRE :**

1           Très bien. Alors, je vais vous inviter à présenter  
2           votre prochain témoin.

3           **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN:**

4           Oui. Certainement. Donc, nous avons la chance  
5           d'accueillir monsieur Éric Cardinal.

6                   Éric Cardinal est un spécialiste de la  
7           communication publique. Il va venir nous entretenir  
8           aujourd'hui principalement de la couverture  
9           médiatique des Autochtones -- des questions  
10          autochtones, en fait, et de différents enjeux qui  
11          concernent les Autochtones dans le monde des  
12          communications médiatiques, mais au sens large des  
13          relations publiques également.

14                   Monsieur Cardinal est un expert dans les enjeux  
15          autochtones. Il a un large champ de compétences et  
16          d'expérience professionnelle, baccalauréat en  
17          science politique et maîtrise en droit, a commencé,  
18          en fait, sa carrière -- et là, j'espère ne rien  
19          oublier, ou, en tout cas, ne pas oublier d'étapes  
20          trop importantes -- comme journaliste. Ensuite, a  
21          fait le saut avec un parcours en politique pendant  
22          quelques années, fondé une firme de communications  
23          qu'il a dirigée pendant dix (10) ans, un autre saut  
24          en politique ensuite, avant de devenir directeur de  
25          la firme National. Il occupe maintenant cette

1 fonction depuis quatre (4) ans.

2 Il a également exercé des fonctions au niveau  
3 de l'enseignement dans différents collèges et  
4 universités québécoises, notamment sur des questions  
5 autochtones, mais aussi d'acceptabilité sociale.

6 Comme je vous l'ai dit, son témoignage portera  
7 d'une manière large sur les autochtones dans les  
8 médias québécois et des relations publiques, et nous  
9 aurons le plaisir, après sa présentation, en fait,  
10 de déposer un mémoire de monsieur Cardinal, qui  
11 complétera son témoignage. Donc, pas de  
12 présentation PowerPoint aujourd'hui. Il s'adressa à  
13 vous une heure vingt-cinq (1:25), période de  
14 questions, et ensuite, on déposera un mémoire.  
15 C'est le projet.

16 Donc, je vous laisse compléter, évidemment, si  
17 j'ai omis des informations importantes. Je vous  
18 remercie d'avoir accepté notre invitation à  
19 témoigner à la Commission.

20 Oh! L'assermentation. Merci, Madame la  
21 Greffière.

22

23

24

25

1       Éric Cardinal  
2       Directeur des Affaires autochtones et acceptabilité  
3       sociale au Cabinet de relations publique National  
4       Assermenté

5       -----

6       **LE COMMISSAIRE :**

7               Alors, bienvenue, monsieur Cardinal. Il me fait  
8               plaisir de vous accueillir à la Commission.

9       **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL :**

10              Merci.

11       **LE COMMISSAIRE :**

12              On va vous écouter avec beaucoup d'intérêt.

13       **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL :**

14              Vous êtes bien gentil. Merci beaucoup. Je suis  
15              très heureux d'être ici, d'être ici devant vous.  
16              Donc, je vous salue, monsieur Viens. Merci,  
17              Me Barry-Gosselin. Bonjour. Je salue aussi les  
18              procureurs qui sont ici. Salutations aux médias qui  
19              sont ici ou qui nous regardent, ainsi que toutes les  
20              personnes intéressées qui sont ici ou qui nous  
21              regardent sur le Web, et une salutation particulière  
22              à mes collègues Éric, Jean-Alexandre, Marie-Céline  
23              et Raphaël, parce que ce que je vais vous partager  
24              aujourd'hui, ils le partagent aussi avec moi depuis  
25              au moins quatre (4) ans, depuis que je travaille au

1 cabinet de relations publiques National.

2 Comme le disait Me Barry-Gosselin, travailler  
3 en communications, surtout pour les communautés  
4 autochtones, mais aussi pour des organisations non  
5 autochtones, donc, c'est ce qu'on fait depuis quatre  
6 (4) ans avec notre équipe en affaires autochtones,  
7 moi, ça fait vingt (20) ans que je travaille avec ou  
8 pour les organisations autochtones ou que j'étudie  
9 les questions autochtones, plus particulièrement le  
10 domaine des communications, mais au départ, moi,  
11 c'est le droit qui m'a amené aux affaires  
12 autochtones.

13 J'ai étudié le droit des Autochtones à la suite  
14 de la crise d'Oka, puis j'y reviendrai, parce que ça  
15 a un impact sur l'opinion publique et les médias,  
16 mais la crise d'Oka m'avait emmené -- m'avait  
17 suscité une curiosité, en fait, donc, j'avais décidé  
18 d'étudier, en droit, la question autochtone, et puis  
19 pendant quelques années, en pensant faire du droit  
20 autochtone, que j'ai d'ailleurs enseigné, j'ai  
21 enseigné le droit des Autochtones, j'ai travaillé,  
22 donc, en politique, pour le ministre des Affaires  
23 autochtones, et c'est alors que je travaillais pour  
24 le ministre des Affaires autochtones en deux mille  
25 deux (2002) qu'il s'est produit une crise qui est

1           devenue une crise médiatique, et qu'on appelle  
2           l'entente de l'approche commune.

3           Donc, en deux mille deux (2002), c'est par  
4           l'entremise des médias qu'on apprend -- et quand je  
5           dis « on », j'inclus le ministre des Affaires  
6           autochtones et son conseiller politique -- qu'il y a  
7           une entente entre le gouvernement et une nation, la  
8           Nation Innue, dans ce cas-ci, et par la suite, il y  
9           a eu une commission parlementaire, et il y a eu des  
10          travaux menés par le gouvernement, et, en fait, cet  
11          épisode-là m'a amené à m'intéresser davantage au  
12          phénomène des communications et de l'influence des  
13          médias sur l'opinion publique.

14          Alors, en deux mille deux (2002), la question  
15          autochtone était peu présente dans les médias. Elle  
16          l'est plus maintenant, mais elle n'est pas  
17          encore -- elle est encore peu présente, mais à cette  
18          époque-là, ce l'était encore moins. Et quand  
19          l'annonce d'une entente est arrivée par un  
20          média -- en fait, l'information a été  
21          coulée -- selon laquelle il y aurait eu une entente  
22          au niveau de la table de négociation d'une  
23          revendication territoriale, ç'a causé tout un émoi  
24          dans la population, parce que, essentiellement, la  
25          population venait d'apprendre l'existence même d'une



1 négociation territoriale, n'ayant jamais été  
2 informée, et les réactions sont venues de toutes  
3 parts, et des réactions extrêmement négatives, et ce  
4 qui a causé une grande surprise pour le gouvernement  
5 lui-même.

6 Et d'ailleurs, en réaction à cette crise  
7 médiatique, le gouvernement a décidé non seulement  
8 de faire une commission parlementaire, mais  
9 également de mandater un émissaire pour aller  
10 recueillir -- d'abord, calmer le jeu au niveau des  
11 régions, surtout Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-  
12 Nord, où, là, il y avait des groupes non autochtones  
13 qui commençaient à s'activer pour s'opposer à  
14 l'entente avec les Innus, et c'est l'ex-ministre Guy  
15 Chevrette qui a été mandaté, à ce moment-là, et  
16 monsieur Chevrette, même si lui-même avait été  
17 ministre pendant de nombreuses années des Affaires  
18 autochtones, a été surpris de l'ampleur de la crise,  
19 mais surtout des réactions des citoyens non  
20 autochtones.

21 Et ce qui le surprenait surtout, c'était  
22 l'ampleur de la méconnaissance. Parce que, à la  
23 base de la réaction des citoyens non autochtones au  
24 projet d'entente de l'approche commune, c'était la  
25 méconnaissance par rapport aux droits des

1 Autochtones, et à l'opportunité même de négocier des  
2 ententes.

3 Donc, il y a vraiment une méconnaissance qui  
4 est largement répandue dans la population à ce  
5 moment-là, ce qui est encore beaucoup le cas  
6 maintenant, une méconnaissance qui entraîne aussi  
7 des préjugés, et évidemment, une image négative.

8 Et je cite -- d'ailleurs, je me permets de  
9 citer Guy Chevrette dans son rapport qu'il va  
10 soumettre à la Commission parlementaire. Il dit :

11 *« Il est étonnant que bon nombre de*  
12 *citoyens puissent avoir des perceptions*  
13 *aussi tronquées du type de vie qui a été*  
14 *imposé aux Autochtones. Il nous faut*  
15 *corriger ces perceptions et ces préjugés,*  
16 *germes propices au désordre social. »*

17 Il allait loin, mais je pense qu'il avait  
18 raison. Et la commission parlementaire, par la  
19 suite, a entendu au-delà de soixante-dix (70)  
20 organismes qui sont venus témoigner, a siégé pendant  
21 douze (12) jours au Salon rouge de l'Assemblée  
22 Nationale, puis moi, j'ai eu la chance d'accompagner  
23 le ministre Rémy Trudel pendant cette commission-là,  
24 et c'est là que je me suis rendu compte toute  
25 l'ampleur du phénomène de la médiatisation des

1 Autochtones, et sur l'opinion publique, et  
2 éventuellement, sur l'action gouvernementale elle-  
3 même.

4 C'est-à-dire que là, ce qu'on voyait, c'était  
5 un projet de négociation et de signature d'un  
6 traité, ce qui est quelque chose d'extrêmement  
7 important, qui risquait d'être bloqué à cause d'une  
8 opinion publique qui réagit en fonction de préjugés,  
9 et d'une méconnaissance de la situation et des  
10 faits.

11 Alors, pour moi, c'était important, puis je  
12 suis content d'être ici aujourd'hui, parce que j'ai  
13 l'impression qu'on parle de la même chose. Le  
14 contexte a changé, beaucoup de choses ont changé  
15 depuis deux mille deux (2002), mais essentiellement,  
16 on retrouve les mêmes enjeux et les mêmes  
17 préoccupations, et la même responsabilité de l'État  
18 par rapport à l'opinion publique, qui est formée par  
19 les médias en grande partie.

20 Donc, en deux mille trois (2003) quand j'ai  
21 quitté la politique, c'est là que j'ai décidé de  
22 travailler en communications. J'ai commencé en  
23 offrant mes services à des conseils de bande, et le  
24 premier avec qui j'ai travaillé, c'est  
25 Kahnawake -- Joe Norton.

1                   Essentiellement, je les aidais dans leurs  
2 relations avec l'environnement externe, donc, les  
3 municipalités voisines, et les médias, et  
4 rapidement, on m'a demandé de m'occuper des médias  
5 francophones, ce que j'ai fait, et par la suite,  
6 j'ai travaillé pour d'autres communautés aussi, pour  
7 faire la même chose, et à un moment donné, je me  
8 suis rendu compte que ce que je faisais, c'était des  
9 relations publiques.

10                   Et j'ai fait ça pendant dix (10) ans pour des  
11 organisations autochtones, surtout des organisations  
12 politiques, des conseils de bande, des conseils  
13 tribaux, l'Assemblée des Premières Nations Québec-  
14 Labrador également, Conseil en éducation des  
15 Premières Nations, et donc, qui m'a permis de voir,  
16 depuis ce temps-là, l'évolution de la question de la  
17 médiatisation des Autochtones, et de m'y intéresser,  
18 évidemment, étant donné que c'était mon travail,  
19 c'est un peu par obligation, mais aussi par intérêt.

20                   Et j'essaie toujours d'analyser et de  
21 décortiquer comment les médias apparaissent dans  
22 les -- comment les Autochtones apparaissent dans les  
23 médias, c'est-à-dire. Donc, je le fais non  
24 seulement sur une base professionnelle, mais aussi  
25 sur une base personnelle, et c'est un peu

1 le -- c'est beaucoup, dans le fond, les leçons que  
2 j'ai apprises depuis ce temps-là que je viens  
3 témoigner avec vous aujourd'hui.

4 J'ai écrit un texte en préparation de mon  
5 témoignage, et ça a donné un document de trente (30)  
6 pages. Donc, je vais vous le soumettre. Je ne  
7 passerai pas au travers des trente (30) pages cet  
8 après-midi, donc, je vais -- je vous laisse mon  
9 document, qui pourra servir de mémoire pour la  
10 Commission.

11 **LE COMMISSAIRE:**

12 Merci.

13 **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

14 Et puis j'aurais pu en rajouter encore plus,  
15 tellement c'est un sujet qui est abondant, qui est  
16 intéressant, et extrêmement pertinent. Donc, je  
17 suis très content que vous m'ayez invité à  
18 témoigner.

19 J'ai eu la chance de faire une entrevue avec  
20 l'anthropologue Pierre Trudel pour le cadre de la  
21 Commission également, et je crois que mon témoignage  
22 va aussi être déposé à la Commission, et je vous  
23 rassure, je ne dédouble pas du tout ce que j'ai dit  
24 à monsieur Trudel et ce que je vais vous dire  
25 aujourd'hui. C'est plutôt complémentaire.

1           Mais je souhaitais contribuer davantage, en  
2 plus de ce que j'avais donc dit à monsieur Trudel.  
3 Je pensais que je pouvais apporter un éclairage  
4 intéressant aussi, de façon plus large par rapport à  
5 mes expériences et mes leçons apprises depuis donc  
6 vingt (20) ans à travailler dans ce domaine-là.

7           Et ce que je pense -- et c'est extrêmement  
8 pertinent pour la Commission, parce qu'on peut -- on  
9 peut penser que ce n'est pas dans votre mandat de  
10 regarder ce que les médias font, mais étant donné  
11 que ça a un impact qui peut être très direct sur les  
12 services publics offerts aux Autochtones, parce que  
13 les fonctionnaires de l'État québécois ont -- aussi,  
14 n'agissent pas en vase clos, ils font partie d'une  
15 société, et les médias sont le reflet de la société  
16 aussi, et sont un acteur, aussi, d'influence, dans  
17 la société, et donc, les services gouvernementaux,  
18 on peut penser qu'ils peuvent être aussi influencés  
19 par les médias, mais également aussi, le fait que,  
20 selon moi, l'État a une responsabilité par rapport à  
21 la couverture médiatique en particulier, et de façon  
22 plus large, l'image des Autochtones dans les médias,  
23 et parce que, comme je le disais, l'image des  
24 Autochtones joue sur la perception des gens, joue  
25 sur l'opinion publique, et éventuellement, ça a un

1 impact sur l'ensemble de la société.

2 Comme je le disais tantôt, on peut penser à des  
3 projets d'entente qui -- là, on le voit, le traité  
4 n'a pas encore été signé avec les Innus, hein,  
5 et -- et on peut -- et c'est clair que le fait que  
6 ç'a été mal reçu dans la population québécoise, ça a  
7 retardé le projet. Et ça, donc, c'est à ce niveau-  
8 là, mais à plein d'autres niveaux, la méconnaissance  
9 ou la mauvaise image des Autochtones dans la  
10 population en général peut nuire aussi au travail du  
11 gouvernement.

12 Alors -- maintenant, ce que j'ai observé dans  
13 les médias et chez les journalistes, dans le  
14 traitement journalistique plus particulièrement,  
15 c'est un certain nombre de biais que l'on retrouve  
16 dans les articles. Il y a des biais et des  
17 facteurs. J'y reviendrai, mais d'abord les biais,  
18 et je regroupe en, selon moi, trois (3)  
19 sortes -- trois (3) grandes catégories de biais. Il  
20 y a ceux que je considère issus de la  
21 méconnaissance, un deuxième groupe qui est plutôt de  
22 la différence culturelle, et un troisième qui est  
23 idéologique.

24 Au niveau de la méconnaissance, c'est -- donc,  
25 dans cette catégorie, on retrouve les erreurs

1           commises de bonne foi, mais des erreurs soit de  
2           faits, soit de jugement, qui sont le résultat d'une  
3           méconnaissance des réalités ou de l'histoire des  
4           Autochtones.

5           C'est, par exemple, un journaliste qui confond  
6           Innus et Inuits. Vous savez que ce n'est pas la  
7           même chose, mais, encore aujourd'hui, en deux mille  
8           dix-huit (2018), je l'ai entendu. Ça se voit moins  
9           dans l'écrit, mais à la radio ou à la télé, on  
10          l'entend encore, cette confusion entre Innus et  
11          Inuits, qui ne sont, donc, pas du tout la même  
12          chose.

13          Mais il y a plein d'autres formes, aussi,  
14          d'expression de la méconnaissance. Il y a  
15          évidemment la méconnaissance de l'histoire des  
16          réalités des peuples autochtones qui amènent des  
17          journalistes à faire soit des erreurs de choix de  
18          reportage, ou même, dans la préparation d'un  
19          reportage, des erreurs dans la recherche, ne pas  
20          même savoir, par exemple, qui contacter pour avoir  
21          l'information, ou à qui s'adresser pour  
22          avoir -- pour faire une entrevue, bien, ça amène  
23          aussi des erreurs.

24          Il y a tout le contexte des droits ancestraux,  
25          des revendications territoriales ou des droits



1 politiques. C'est un domaine extrêmement complexe,  
2 et donc, c'est normal de voir que certains  
3 journalistes méconnaissent cet univers complexe là,  
4 comme bon nombre de Québécois, et donc, je ne blâme  
5 pas les journalistes, c'est une méconnaissance qui  
6 est compréhensible, ce sont des sujets qui sont  
7 complexes.

8 Par exemple, récemment, il y a des chefs  
9 anichinabés qui sont venus à Val-d'Or et qui ont  
10 fait une conférence de presse en marge d'une  
11 rencontre pré-sessionnelle du caucus libéral. Bien,  
12 derrière cette rencontre médiatique, bien, il y a  
13 tout un contexte politique, historique et juridique  
14 assez complexe. On parle, seulement qu'au niveau  
15 juridique, il y a la Constitution canadienne, il y a  
16 la *Convention de la Baie James*, il y a *Loi sur les*  
17 *Indiens*, il y a de la common law, et donc -- et on  
18 ne peut pas expliquer ça à des journalistes, et si  
19 le journaliste ne comprend pas ou ne connaît pas un  
20 peu cet environnement-là, bien, c'est difficile pour  
21 lui, parfois, de comprendre certaines déclarations  
22 des chefs ou des leaders autochtones.

23 Donc, il y a cette méconnaissance-là. Il y a  
24 quelques années, pour un client, on avait tenu ce  
25 qu'on appelle un briefing technique, justement pour

1           essayer de briser cette méconnaissance, pour que les  
2           journalistes comprennent mieux d'où venait le  
3           conseil dans ses revendications ou dans ses sorties  
4           publiques par rapport à des droits ancestraux et par  
5           rapport au territoire.

6           C'était une rencontre qui a duré, je pense,  
7           deux (2), trois (3) heures, où on avait des avocats,  
8           des anthropologues, historiens, et moi, et on a  
9           tenté d'expliquer aux journalistes et de répondre à  
10          leurs questions. Et ç'a été utile, mais,  
11          évidemment, c'est quelque chose qui est difficile à  
12          faire, et on ne peut pas faire ça pour tous les  
13          journalistes, mais quand on peut le faire, je -- ça  
14          vaut la peine.

15          Dans ce cas-ci, donc, le client, mon client, le  
16          chef et le conseil, a décidé que ça valait la peine  
17          de le faire, et je pense effectivement qu'ils ont eu  
18          raison.

19          Il y a des initiatives du genre qui se font  
20          aussi de façon plus large. Il y a quelques années,  
21          en deux mille dix (2010) aussi, j'avais participé,  
22          avec le Conseil en éducation des Premières Nations,  
23          à l'organisation d'une journée de sensibilisation,  
24          une formation pour -- à Radio-Canada, tu sais, pour  
25          l'ensemble -- il y avait une centaine d'employés de

1           Radio-Canada, journalistes, recherchistes,  
2           animateurs, et autre personnel de Radio-Canada, et  
3           ç'a été, là aussi, une journée assez utile en termes  
4           d'information transmise, donc, pour lutter contre la  
5           méconnaissance, mais aussi pour créer un dialogue et  
6           constater que la méconnaissance n'est pas simplement  
7           que d'un côté, aussi. Il y a la méconnaissance des  
8           Autochtones par les journalistes et par les médias,  
9           mais il y a aussi une méconnaissance du côté  
10          autochtone, de ce que sont les médias, et comment  
11          travaillent les journalistes.

12                 Donc, comme je disais, la méconnaissance des  
13          Autochtones par les journalistes n'est pas -- ce  
14          n'est pas quelque chose de surprenant. Il y a,  
15          d'une part, ce qui a été enseigné à l'école -- je  
16          pense que vous avez reçu plusieurs personnes ici qui  
17          vous ont témoigné de la faiblesse de l'enseignement  
18          des Autochtones à l'école il y a quelques années.  
19          Donc, on sait que ça s'améliore, mais beaucoup de  
20          journalistes, actuellement, ce qu'ils ont reçu comme  
21          formation ou comme instruction à l'école concernant  
22          les Autochtones, ce n'est pas assez pour avoir une  
23          bonne connaissance. Donc, il y a cet aspect-là qui  
24          est tout à fait -- donc, qui permet de comprendre un  
25          peu mieux, et peut-être, aussi, ce qui explique que,

1           chez les plus jeunes journalistes, de plus en plus,  
2           il me semble de voir une plus grande ouverture, ou  
3           que les biais jouent moins dans la couverture ou  
4           dans le traitement des enjeux autochtones.

5           Un exemple, là, de méconnaissance, il y a  
6           quelques mois, la Société Makivik a décidé de mettre  
7           fin à un contrat avec le joueur -- l'ancien joueur  
8           de hockey Joé Juneau. La couverture médiatique au  
9           Nunavik et dans le Nord de façon générale a été une  
10          couverture plutôt objective, qui rendait compte des  
11          raisons pour lesquelles la société Makivik avait mis  
12          fin au contrat avec Joé Juneau, et les réactions,  
13          même de la population, de Makivik, étaient plutôt  
14          positives, malgré le fait que, bon, on mettait fin à  
15          un programme qui était -- qui pouvait être apprécié  
16          par certains, mais il y avait des raisons derrière  
17          la décision prise, et c'était expliqué par les  
18          médias -- par certains médias.

19          Par contre, au sud, à Montréal plus  
20          particulièrement, c'était une tout autre nouvelle.  
21          et c'était devenu même un scandale dans les médias  
22          qu'on mette fin au contrat d'un athlète -- en fait,  
23          d'un joueur -- d'un hockeyeur professionnel comme  
24          Joé Juneau.

25          Et donc, on s'est retrouvé avec deux (2)

1 nouvelles complètement différentes, et ce qu'on  
2 s'est rendu compte, en fait, c'est une chose qu'on  
3 se rend compte assez régulièrement, c'est lorsqu'un  
4 enjeu ou une question qui concerne les Autochtones  
5 est traitée par des journalistes qui ne connaissent  
6 pas les Autochtones, bien, le traitement est biaisé,  
7 et doublement biaisé dans ce cas-ci, surtout, ç'a  
8 été des radios qui -- ou des journalistes sportifs  
9 qui ont donc traité la nouvelle sur l'angle sportif  
10 de l'ex-hockeyeur professionnel, et donc, ils  
11 voyaient -- pour eux, il y avait un scandale au fait  
12 qu'il perde son contrat avec une communauté, ou, en  
13 fait, une nation dont l'image dans les médias, il  
14 faut le dire, est assez négative.

15 Les Inuits, et c'est vrai pour d'autres  
16 communautés, l'image qui est rapportée par les  
17 médias, c'est plus souvent qu'autrement une image  
18 négative. On parle -- on voit plutôt, au Nunavik,  
19 de la violence, de l'abus, de la criminalité, des  
20 accidents, de la maladie, donc, le portrait que les  
21 gens de Montréal, en tout cas, ont des Inuits est  
22 plutôt négatif. Alors, ça, c'est un exemple.

23 Un autre biais -- l'autre biais de la  
24 différence culturelle se situe à un autre niveau,  
25 puis c'est lié un peu à la méconnaissance, mais

1 c'est plutôt lié au fait de ne pas reconnaître, chez  
2 l'Autochtone, la différence culturelle, identitaire.

3 En deux mille six (2006), au Forum socio-  
4 économique des Premières Nations, Ghislain Picard,  
5 le chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-  
6 Labrador, avait fait une déclaration choc, et ça  
7 avait vraiment choqué les gens sur place, les  
8 politiciens qui étaient là, les participants au  
9 forum, et aussi les médias.

10 Il avait dit : « *Je ne suis pas canadien, je ne*  
11 *suis pas québécois, je suis innu.* » Et ça avait  
12 choqué, mais il prononçait, dans le fond, une  
13 évidence. Et ce qu'il voulait signifier, c'est si  
14 on veut traiter de nation à nation, comme le dit le  
15 gouvernement lui-même, bien, il faut d'abord  
16 reconnaître que je fais partie d'une nation qui est  
17 distincte. Et si on reconnaît que c'est une nation  
18 distincte, bien, il faut aussi reconnaître les  
19 différences culturelles et sociologiques et  
20 politiques et, bon, ce que ça entraîne. Donc, ça  
21 avait été un peu mal reçu.

22 D'ailleurs, moi, je dis toujours à mes clients,  
23 depuis très longtemps, de s'exprimer dans leur  
24 langue. Il y a encore beaucoup de gens au Québec  
25 qui ne savent pas que les Innus parlent innu, que

1           les Atikamekws parlent atikamekw. Ils ont leur  
2           propre langue. Et leur langue maternelle, pour la  
3           majorité d'entre eux, ce n'est pas le français.  
4           C'est l'innu ou c'est l'atikamekw.

5           Alors, je m'étais rendu compte que quand mes  
6           clients chefs, par exemple, lors d'une conférence de  
7           presse, s'exprimaient dans leur langue, le regard  
8           des journalistes, soudainement, devenait différent.  
9           Et donc, c'est important, et maintenant,  
10          systématiquement, je recommande à mes  
11          clients : « *Parlez d'abord dans votre langue* », pour  
12          exprimer vraiment cette différence culturelle qui  
13          existe.

14          Mais on a encore de la difficulté à reconnaître  
15          les nations et les peuples autochtones comme des  
16          nations distinctes, même si c'est depuis mil neuf  
17          cent quatre-vingt-cinq (1985) que le gouvernement et  
18          l'Assemblée nationale a reconnu que les peuples  
19          autochtones forment des nations.

20          La langue joue beaucoup. Je n'ai pas vu -- je  
21          n'ai pas de mémoire de me souvenir -- en fait, je ne  
22          me souviens pas d'avoir jamais vu, pour un  
23          reportage, l'embauche de traducteurs. Pourtant, ça  
24          se voit quand on voit des reportages dans d'autres  
25          sociétés, dans d'autres cultures, à l'étranger, les

1 médias vont embaucher des interprètes pour  
2 s'assurer, lors d'une entrevue, même si la personne  
3 est capable de parler, de s'exprimer en anglais ou  
4 en français, pour s'assurer que ce qui est exprimé,  
5 c'est vraiment la pensée de la personne.

6 Mais chez les Atikamekws, je n'ai jamais vu  
7 d'interprète atikamekw pour aider des médias.  
8 Alors, les entrevues se font en français. Même  
9 chose chez les Innus. Chez les Inuits, peut-être il  
10 me semble avoir entendu parler d'interprètes, mais  
11 encore là, ce n'est pas systématique. On va le  
12 faire, en fait, quand la personne ne s'exprime pas  
13 en anglais ou en français, mais on -- donc, on  
14 perd -- il y a aussi ça qui joue dans la différence  
15 culturelle.

16 Au niveau linguistique, il y a donc les langues  
17 autochtones, mais il y a aussi, au Québec, dans  
18 l'univers médiatique, il y a la distinction entre  
19 les communautés anglophones et les communautés  
20 francophones. Et je m'explique. Surtout pour les  
21 médias francophones, on voit que ça joue dans le  
22 traitement journalistique, le fait qu'une communauté  
23 soit anglophone, versus une communauté francophone.  
24 Pour des journalistes francophones, qu'un Autochtone  
25 ne s'exprime pas en français semble être mal perçu,



1           alors que pour les médias anglophones, faire des  
2           entrevues avec des Autochtones qui s'expriment  
3           plutôt en français, c'est accepté. Mais quand  
4           c'est, par exemple, les Mohawks qui ne s'expriment  
5           qu'en anglais, les médias francophones sont  
6           beaucoup -- en tout cas, plus fermés, moins ouverts,  
7           et on ressent une forme de perception négative par  
8           rapport au fait que les Mohawks de Kahnawake ne  
9           s'expriment qu'en anglais, ce qui n'est plus tout à  
10          fait le cas, là, parce que maintenant, ils  
11          enseignent le français et ils s'expriment de plus en  
12          plus en français, mais quand je travaillais mes  
13          premiers mandats avec le Conseil Mohawks et je  
14          m'occupais des relations avec les médias  
15          francophones, je sentais vraiment que c'était un  
16          irritant. Donc, ça, c'est sûr que ça n'aide pas.

17                 Au-delà de la langue, il y a aussi plein  
18          d'autres différences culturelles. Vous avez entendu  
19          parler de l'*Indian time*, donc, tout le fait que,  
20          dans plusieurs communautés ou cultures autochtones,  
21          la conception du temps est différente que chez les  
22          Québécois, et donc, ça, ça joue aussi au niveau des  
23          journalistes.

24                 Il est parfois difficile de faire comprendre à  
25          un journaliste que le chef, par exemple, ne pourra

1 pas accorder une entrevue parce qu'il est parti dans  
2 le bois. Et là, il faut expliquer aux journalistes,  
3 puis parfois, c'est mal compris, c'est mal perçu, et  
4 on va se retrouver avec un article dans le journal  
5 où on va dire : « *Le chef a refusé de répondre à nos*  
6 *questions.* » Ça, ça arrive.

7 L'autre biais, le troisième biais, le biais  
8 idéologique, c'est peut-être la somme des deux  
9 autres, poussée à un autre niveau. En fait, c'est  
10 un peu comme le fait de nier, souvent  
11 volontairement, qu'il y a une méconnaissance et une  
12 différence culturelle.

13 Donc, on retrouve chez certains journalistes,  
14 comme dans la population québécoise, des préjugés à  
15 l'égard des Autochtones. D'ailleurs, on le voit  
16 dans plusieurs des sondages qui démontrent que, dans  
17 la population, il existe encore de nombreux préjugés  
18 à l'égard des Autochtones, et dans le traitement  
19 médiatique, donc, on le voit ça aussi, et ça joue.

20 Chez certains journalistes, on perçoit les  
21 préjugés selon lesquels les Autochtones sont des  
22 citoyens privilégiés et qu'ils ont des droits  
23 supérieurs aux autres citoyens. Alors, même si on  
24 essaie d'expliquer que c'est des droits  
25 différents -- ce n'est pas des droits supérieurs,

1 c'est différent -- c'est très difficile pour  
2 certains à comprendre, et même à accepter.

3 Ce genre de préjugé, ou les biais idéologiques,  
4 on va les retrouver beaucoup chez les chroniqueurs  
5 et à la radio, mais c'est un phénomène qui est plus  
6 présent, ou, en tout cas, qui se manifeste plus,  
7 qu'on remarque plus chez les chroniqueurs, et même  
8 certains chroniqueurs, puis au point où on se  
9 demande s'ils ne font pas par exprès pour provoquer  
10 les Autochtones ou l'opinion publique, mais -- puis  
11 là, j'ai une série d'exemples, puis il y en  
12 aurait -- j'en aurais pour une heure juste à vous  
13 citer des exemples, mais quand on écrit des articles  
14 sur -- en parlant des cigarettes à plumes, ou en  
15 disant que les chefs s'en mettent plein les poches,  
16 il y a un langage chez certains chroniqueurs qui  
17 témoigne de biais idéologiques, et donc, j'ai  
18 répertorié un grand nombre de chroniques d'humeur et  
19 d'opinion qui sont remplies de biais idéologiques.

20 Et normalement, les Autochtones ne réagissent  
21 pas, les leaders autochtones ne réagissent pas, mais  
22 Ghislain Picard, depuis plusieurs années, le chef de  
23 l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador,  
24 répond, mais je pense qu'il essaie de répondre  
25 systématiquement aux chroniques d'opinion. Je ne

1           sais pas si ça fonctionne, si ça change quelque  
2           chose, mais je n'ai pas l'impression que ça change  
3           grand-chose au niveau des chroniqueurs eux-mêmes,  
4           mais je pense quand même que c'est une bonne chose  
5           de répondre, pour essayer de remettre les pendules à  
6           l'heure, puis au moins de faire comprendre aux  
7           chroniqueurs, que, bien, peut-être que, dans  
8           certains cas, ils dépassent les bornes.

9           Je vais -- pour vous citer, en réplique, le  
10          chef Picard, à une des chronique, il dit :

11                   *« Ce texte s'inscrit dans la continuité*  
12                   *de certains journalistes, commentateurs*  
13                   *et faiseurs d'opinions qui se plaisent à*  
14                   *faire jouir leur lectorat ignorant et*  
15                   *plein de préjugés en décrivant un monde*  
16                   *autochtone sans règles, comme des sortes*  
17                   *de ghettos sans lois, sans valeurs, et*  
18                   *sans jugement. »*

19          Il y a un peu ça aussi derrière les chroniques,  
20          c'est -- il y a un lectorat, effectivement, qui est  
21          méconnaissant et qui a des préjugés, et le  
22          chroniqueur, on le sent bien, il joue là-dessus.

23          Il y a une autre chronique en deux mille neuf  
24          (2009) qui l'avait fait réagir aussi, où, là, on  
25          parlait de la négation du statut de peuple et de

1 nation. Puis ça aussi, c'est un préjugé qu'on  
2 retrouve souvent, ou un biais à l'effet que les  
3 Autochtones ne forment pas des nations. Alors, on  
4 les confond simplement à des groupes ethniques, et  
5 Ghislain Picard réagit en disant que c'est de  
6 l'ignorance de la part du journaliste.

7 Alors, il dit :

8 « *Les Inuits, tout comme les Premières*  
9 *Nations, forment des peuples distincts*  
10 *qui ont leur propre statut juridique.* »

11 En deux mille seize (2016), un autre texte, qui  
12 est intitulé « *Jusqu'à quand des réserves au*  
13 *Canada?* », où, là, on a une vision paternaliste,  
14 voire colonialiste des Autochtones par l'auteur,  
15 qui -- et je la cite, qui parle des :

16 « *... Autochtones d'aujourd'hui se*  
17 *nourrissent de junk food, se soûlent*  
18 *jusqu'à plus soif, et consomment des*  
19 *drogues qui arrivent par les avions des*  
20 *Blancs.* »

21 Ce texte est utilisé, d'ailleurs, dans un cours  
22 universitaire portant sur le racisme. Et  
23 d'ailleurs, ça ne fait pas si longtemps, là. On  
24 parle de deux mille seize (2016), et c'est quelques  
25 exemples, mais il y en a plusieurs autres qui

1           démontrent à quel point, dans certaines chroniques,  
2           dans certains médias, on retrouve des préjugés à  
3           l'égard des Autochtones.

4           Et j'ai identifié quatre (4) éléments ou  
5           dénominateurs communs de ces articles d'opinions.

6           D'abord, une généralisation à outrance. On  
7           généralise à l'ensemble des Autochtones des faits  
8           particuliers. L'utilisation de préjugés racistes,  
9           évidemment basés sur l'ignorance de l'histoire et  
10          des réalités autochtones. Le ton, aussi, le  
11          sensationnalisme des articles, des titres, beaucoup,  
12          et finalement, l'utilisation d'adjectifs  
13          tendancieux. On va souvent utiliser des adjectifs  
14          très négatifs quand on parle des  
15          Autochtones -- obèses, corrompus -- bon, ce genre  
16          d'adjectifs, qui sont assez négatifs, et qui  
17          décrivent une image qui est très négative et qui est  
18          fausse, en fait.

19          Et dans une lettre ouverte en réaction à une  
20          chronique, la présidente de Femmes autochtones du  
21          Québec, Viviane Michel, écrit, et je cite :

22                   « Vous alimentez le mépris des Québécois  
23                   à notre endroit. Il est clair que les  
24                   Premières Nations au Québec et d'ailleurs  
25                   vivent des moments très difficiles dans

1                    *un contexte colonial et paternaliste. La*  
2                    *façon dont vous décrivez cette réalité*  
3                    *dans un langage empreint d'ignorance et*  
4                    *de mépris est inacceptable pour toutes*  
5                    *les Premières Nations au Québec, et*  
6                    *voilà, le racisme que vous nourrissez*  
7                    *déconstruit ce que nous bâtissons. »*

8                    Donc, cette citation dit tout, dans le fond,  
9                    sur la méconnaissance, la différence culturelle qui  
10                    est occultée ou qu'on veut éliminer, puis  
11                    l'idéologie qui amène à généraliser ou ridiculiser.  
12                    Donc, je ne suis pas sûr qu'on fait, actuellement,  
13                    des progrès à ce niveau-là.

14                    Là où on fait des progrès, c'est au niveau du  
15                    traitement journalistique comme tel. Et le -- peut-  
16                    être -- en fait, là où -- ce que je veux dire, c'est  
17                    qu'au niveau des chroniqueurs, on ne voit pas de  
18                    progrès -- je vous le disais, là, on parlait de deux  
19                    mille seize (2016), même deux mille dix-huit (2018)  
20                    encore, au niveau journalistique, on voit une  
21                    évolution, une couverture qui s'améliore pour  
22                    différentes raisons. Une des raisons, c'est  
23                    probablement ce que j'appelle l'effet Oka. Ceux qui  
24                    ont vécu ou qui ont subi ou qui ont été témoin de la  
25                    crise d'Oka on peut-être une vision des choses

1           différente de ceux qui ne l'ont pas vécue. C'est  
2           une hypothèse que j'émetts.

3           Et il y a aussi tous les efforts mis,  
4           particulièrement par Radio-Canada, et surtout depuis  
5           la Commission vérité et réconciliation, bon, il y  
6           avait une des recommandations de la Commission, ou  
7           un des appels à l'action qui demandait à Radio-  
8           Canada un certain nombre d'actions vraiment  
9           précises, et on voit, depuis, mais même avant, on a  
10          vu que Radio-Canada a fait beaucoup d'efforts.

11          Je vous parlais de deux mille dix (2010),  
12          l'initiative qu'on a faite avec le Conseil en  
13          éducation des Premières Nations, la journée de  
14          formation et de sensibilisation. Il y a aussi, au  
15          niveau des journalistes qui traitent la couverture  
16          des Autochtones, Radio-Canada a été probablement un  
17          des premiers médias -- francophones, à tout le  
18          moins -- à avoir des journalistes qui ont le *beat*  
19          autochtone, ce qui fait que c'est des journalistes  
20          qui connaissent, qui suivent de façon plus assidue  
21          les questions autochtones, et qui ont une meilleure  
22          connaissance.

23          Donc, je salue, en passant, Alain Picard, qui a  
24          été un des précurseurs à Radio-Canada. Je pense à  
25          Anne Panasuk, je pense à Jean-Philippe Robillard,



1 Caroline Nepton-Hotte, donc, des journalistes qui  
2 avaient au moins la connaissance, et ça se poursuit  
3 maintenant, et même, ça s'accroît, et on le voit  
4 aussi, maintenant, dans d'autres médias. Donc, ça,  
5 ç'a aussi pour effet d'améliorer la couverture  
6 médiatique, non seulement en qualité, mais en  
7 quantité aussi.

8 Il faut souligner aussi les initiatives au  
9 niveau de la formation. Il y a maintenant un cégep  
10 qui offre une formation spécifique pour les  
11 Autochtones qui souhaitent aller étudier en  
12 journalisme. Donc, ça, on peut s'attendre à ce que  
13 ça amène plus d'Autochtones comme journalistes,  
14 éventuellement, ce qui va -- et on peut s'attendre à  
15 ce que la plupart d'entre -- bien, en tout cas,  
16 plusieurs d'entre eux aillent travailler dans les  
17 médias autochtones.

18 Ça, c'est une bonne chose pour les communautés  
19 autochtones, les nations autochtones elles-mêmes, le  
20 fait qu'il y a des journalistes professionnels  
21 formés qui aillent travailler dans des médias  
22 autochtones qui sont importants pour leur propre  
23 démocratie interne au niveau des communautés  
24 autochtones, mais aussi, puis il faut souhaiter que  
25 certains de ces étudiants en journalisme,

1 autochtones, vont aussi aller travailler pour les  
2 médias non autochtones, les médias québécois, parce  
3 que comme je vous le disais, on voit que ça permet  
4 d'améliorer la situation, et donc, plus il y en  
5 aura, mieux ce sera également.

6 Et il y a aussi d'autres initiatives, comme le  
7 site *dibaajimo*, qui est un site de journalisme pour  
8 les droits humains, qui sert, en fait, de plate-  
9 forme d'apprentissage des compétences en journalisme  
10 pour les Autochtones. Et quand -- en fait, une des  
11 raisons derrière l'initiative de ce site-là,  
12 d'ailleurs, et je cite, c'est :

13 « *Les reportages sur les Autochtones dans*  
14 *les médias canadiens sont souvent*  
15 *erronés, négatifs, et rarement livrés par*  
16 *des journalistes autochtones.* »

17 Donc, l'hypothèse qu'ils émettent, c'est s'il y  
18 a plus de journalistes autochtones dans la médias  
19 non autochtones, bien, il y aura moins d'erreurs, et  
20 la couverture sera donc meilleure.

21 Le prochain point que je voulais vous apporter,  
22 c'est le rôle des consultants et des firmes de  
23 communication. Bon, c'est sûr que je prêche pour ma  
24 paroisse, vous allez dire, là, c'est un peu normal,  
25 mais une des choses que je me suis rendu compte,

1 c'est l'importance puis l'utilité d'aider les  
2 communautés autochtones à communiquer aussi avec les  
3 médias.

4 Comme je le disais tantôt, il y a une  
5 méconnaissance de la part des journalistes pour les  
6 Autochtones, mais il y a aussi une méconnaissance du  
7 côté autochtone du rôle des journalistes, et on  
8 constate qu'il y a des attentes, aussi, qui ne sont  
9 pas les mêmes.

10 Du côté des journalistes, il y a des attentes  
11 qui visent, dans le fond, à être plus efficaces à  
12 livrer la nouvelle à un auditoire, donc, avoir un  
13 accès plus facile et simplifié à l'information,  
14 tandis que pour les Autochtones, les attentes sont  
15 autres. On s'attend à ce que des messages propres à  
16 leurs demandes, leurs réalités ou leurs  
17 revendications soient transmis par les médias.

18 Donc, nous, ce qu'on fait, puis c'est ce que je  
19 fais depuis quinze (15) ans, c'est de faire le pont  
20 entre les Autochtones et les médias. Et il y a un  
21 besoin pour ça, et c'est aussi méconnu. Souvent,  
22 bien -- encore maintenant, il y a aussi un préjugé à  
23 l'égard des relationnistes ou des consultants en  
24 communications, alors que moi, quand j'ai commencé à  
25 travailler, les conseils de bandes puis les

1 organisations politiques autochtones, qui sont des  
2 gouvernements, mais n'avaient pas de conseillers en  
3 communications, n'avaient pas de personnes -- de  
4 ressources en relations publiques pour les aider, et  
5 donc -- et il y a un besoin, un besoin,  
6 effectivement, pour eux d'être accompagnés dans  
7 leurs relations avec les médias, et ça aussi, ça  
8 peut aider, puis on le voit, là, depuis quinze (15)  
9 ans, par mon expérience, je vois bien que, quand on  
10 aide des leaders autochtones à communiquer avec les  
11 médias, c'est -- ça les aide eux, et ça aide aussi  
12 les médias.

13 Alors, moi, de plus en plus, maintenant,  
14 lorsque je parle à des représentants de communautés,  
15 je vais toujours promouvoir le fait qu'ils puissent  
16 embaucher, créer leur propre poste d'agent de  
17 communications au sein même du conseil. Il y a un  
18 aspect d'*empowerment* là-dedans, c'est sûr, mais ça  
19 fait partie aussi du désir des communautés de  
20 devenir autonomes, d'avoir une véritable autonomie  
21 gouvernementale. L'aspect « *communications* » est  
22 aussi important, et ça aide aussi les organisations  
23 médiatiques dans leurs relations avec les  
24 communautés autochtones.

25 Au niveau de la couverture médiatique -- en

1 fait, au niveau de l'univers médiatique, il y a un  
2 aspect qu'il ne faut pas négliger de plus en plus,  
3 c'est tout le phénomène des réseaux sociaux. Alors,  
4 ce n'est pas -- je ne voulais pas aborder ce sujet-  
5 là comme tel dans mon témoignage, mais je trouve ça  
6 important quand même de le mentionner, parce que,  
7 un, le phénomène est important, et de deux, je  
8 trouve qu'on sous-estime l'influence de Facebook  
9 plus particulièrement, chez les médias, mais aussi  
10 au niveau des gouvernements et des autres  
11 organisations qui ont à entrer en relation avec les  
12 communautés autochtones.

13 Le phénomène Facebook, bon, c'est un phénomène  
14 de communication dans l'ensemble de la société, mais  
15 c'est encore plus important dans les communautés  
16 autochtones. Je vous donne un exemple : il n'y a  
17 pas longtemps, je suis dans une communauté, et mon  
18 client, le chef, doit faire une allocution dans le  
19 cadre d'une assemblée publique dans la communauté.  
20 L'allocution est prévue vers dix-neuf heures  
21 (19 h 00). Quinze (15) minutes avant, on se  
22 prépare. Je suis là avec lui, on a tout préparé les  
23 notes d'allocution, communiqué de presse,  
24 invitations aux médias. Il est prêt, et la salle  
25 est vide. Donc, c'est une salle qui peut

1           contenir -- je crois qu'il y avait deux cents (200)  
2           chaises, et la salle est vide.

3           Et une des personnes avec qui je suis, qui est  
4           un employé du conseil, me voit, voit que j'ai l'air  
5           découragé, il me dit : « *Tu voudrais qu'il y ait*  
6           *plus de monde dans la salle?* » Je dis : « *Oui.* »  
7           Alors, il se met à pianoter sur son téléphone, et  
8           quand le chef a commencé à parler quinze (15)  
9           minutes plus tard, la salle était remplie, il y  
10          avait même des gens debout.

11          Et je lui ai demandé : « *Qu'est-ce que t'as*  
12          *fait?* » Il m'a dit : « *J'ai mis un 'post' sur*  
13          *Facebook.* » C'est l'importance de Facebook dans les  
14          communautés. Et c'est devenu le média numéro un  
15          pour les communautés -- pour beaucoup des  
16          communautés, en fait. Puis je vous en parle, puis  
17          ça fait le lien avec le rôle et les responsabilités  
18          de l'État par rapport aux médias ou aux  
19          communications au sens large pour les Autochtones.

20          Moi, je pense qu'il y a une responsabilité très  
21          grande pour le gouvernement, qui est peut-être sous-  
22          estimée, mais -- en tout cas, mon point de vue,  
23          c'est que le gouvernement ne remplit pas,  
24          actuellement, ne répond pas à cette responsabilité-  
25          là. Pas de manière suffisante, à tout le moins.

1           C'est sûr que ce n'est pas simple pour le  
2           gouvernement. Il se trouve dans une situation un  
3           peu complexe, puis qui peut même sembler paradoxale,  
4           parce que c'est d'aider les communautés et les  
5           nations, en même temps, ne pas être paternaliste,  
6           dans une dynamique où il faut favoriser l'autonomie  
7           gouvernementale, mais en même temps, le besoin de  
8           l'aide de l'État est là, et l'État doit jouer son  
9           rôle, et il y a un rôle de l'État sur -- au niveau  
10          de l'image des Autochtones dans l'opinion publique,  
11          comme je le disais au départ.

12          Pas plus tard que la semaine passée, on a vu  
13          dans les médias des jeunes hockeyeurs autochtones  
14          qui ont été insultés -- et des insultes vraiment  
15          racistes, des gens qui faisaient, bon, le fameux cri  
16          de guerre, et des choses, bon, évidemment, ç'a  
17          choqué beaucoup de gens. Les médias ont rapporté  
18          ça, il y a eu des réactions, entre autres, du Grand  
19          Chef de la Nation huronne-wendat, Konrad Sioui, qui,  
20          lui, a dit : « *Je ne suis pas surpris.* » Il  
21          dit : « *On* » -- ce qu'il a dit, c'est qu'on ne peut  
22          pas donner ce qu'on a reçu (*sic*). Donc, pour lui,  
23          c'est clair qu'encore aujourd'hui, les jeunes -- on  
24          parle des jeunes de treize (13), quatorze (14)  
25          ans -- n'ont pas -- ne connaissent pas les réalités

1 des Premières Nations de manière à briser les  
2 préjugés racistes à l'égard des Autochtones. Donc,  
3 il y a la question de l'enseignement, de  
4 l'éducation, mais il y a aussi toute la -- l'impact  
5 de la médiatisation.

6 Geoff Kelley -- Geoffrey Kelley, le ministre  
7 des Affaires autochtones, lui aussi, il a réagi.  
8 Mais il a dit : « *Le gouvernement du Québec dénonce*  
9 *fermement ces événements, et dénonce toute forme de*  
10 *racisme en notre société* », et il dit que le  
11 gouvernement tente d'enrayer les préjugés par  
12 différentes mesures.

13 Alors, j'ai beaucoup de respect pour le  
14 ministre Kelley, mais je ne vois pas de quelles  
15 mesures il parle. Parce que je ne vois pas de  
16 mesure qui a de réel impact sur la lutte au racisme  
17 envers les Autochtones.

18 Il y a quelques années -- en deux mille onze  
19 (2011), en fait, j'accompagnais l'Assemblée des  
20 Premières Nations Québec-Labrador dans  
21 l'organisation d'un colloque sur le racisme envers  
22 les Autochtones, et c'était co-organisé avec la  
23 Chaire de recherche en immigration, ethnicité et  
24 citoyenneté, et l'Observatoire international sur le  
25 racisme et les discriminations.



1           Au terme du colloque, tout le monde,  
2           unanimement, disait : « *Il faut que le gouvernement*  
3           *adopte une politique spécifique visant à contrer le*  
4           *racisme envers les Autochtones.* » On attend encore  
5           la politique.

6           Il existe une table de concertation contre le  
7           racisme systémique -- vous êtes au courant. Sur le  
8           site, ce qu'on dit, c'est qu'il faut faire la  
9           lumière sur la vérité et mieux éduquer les Québécois  
10          sur ces vérités, et que c'est une des premières  
11          étapes importantes de l'élaboration des solutions.  
12          Et dans l'univers médiatique, comme dans le monde  
13          politique, ce que je perçois, c'est qu'il existe une  
14          forme de racisme systémique. Donc, oui, il y a des  
15          journalistes qui ont des préjugés racistes, mais il  
16          y a aussi un racisme systémique, au sens où le  
17          système journalistique fait en sorte que l'image  
18          projetée par les médias va être nécessairement plus  
19          négative que positive. Et ça, ça a un impact, comme  
20          je le disais, sur plein d'autres domaines par la  
21          suite.

22          Donc, c'est pour ça que j'ajoute ma voix à  
23          celle de tous les autres qui demandent à ce que le  
24          gouvernement adopte un plan d'action pour contrer le  
25          racisme et la discrimination à l'égard des

1 Autochtones, et j'ajoute qu'il faudrait que ce plan  
2 tienne compte aussi de l'aspect médiatique, qu'il y  
3 ait donc un chapitre sur, par exemple, le rôle des  
4 médias dans l'opinion publique, et l'impact des  
5 médias sur l'image des Autochtones dans l'opinion  
6 publique.

7 Par exemple, de façon concrète, ça peut être un  
8 appui au Conseil de presse, ou à la Fédération  
9 professionnelle des journalistes, des appuis aux  
10 médias eux-mêmes pour soutenir des initiatives qui  
11 sont porteuses de changement, comme de la formation,  
12 comme de l'embauche de journalistes autochtones, par  
13 exemple. Mais il ne faut pas juste s'attarder à ce  
14 qui est projeté dans les médias ou à ce qu'on  
15 retrouve dans les médias, mais il faut aussi  
16 s'occuper de l'invisible.

17 En fait, il y a beaucoup qu'on ne retrouve pas  
18 dans les médias, et le phénomène de l'image négative  
19 des Autochtones dans les médias, c'est l'addition  
20 des deux, en fait, c'est l'addition de la couverture  
21 négative, d'une part, et le peu de visibilité des  
22 Autochtones par ailleurs.

23 Richard Desjardins, il y a quelques années,  
24 avait produit un film qui s'appelle *Le peuple*  
25 *invisible*. Et c'est tout à fait juste. Les

1 Autochtones sont des peuples invisibles. Parce  
2 qu'ils sont à peu près pas présents dans les médias.  
3 Et quand ils le sont, on l'a dit, c'est surtout des  
4 aspects négatifs que l'on voit.

5 La Vice-Chef du Conseil de Lac Simon me disait,  
6 il y a quelques heures à peine, elle me  
7 disait -- elle me racontait, en fait, qu'une  
8 étudiante non autochtone qui fait une recherche  
9 terrain dans la communauté s'est fait questionner  
10 par sa famille, lorsqu'elle est revenue chez elle.  
11 On lui a dit : « *Mais voyons, t'es allée à Lac*  
12 *Simon? C'est dangereux.* » Mais pourquoi les gens  
13 pensent que Lac Simon, c'est dangereux? À  
14 cause -- ça fait quelques années que ce qu'on entend  
15 parler de Lac Simon, c'est la violence, un policier  
16 qui se fait tuer, c'est les événements de Val-d'Or,  
17 c'est -- donc, l'image projetée, ce qu'on voit, puis  
18 ce n'est que ça qu'on voit, ou presque, c'est une  
19 image de violence.

20 C'est la même chose pour -- je pense à  
21 Kahnawake, Akwesasne, Kanasatake, quand on voit,  
22 quand on lit sur les Mohawk, ou quand on entend  
23 parler des Mohawks dans les médias, c'est par  
24 rapport à la criminalité, au trafic de drogue ou de  
25 commerce de cigarettes. Donc, ce n'est pas

1           surprenant que les Québécois pensent que les  
2           Mohawks, c'est des criminels dangereux, ce qui n'est  
3           pas du tout le cas, je peux vous le dire. J'ai  
4           travaillé à Kahnawake. C'est du bon monde. Mais ce  
5           n'est pas ce qu'on voit dans les médias.

6           Les Autochtones, en fait, se retrouvent souvent  
7           du côté obscur de la lune. Parce que les belles  
8           histoires, ou les histoires autochtones, ça ne fait  
9           pas -- ça ne fait pas des bonnes nouvelles. Ça,  
10          c'est sûr. Et ça, bien, c'est la nature même des  
11          médias, comme je le disais, donc, il y a un problème  
12          systémique par rapport à la couverture médiatique  
13          des Autochtones. Et il y a aussi, ce qui est aussi  
14          un problème systémique, c'est l'intérêt même de  
15          porter à l'antenne, par exemple, des sujets  
16          autochtones.

17          J'ai un de mes amis qui participe à une  
18          émission d'affaires publiques d'une grande station  
19          qui me disait : « *Je veux que l'on parle de sujets*  
20          *autochtones dans notre émission, mais c'est*  
21          *impossible.* » Et il m'explique qu'on lui a fait  
22          part, et chiffres à l'appui, on lui a montré un  
23          tableau, on lui dit : « *Regarde nos cotes d'écoute.*  
24          *Et ici, il y a une chute de cotes d'écoute, parce*  
25          *que lors de cette émission-là, on parlait d'un sujet*

1           *autochtone.* » Donc, quand il est question d'un  
2           sujet autochtone, les gens changent de poste.

3           Donc, il y a un phénomène là, mais c'est un  
4           phénomène qui ne changera pas de lui-même. Donc,  
5           c'est pour ça que l'État a un rôle à jouer, selon  
6           moi.

7           En conclusion, j'ai -- puis là, je n'ai  
8           évidemment pas tout couvert ce que j'aurais voulu  
9           vous parler, mais j'ai quand même quelques pistes de  
10          solutions à vous suggérer. Quelques-unes, parce  
11          que -- bien, d'abord, celle de reconnaître ce que je  
12          viens de dire, qu'il y a un racisme systémique aussi  
13          dans les médias, et que, donc, ce n'est pas juste  
14          des événements pointus ou des journalistes  
15          spécifiques qui font preuve de préjugés ou de  
16          racisme, mais que le système fait en sorte qu'il y a  
17          un racisme ou qu'il y a une discrimination par  
18          rapport aux Autochtones dans les médias.

19          Parmi les solutions envisageables, ce que le  
20          gouvernement -- puis là, il y a les médias,  
21          évidemment, mais là, je ne vous parlerai pas de ce  
22          que les médias devraient faire, parce que votre  
23          rapport, c'est pour le gouvernement. Donc, pour le  
24          gouvernement, d'abord adopter une stratégie de  
25          communication visant à accroître en quantité et en

1           qualité la représentation positive des Autochtones  
2           dans les médias. C'est-à-dire avoir un vrai plan de  
3           communication, et là, je ne parle pas de campagne de  
4           publicité, là, simplement, là, avec l'impact que ça  
5           peut avoir. Moi, je parle d'une vraie stratégie de  
6           communications.

7           Aussi, appuyer davantage les initiatives visant  
8           la formation des Autochtones en journalisme. Je  
9           sais qu'il y en a; il devrait y en avoir plus, parce  
10          qu'on le voit, ça a un impact positif.

11          Encourager et soutenir les programmes de  
12          sensibilisation des journalistes québécois à la  
13          culture et aux réalités des peuples autochtones. Ça  
14          aussi, il y en a. Ça a un impact positif.

15          Évidemment, adopter une politique de lutte au  
16          racisme envers les peuples autochtones, comme  
17          plusieurs le demandent, comprenant -- et c'est mon  
18          ajout personnel -- comprenant des mesures concernant  
19          l'influence des médias.

20          Mener ou financer des études permettant de  
21          documenter davantage l'impact des médias. J'ai  
22          cherché, j'ai trouvé peu de choses qui  
23          concernent -- en fait, des études qui concernent  
24          l'impact des médias. Donc, c'est pour ça, moi, ce  
25          que je vous rapporte, c'est vraiment mon expérience

1           personnelle, mais le peu d'études que j'ai vues  
2           confirme ce que je vous dis aussi, mais il devrait y  
3           avoir plus de recherche à ce niveau-là, et aussi au  
4           niveau des sondages d'opinion, et vraiment analyser  
5           les différents sondages, ça, ce serait utile.

6           Soutenir davantage les médias autochtones. Les  
7           médias autochtones eux-mêmes ont un impact positif  
8           pour les communautés, mais aussi pour la communauté  
9           allochtone.

10           Je pense à APTN, par exemple, *Aboriginal*  
11           *Peoples Television Network*, qui est une excellente  
12           télé, et qui est regardée pas juste par des  
13           Autochtones, mais aussi par des non Autochtones.

14           Appuyer et soutenir le Conseil de presse du  
15           Québec afin qu'il puisse davantage jouer un rôle en  
16           matière de traitement médiatique des Autochtones,  
17           qu'il puisse intervenir, offrir du soutien aux  
18           médias, offrir de la formation, et pouvoir réagir et  
19           enquêter quand il y a des cas qui doivent faire  
20           l'objet d'une réaction du Conseil de presse.

21           Je propose aussi la création -- ici, je  
22           l'appelle d'un poste d'ombudsman -- je ne sais pas  
23           si c'est le bon terme, mais à tout le moins d'une  
24           personne qui aurait le mandat, entre autres, de  
25           surveiller le traitement médiatique des Autochtones.

1           Ça pourrait faire partie -- je pense que d'autres  
2           ont suggéré la création d'une entité, aussi, qui  
3           surveillerait de façon plus large les relations État  
4           et Autochtones, donc, il pourrait y avoir, dans son  
5           mandat, une partie « *traitement journalistique* ».

6           Et de façon plus large, le gouvernement doit se  
7           préoccuper de la présence des Autochtones dans les  
8           médias sous toutes ses formes. Donc, pas seulement  
9           dans les nouvelles au niveau du traitement  
10          journalistique, mais aussi, je pense, dans les -- il  
11          faut qu'on voit plus d'Autochtones dans les  
12          émissions de télé, qu'on entende les Autochtones à  
13          la radio -- là où les Québécois sont, il devrait y  
14          avoir plus d'Autochtones.

15          On le voit, là, récemment, Natasha Kanape  
16          Fontaine qui a été embauchée pour jouer dans  
17          Unité 9, ça, c'est excellent. Il n'y en a pas  
18          beaucoup, là. On n'en voit pas. Surtout pas dans  
19          les -- à la télé francophone, on ne voit pas  
20          d'Autochtones. Alors, pourquoi le gouvernement  
21          n'encouragerait pas -- ça pourrait être des crédits  
22          d'impôts, ou toute autre forme d'aide pour  
23          encourager les producteurs à embaucher des acteurs  
24          autochtones, et mettre de l'avant, donc, à la  
25          caméra, des Autochtones qui projettent une image



1 positive. Et ça, ça peut jouer aussi de manière  
2 positive dans l'opinion publique.

3 J'ai un de mes amis, qui est l'ancien ministre  
4 Rémy Trudel, donc, qui a été ministre des Affaires  
5 autochtones, qui m'a suggéré récemment de proposer  
6 que l'État appuie Télé-Québec et le Canal Savoir, ou  
7 offre même -- pourrait même demander à Télé-Québec  
8 et Canal Savoir d'avoir, donc, des émissions, de  
9 mettre davantage à l'antenne, donc, des Autochtones,  
10 comme le fait le gouvernement fédéral envers Radio-  
11 Canada, suite à la Commission vérité et  
12 réconciliation.

13 Donc, effectivement, Télé-Québec et Canal  
14 Savoir, qui sont des télés qui ont une vocation,  
15 donc, où l'on pourrait s'attendre qu'ils puissent  
16 justement assumer un rôle à ce niveau-là.

17 Finalement, de façon aussi un petit peu plus  
18 large, il me semble qu'il faut dépolitiser le rôle  
19 de l'État envers les peuples autochtones.

20 C'est -- si on veut créer une véritable relation de  
21 nation à nation, la relation entre les Autochtones  
22 et le Québec doit se faire à un niveau qui est au-  
23 delà de simplement les ministères, le gouvernement,  
24 le secrétariat aux Affaires autochtones.

25 En mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985), la

1 motion de l'Assemblée nationale proposait de créer  
2 un forum parlementaire permanent. Moi, je pense  
3 que -- ce forum-là n'a pas été créé, mais je pense  
4 que c'est encore pertinent, puis l'idée d'un forum  
5 permanent est encore plus pertinente aujourd'hui,  
6 justement parce qu'on parle de créer une relation de  
7 nation à nation.

8 Et donc, je verrais quelque chose de -- donc,  
9 une organisation qui pourrait relever de l'Assemblée  
10 nationale, mais pas directement, donc, du  
11 gouvernement, qui aurait un mandat de travailler aux  
12 relations entre l'État et les communautés  
13 autochtones, et dans ce mandat-là, il pourrait y  
14 avoir un élément, évidemment, médiatique.

15 Enfin, dernière recommandation, aussi, mais je  
16 pense que je ne suis pas le premier -- sûrement pas  
17 le premier à le dire, que l'Assemblée nationale  
18 devrait endosser officiellement la Déclaration de  
19 l'ONU sur les droits des peuples autochtones, et  
20 pourquoi pas adopter une loi, comme est en train de  
21 le faire le Parlement fédéral, pour non seulement  
22 reconnaître la Déclaration de l'ONU sur les droits  
23 des peuples autochtones, mais aussi s'assurer de sa  
24 mise en oeuvre dans l'ensemble des actions du  
25 gouvernement, donc, pour ce qui relève de la

1           compétence du Québec.

2           Ça fait un survol, dans le fond, de ce que je  
3           voulais vous apporter, vous partager comme  
4           expérience, comme leçons que j'ai apprises depuis  
5           vingt (20) ans.

6           Je vous remercie beaucoup de m'avoir reçu, et  
7           en terminant, je veux dire à -- et peut-être que  
8           j'ai l'air d'être très pessimiste, ça semble être un  
9           portrait sombre. Évidemment, la situation n'est pas  
10          si catastrophique que ça. Je demeure optimiste. Il  
11          y a des bonnes choses qui se font. Il y a une  
12          évolution, comme je le disais, ces dernières années.

13          Je voyais, encore récemment, Jennifer  
14          O'Bomsawin embauchée par le Groupe TVA, donc, une  
15          Autochtone qui devient journaliste à TVA, c'est une  
16          excellente nouvelle -- il y a plein de bonnes choses  
17          qui se font. Alors, je suis optimiste pour  
18          l'avenir, mais il y a du travail, comme je le  
19          disais, il y a encore du travail à faire.

20          Alors, merci beaucoup.

21          **LE COMMISSAIRE :**

22          Alors, merci. Je retiens qu'il y a des bonnes  
23          choses, mais il y en a encore beaucoup d'autres à  
24          faire. Il y a du pain sur la planche, hein.

25          **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL :**

1 C'est vrai.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Est-ce que vous avez des questions, Me Barry-  
4 Gosselin?

5 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

6 Je vais en avoir juste une, en fait. Et je sors un  
7 petit peu de votre présentation, monsieur Cardinal.

8 À la toute fin de votre présentation, vous  
9 parlez de la représentation des Autochtones, non  
10 seulement dans la couverture journalistique, mais  
11 plus largement dans les médias. Vous faites  
12 référence, par exemple, à l'émission Unité 9, dans  
13 laquelle, bon, (inaudible) personnage.

14 Je me rappelle d'une discussion que j'ai eue  
15 avec un étudiant en médecine d'origine wendate qui  
16 me disait : « *On est aussi tanné de voir une*  
17 *représentation autochtone dans des rôles*  
18 *stéréotypés.* » Il me donnait, par exemple,  
19 l'exemple que lui, dans ses études de médecine,  
20 avait des cas, et que quand c'était une personne  
21 autochtone, elle était automatiquement -- bon, en  
22 tout cas, ce qu'il me disait, c'est que c'était  
23 souvent quelqu'un qui était diabétique, par exemple,  
24 qui avait un problème de polytoxicomanie,  
25 monoparentalité très jeune, donc, une mère qui avait

1 eu des enfants très jeune.

2 Est-ce que c'est quelque chose, aussi, que vous  
3 constatez? Puis là, je ne parle pas, évidemment,  
4 dans la couverture journalistique à proprement  
5 parler, mais bien, plutôt, dans la représentation  
6 des personnes autochtones qui pourraient participer  
7 à faire perdurer des stéréotypes inexacts, là, ou  
8 des stéréotypes sur les personnes autochtones. Est-  
9 ce que ça, vous seriez en mesure de nous entretenir  
10 un petit peu sur cet aspect-là, ou là, je sors trop  
11 de votre expertise?

12 **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

13 Bien, ça sort un petit peu de mon expertise, mais  
14 effectivement, j'ai -- je ne sais pas si c'est  
15 Natasha ou une autre actrice qui disait avoir refusé  
16 des rôles, justement parce que c'était trop  
17 stéréotypé. C'était encore, là, l'Autochtone qui  
18 abuse de drogues, d'alcool, qui subit de la  
19 violence, et -- donc, c'est cette image-là,  
20 malheureusement, tu sais, il faut se sortir de -- il  
21 faut sortir de cette image-là et amener d'autres  
22 images des Autochtones, et c'est pour ça, quand je  
23 disais -- je parlais du rôle de l'État, puis de  
24 l'idée d'offrir soit un crédit d'impôt ou une autre  
25 forme d'aide pour encourager que des producteurs

1           mettent en scène des Autochtones, j'ajoute même le  
2           qualificatif « *positif* », c'est-à-dire de mettre une  
3           image positive des Autochtones à l'avant-scène.  
4           C'est ça qu'on veut voir.

5           Et je n'ai pas d'exemple en tête, mais, tu  
6           sais, il existe des modèles autochtones, par  
7           exemple, tu sais, on pense à Carey Price, on pense à  
8           Stanley Volland, à d'autres. Donc -- et quand on  
9           parle à des Québécois de ces personnes, bien, la  
10          perception change. L'image de l'Autochtone est  
11          totalement différente. Et c'est cette image-là des  
12          Autochtones qu'on devrait voir aussi dans des  
13          émissions de -- comme Unité 9 ou d'autres émissions  
14          qui sont regardées par les Québécois, parce que  
15          le -- ce n'est pas juste d'avoir des acteurs  
16          autochtones qui jouent des rôles d'Autochtones, mais  
17          si on reste encore dans le préjugé, la situation ne  
18          s'améliorera pas, c'est sûr.

19          **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN:**

20                Viser une représentation de prof, de docteur,  
21                de -- d'avocat, comme ils font, en fait, partie de  
22                la société québécoise...

23          **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

24                Exactement.

25          **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN:**

1           ... quarante (40) étudiants en médecine, on l'a  
2           appris, Monsieur le Commissaire, pas plus tard qu'en  
3           février, à Montréal, quarante (40) étudiants en  
4           médecine actuellement dans les facultés de médecine  
5           sont d'origine autochtone, puis ça, c'est sans  
6           parler de tous les diplômés. Ça fait que, donc,  
7           c'est tout à fait réaliste d'avoir une  
8           représentation d'un médecin qui serait d'origine  
9           autochtone.

10                   Je vous...

11           **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

12                   Une émission sur le hockey...

13           **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN:**

14                   Oui.

15           **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

16                   ... qui aurait des hockeyeurs autochtones, ce serait  
17           bien.

18           **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN:**

19                   OK. Bien, je vous remercie.

20                   Je n'aurai plus d'autres questions, Monsieur le  
21           Commissaire. Merci.

22           **LE COMMISSAIRE:**

23                   Me Laganière, avez-vous des questions?

24           **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

25                   Aucune question. Je vous remercie beaucoup.

1       **LE COMMISSAIRE :**  
2            Me Coderre?

3       **Me DAVID CODERRE :**  
4            Moi non plus.  Merci.

5       **LE COMMISSAIRE :**  
6            Me Boucher?

7       **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**  
8            Je n'aurai pas de questions.  Merci.

9       **LE COMMISSAIRE :**  
10          Me Miller?

11       **Me RAINBOW MILLER :**  
12          Une (1) question.

13       **LE COMMISSAIRE :**  
14          D'habitude, je commence par vous, mais là...

15       **Me RAINBOW MILLER :**  
16          Oui, c'est ça.  C'est correct.

17       **LE COMMISSAIRE :**  
18          ... j'ai dit : « *Tiens, je vais la garder pour la*  
19          *fin.* »

20       **Me RAINBOW MILLER :**  
21          Le meilleur pour la fin.

22       **LE COMMISSAIRE :**  
23          Si vous voulez vous approcher.  Oui.  C'est beau.

24       **Me RAINBOW MILLER :**  
25          Bonjour, monsieur Cardinal.



1 **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

2 Bonjour.

3 **Me RAINBOW MILLER:**

4 Moi, effectivement, je vais vous poser une question  
5 qui est beaucoup plus sexo-spécifique concernant les  
6 femmes autochtones. Je ne sais pas si vous pourriez  
7 nous parler un peu, les stéréotypes qui affectent  
8 les femmes -- les stéréotypes dans les médias, là,  
9 qui affectent les femmes, et indirectement, peut  
10 même jusqu'à nuire à leur sécurité, si vous pourriez  
11 nous en parler, s'il vous plaît?

12 **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

13 Euh... je ne suis pas sûr que je saisis bien la  
14 question, mais ça m'amène à parler d'une question  
15 qui est dans mon texte mais que je n'ai pas abordée.  
16 Il y a un facteur -- au-delà des biais que je  
17 parlais, il y a des facteurs qui jouent aussi sur  
18 l'angle des reportages, ou le ton utilisé dans des  
19 reportages ou dans la couverture médiatique.

20 Je le disais, il y a des biais par rapport aux  
21 Autochtones, ou des préjugés par rapport aux  
22 Autochtones, mais il y a des -- quand le sujet n'est  
23 pas lié aux droits des Autochtones, ou au  
24 territoire, ou aux enjeux politiques, mais que c'est  
25 plus des enjeux ou des sujets sociaux, comme la

1 question des femmes autochtones, on voit une  
2 couverture médiatique complètement différente.

3 Donc, ce n'est pas le biais de l'Autochtone qui  
4 joue, mais c'est le biais de femme comme -- pour ce  
5 qui est des événements de Val-d'Or, c'est la femme  
6 victime d'abus de policiers. Et je pense que ce  
7 biais-là a joué de façon plus forte dans la  
8 couverture médiatique des événements de Val-d'Or.

9 Donc, je ne suis pas sûr que je réponds à votre  
10 question, mais ça fait qu'il y a des sujets où, là,  
11 c'est plus facile, d'une certaine façon, d'avoir une  
12 sympathie des médias, et que le préjugé, ou les  
13 préjugés envers les Autochtones joue moins, quoi  
14 qu'il joue quand même.

15 Mais un autre exemple où, lors de l'annonce  
16 d'une entente sur la protection de la jeunesse pour  
17 la Nation Atikamekw, où là aussi, on a vu que -- on  
18 a retrouvé aussi de la sympathie chez les  
19 journalistes dans le traitement de la nouvelle,  
20 parce que ce qui jouait, le facteur qui jouait, là,  
21 à ce moment-ci, c'était le sujet, c'était les  
22 jeunes, la protection de la jeunesse. Donc, ça, ça  
23 venait comme compenser les biais, dans le fond, de  
24 préjugés, donc, le ton de la nouvelle était plus  
25 positif.

1                   Mais je ne réponds pas à votre question.

2       **Me RAINBOW MILLER:**

3                   Mais croyez-vous, comme ma consœur, ici, le fait  
4                   d'exposer des rôles différents de la femme  
5                   autochtone...

6       **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

7                   Oui.

8       **Me RAINBOW MILLER:**

9                   ... que, par exemple, juste la femme violentée ou  
10                  abusée, ça pourrait lutter contre des préjugés...

11       **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

12                  (Inaudible).

13       **Me RAINBOW MILLER:**

14                  ... et même deux (2) fois, Autochtone et femme, deux  
15                  (2) facteurs?

16       **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

17                  Tout à fait. Tout à fait. Non -- bon point.

18                  D'ailleurs, l'image négative dans les médias, elle  
19                  est double pour la femme autochtone, on s'entend, et  
20                  on la perçoit aussi dans les médias autochtones.

21                  J'ai peu parlé des médias autochtones comme  
22                  tels, mais il existe aussi des biais dans la  
23                  couverture des médias autochtones, et les femmes  
24                  sont aussi discriminées par l'ensemble des médias,  
25                  incluant les médias autochtones.

1                   Donc, nécessairement, il y a un biais du fait  
2                   d'être femme, et femme autochtone encore plus.  
3                   Alors -- et je pense qu'au niveau des solutions,  
4                   c'est vrai qu'il peut y avoir des solutions  
5                   spécifiques par rapport à la catégorie « femme  
6                   autochtone ».

7                   **Me RAINBOW MILLER:**

8                   Est-ce que, par exemple, comme ma consœur disait,  
9                   bon, bien, qu'ils soient représentés dans les  
10                  émissions, bien, si on mettait une femme, non  
11                  seulement on lutterait contre le préjugé autochtone,  
12                  mais femme, doublement?

13                  **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

14                  Tout à fait. Tout à fait. Et on en voit de plus en  
15                  plus, d'ailleurs, de femmes autochtones dans les  
16                  médias. Je parlais de Natasha Kanape  
17                  Fontaine -- maintenant, au niveau des médias,  
18                  Isabelle Picard, chroniqueuse à La Presse, Jennifer  
19                  O'Bomsawin, je l'ai dit. Il y a en a d'autres  
20                  aussi, donc, c'est -- c'est une bonne chose  
21                  pour -- non seulement pour les Autochtones, mais  
22                  pour la société québécoise dans son ensemble.

23                  **Me RAINBOW MILLER:**

24                  Merci. C'est tout.

25                  **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

1           Merci.

2           **LE COMMISSAIRE :**

3           Bon. Alors, écoutez, je vais vous remercier. C'est  
4           le rôle qu'il me reste.

5           Je remarque que vous avez commencé par parler  
6           de méconnaissance, et évidemment, on sait que les  
7           médias ont un rôle important dans la société, et  
8           pourraient être un outil pour favoriser une  
9           meilleure connaissance dans la population en général  
10          des réalités autochtones, des traumatismes  
11          intergénérationnels qui ont été vécus, qui nous  
12          amènent -- et je pense que, après un (1) an  
13          d'audiences, on commence à avoir entendu beaucoup  
14          d'éléments, je n'invente rien, là, je fais juste  
15          résumer en quelques mots beaucoup de choses que j'ai  
16          entendues au cours de la dernière année -- ce serait  
17          important que les gens aient une meilleure  
18          connaissance dans la population en général de ces  
19          réalités-là, connaissent au moins que -- vous avez  
20          fait allusion à ça, que les Atikamekws ont une  
21          langue, les Innus ont une langue. Ce sont des  
22          nations, et il y en a onze (11) nations, au Québec.  
23          Bon, dix (10) Premières Nations, les Inuits,  
24          répartis un peu partout sur le territoire.

25          Alors, c'est important que les gens aient une

1           connaissance de ça, connaissent -- et ne les mettent  
2           pas tous dans le même sac, parce qu'il y a quand  
3           même des différences entre les nations, il y a des  
4           cultures qui -- qu'il y a des différences dans la  
5           culture, dans la langue, dans beaucoup de façons de  
6           vivre, entre le Nord, le Sud, ce n'est pas pareil,  
7           alors qu'on a l'impression que tout le monde met  
8           tout le monde dans le même sac.

9           D'ailleurs, vous disiez, beaucoup de gens  
10          mêlent les Innus puis les Inuits. C'est loin d'être  
11          pareil.

12         **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

13                 Oui.

14         **LE COMMISSAIRE:**

15                 Différences assez substantielles. Alors, dans le  
16                 fond, les médias peuvent avoir un rôle  
17                 considérable...

18         **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

19                 Tout à fait.

20         **LE COMMISSAIRE:**

21                 ... pour aider dans ce sens-là.

22         **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

23                 Oui.

24         **LE COMMISSAIRE:**

25                 Je veux simplement mentionner qu'on a -- en ce qui

1 nous concerne, nous, on se dit, avec les témoignages  
2 très intéressants, dont le vôtre, qu'on entend  
3 depuis un (1) an, on se dit : les gens dans la  
4 province qui ont l'occasion ou qui peuvent aller sur  
5 notre site et réécouter ces témoignages-là, pour  
6 ceux qui les ont manqués en direct, ou avec un délai  
7 de cinq (5) minutes, si on veut, peuvent les  
8 réécouter, et peuvent apprendre beaucoup sur les  
9 réalités autochtones, sur qui sont les nations,  
10 quels sont les problèmes.

11 Puis on se sent -- moi, je me sens comme un peu  
12 une courroie de transmission des réalités qu'on  
13 entend, puis de les transposer. Au bout de la  
14 ligne, le rapport -- je n'ai pas de baguette  
15 magique, moi, je ne suis pas un inventeur -- on va  
16 essayer de relater ce qu'on aura entendu, puis  
17 prendre les appels à l'action qui nous auront été  
18 suggérés.

19 Vous en avez suggéré quelques-uns, d'autres  
20 l'ont fait. On va essayer de faire ça, puis avec un  
21 objectif qu'il y ait une meilleure connaissance.  
22 Parce que c'est difficile d'avoir des bonnes  
23 relations. L'objectif de notre commission, c'est  
24 d'améliorer les relations entre les Autochtones et  
25 certains services publics. Moi, je vais plus loin

1           que ça : entre ces services publics là et la  
2           population en général, parce que les gens des  
3           services publics, bien, ils ne sortent pas d'une  
4           feuille de chou, comme on dit, hein, ils viennent de  
5           la population en général, alors il faut développer  
6           l'éducation, il faut que les jeunes commencent à  
7           apprendre certaines réalités autochtones, et on peut  
8           l'adapter à leur niveau, au fur et à mesure que les  
9           jeunes vont à l'école.

10                   Et vous avez dit vous-même, bien, les  
11           jeunes -- vous parliez des journalistes, les jeunes  
12           journalistes ont une ouverture, on sent qu'il y a eu  
13           des préparations qui sont plus -- vous employez le  
14           mot « *complet* » en ce qui concerne la réalité  
15           autochtone, même si c'est peut-être loin d'être  
16           complet.

17           **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

18                   C'est mieux.

19           **LE COMMISSAIRE:**

20                   Hein?

21           **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

22                   C'est mieux, ça.

23           **LE COMMISSAIRE:**

24                   C'est mieux.

25           **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**



1           Oui. Oui.

2           **LE COMMISSAIRE:**

3           C'est ce que je retiens que vous avez dit. Alors,  
4           c'est encourager que ça continue...

5           **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

6           Oui.

7           **LE COMMISSAIRE:**

8           ... puis...

9           **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

10          Mais votre commission fait oeuvre utile déjà, ne  
11          serait-ce que par ce que vous venez de dire, oui,  
12          effectivement, il y a une partie d'information et de  
13          pédagogie que vous servez, mais je le vois, moi,  
14          dans les faits aussi, là, que le travail que vous  
15          faites a déjà un impact positif.

16          **LE COMMISSAIRE:**

17          (Inaudible).

18          **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

19          Donc, je vous félicite, puis je vous encourage, puis  
20          ça me permet d'être encore plus optimiste pour  
21          l'avenir. Et oui, les médias font partie du  
22          problème, mais sont aussi un élément de la solution.

23          **LE COMMISSAIRE:**

24          Bien, oui. C'est ce que -- j'espère que je me suis  
25          bien exprimé.

1       **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

2                Tout à fait.

3       **LE COMMISSAIRE:**

4                C'est ce que je voulais dire.

5       **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

6                Tout à fait.

7       **LE COMMISSAIRE:**

8                Un outil de transmission du savoir.

9       **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

10              Oui. Oui.

11       **LE COMMISSAIRE:**

12              Les gens lisent les -- les journaux -- bon, il y en  
13              a peut-être moins, mais il y a les médias, les  
14              réseaux sociaux. Vous avez parlé des réseaux  
15              sociaux; moi, je me fais dire depuis le début que,  
16              chez les Autochtones en particulier, les réseaux  
17              sociaux sont d'une importance capitale. Vous avez  
18              donné un exemple, là, d'un chef que vous  
19              accompagniez qui avait une salle vide, et en  
20              l'espace de peu de temps, là, une communication sur  
21              les réseaux sociaux et la salle s'est emplie.  
22              Alors, c'est important.

23              Il y a beaucoup plus de gens qui vont sur  
24              ces -- qui utilisent ces techniques modernes de  
25              communication. Et, évidemment, comme j'allais dire,

1           la conciliation de ce qui n'a jamais été concilié et  
2           de la réconciliation de ce qui l'était qui ne l'est  
3           plus, bien, ça passe par une meilleure connaissance,  
4           éradiquer la méconnaissance qui amène les préjugés,  
5           et remplacer ça par une connaissance, par des  
6           éléments qui font qu'on a tendance à se rapprocher,  
7           à s'entraider.

8           Et, bon, on pourra en parler longtemps, là...

9           **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

10          Oui.

11          **LE COMMISSAIRE:**

12          ... je ne vous présenterai pas le rapport final  
13          aujourd'hui, mais...

14          Et vous avez abordé aussi la Déclaration des  
15          Nations Unies et son application -- bon, vous avez  
16          souligné le vote au Parlement canadien, il reste le  
17          Sénat.

18          Puis je l'ai souligné au début de la semaine,  
19          le travail du député Roméo Saganash à ce sujet-là,  
20          bien, est exemplaire. Puis je vais répéter, mais je  
21          pense que ça vaut la peine de le dire, d'ailleurs,  
22          quand Roméo Saganash était venu au mois d'octobre,  
23          il m'avait dit : « *Monsieur le Président, je ne vous*  
24          *déposerai pas une pièce à conviction, mais une pièce*  
25          *à réconciliation* », qui était son projet de loi.

1           Alors, évidemment, il a travaillé fort là-dessus,  
2           puis il voit venir un résultat.

3           Moi, je -- on a travaillé là-dessus, à la  
4           Commission. Le service de recherche a travaillé  
5           beaucoup là-dessus aussi. Je vais en reparler en  
6           cours de route. Mais mon souhait serait que  
7           l'Assemblée nationale, d'une seule voix -- ne pas en  
8           faire un débat politique puis que des gens comptent  
9           les coups, puis « *Est-ce que je gagne des points ou*  
10          *si j'en perds si j'en parle* », là, que d'une seule  
11          voix, l'Assemblée nationale l'adopte. Il m'arrive  
12          de rêver à ça.

13                    Eh bien...

14           **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

15                    Un beau souhait.

16           **LE COMMISSAIRE:**

17                    Oui...

18           **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

19                    Je le partage.

20           **LE COMMISSAIRE:**

21                    ... parce que, dans le fond, quand on parle  
22                    d'éducation, d'instruction, de formation -- puis là,  
23                    bien évidemment, il y a l'éducation puis la  
24                    formation dans chacun des services publics puis  
25                    ailleurs, mais le message doit venir d'en haut.

1           Puis, en haut, c'est l'Assemblée nationale. Ce  
2           n'est pas rien que le gouvernement, là, c'est  
3           l'ensemble de ce qui compose l'Assemblée nationale.  
4           Puis ce n'est pas une question de « *je gagne des*  
5           *points ou j'en perds* », c'est une question de  
6           réconciliation globale.

7           Bon, ceci dit...

8           **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

9           Oui.

10          **LE COMMISSAIRE:**

11          ... j'ai assez dit de choses. Je vous remercie  
12          encore.

13          **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

14          Merci à vous.

15          **LE COMMISSAIRE:**

16          Je vous souhaite une bonne continuation.

17          **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

18          Merci.

19          **LE COMMISSAIRE:**

20          J'espère que les journalistes vont tous être tentés  
21          d'aller se former un peu plus aux réalités  
22          autochtones.

23          Mais je peux vous dire que moi, je suis  
24          satisfait de la couverture qu'on a dans les régions  
25          où on va. Ça va ensuite sur Espaces autochtones.

1           Évidemment, ça, Espaces autochtones, quand on va  
2           dans Radio-Canada, c'est le dernier élément, le  
3           dernier onglet à gauche, en bas, mais c'est déjà ça.

4           **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

5           Oui.

6           **LE COMMISSAIRE:**

7           On reprend des choses.

8           **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

9           Mais -- oui, la distinction médias régionaux, médias  
10          nationaux, j'en parle dans mon texte, je ne l'ai pas  
11          abordé, mais...

12          **LE COMMISSAIRE:**

13          Vous ne l'avez pas abordé, hein...

14          **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

15          ... effectivement, il y a une distinction  
16          évidente...

17          **LE COMMISSAIRE:**

18          Oui.

19          **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

20          ... dans le traitement journalistique des médias  
21          régionaux versus les médias nationaux.

22

23          **LE COMMISSAIRE:**

24          Oui. C'est ça.

25          **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

1 Et Espaces autochtones, excellente chose. On n'a  
2 jamais vu autant, en termes de quantité et de  
3 qualité, de nouvelles autochtones. Sur le Web,  
4 c'est extraordinaire, mais il y a un de mes amis qui  
5 me disait récemment, un journaliste à Radio-  
6 Canada : « *On a peut-être créé une réserve des*  
7 *nouvelles autochtones à Radio-Canada* ».

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Ah! Oui -- parce qu'on ne les revoit pas ailleurs?

10 **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL :**

11 Oui.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 On les voit dans les régions, comme ici, là, vous  
14 allez probablement avoir une couverture, là,  
15 sur -- à tous les jours, il y a une couverture, les  
16 journalistes font un excellent travail. Ç'a été la  
17 même chose sur la Côte-Nord, pendant les trois (3)  
18 semaines où on était là avec madame Turcotti. Ici,  
19 madame Rivard-Boudreau, monsieur Deshaies...

20 **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL :**

21 Oui.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 ... font un excellent travail. Mais c'est régional,  
24 ensuite, ça va sur Espaces autochtones. Comme vous  
25 dites, c'est un genre de réserve.

1 **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

2 C'est ça. Donc, je suis mitigé par rapport à  
3 Espaces autochtones, personnellement.

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 Mais, en tout cas...

6 **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

7 Je pense que c'est une bonne chose, mais,  
8 effectivement, j'ai comme l'impression qu'on a...

9 **LE COMMISSAIRE:**

10 Oui. Il faut encourager ce qui est fait et bien  
11 fait...

12 **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

13 Tout à fait.

14 **LE COMMISSAIRE:**

15 ... et inciter d'autres à faire plus.

16 **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

17 Exactement.

18 **LE COMMISSAIRE:**

19 Bon, bien, merci beaucoup,

20 **MONSIEUR ÉRIC CARDINAL:**

21 Merci à vous.

22 **LE COMMISSAIRE:**

23 Et on va suspendre -- oh! vous avez des pièces à  
24 déposer?

25 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN:**



1 S'il vous plaît, Monsieur le Commissaire.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Oui.

4 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

5 Je vais avoir besoin d'assistance. Madame la  
6 Greffière, pour le mémoire de monsieur Cardinal, une  
7 cote « P » puis une cote « M », s'il vous plaît.

8 **LA GREFFIÈRE :**

9 P-618, et M-10.

10 - PIÈCE COTÉE P-618 -

11 - PIÈCE COTÉE M-10 -

12 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

13 Merci.

14 Donc, on suspend une quinzaine de minutes,  
15 Monsieur le Commissaire. Ma collègue Me Renaud  
16 prendra le relais.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Très bien.

19 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 Merci.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Alors, quinze minutes (00:15).

23 SUSPENSION

24 -----

25 REPRISE

1 **LA GREFFIÈRE :**

2 La Commission reprend.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Oui. Alors, bonjour. Nous allons  
5 maintenant -- nous avons l'honneur de recevoir  
6 quatre (4) aînés qui -- je vais laisser notre  
7 procureure les présenter, mais avant même d'aller  
8 là, je vais demander aux procureurs de se présenter,  
9 pour que les aînés qui viennent partager avec nous  
10 sachent qui sont les gens qu'il y a autour.

11 Alors...

12 **Me CHRISTINE RENAUD,**

13 **AVOCATE :**

14 Bonjour. Christine Renaud, pour la Commission.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Bienvenue, Me Renaud.

17 **Me CHRISTINE RENAUD :**

18 Merci.

19 **Me RAINBOW MILLER :**

20 Bonjour. Me Rainbow Miller pour Femmes autochtones  
21 du Québec. Je vous souhaite chaleureusement la  
22 bienvenue ici aujourd'hui.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Bienvenue, Me Miller.

25 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

1           Bonjour messieurs. Maxime Laganière pour le  
2           Directeur des poursuites criminelles et pénales.

3           **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

4           Bonjour. Me Marie-Paule Boucher pour la Procureure  
5           générale du Québec.

6           **LE COMMISSAIRE:**

7           Bon. Alors, voilà. Ce sont les procureurs.  
8           Maintenant, Me Renaud, je vais vous inviter à nous  
9           présenter les aînés qui viennent se joindre à nous,  
10          partager avec nous, puis ensuite, la greffière  
11          procédera à l'assermentation...

12          **Me CHRISTINE RENAUD:**

13          Oui.

14          **LE COMMISSAIRE:**

15          ... de la façon choisie par eux.

16          **Me CHRISTINE RENAUD:**

17          Oui.

18          **LE COMMISSAIRE:**

19          Voilà.

20          **Me CHRISTINE RENAUD:**

21          Très bien. Mais, en fait, on a la chance,  
22          aujourd'hui, comme vous l'avez dit, d'avoir quatre  
23          (4) aînés qui ont travaillé ou qui travaillent  
24          encore en établissement de détention fédérale.  
25          Alors, je pense qu'il serait plus approprié que

1           chacun d'entre eux se présente eux-mêmes, puis  
2           ensuite, on pourra procéder à l'assermentation.

3           **LE COMMISSAIRE :**

4           Ça va.

5           **Me CHRISTINE RENAUD :**

6           Merci.

7           **LE COMMISSAIRE :**

8           À commencer par monsieur Rankin?

9           **MONSIEUR DOMINIC RANKIN :**

10          Bonjour. Ça me fait tout un honneur de venir ici.  
11          Mon nom est Dominic Rankin. Je suis natif de  
12          Pikogan. Je suis de l'Abitibi-Témiscamingue. Un  
13          jeune homme. Merci.

14          **LE COMMISSAIRE :**

15          Bienvenue, monsieur Rankin.

16          **MONSIEUR ROBERT BOURDON :**

17          *Kuei.* Robert Bourdon. Ma famille, on est de  
18          Skomilat (phonétique), en Gaspésie. C'est un  
19          honneur d'être ici. Merci. *Wela'lieg.*

20          **LE COMMISSAIRE :**

21          Bienvenue, monsieur Bourdon.

22          **MONSIEUR PIERRE PAPATIE :**

23          Bonjour. Je m'appelle Pierre. Je suis du Lac  
24          Simon. Je suis content d'être ici pour donner les  
25          informations, ce qu'on a -- ce que j'ai fait à la

1           détention qu'on travaille. Merci.

2           **LE COMMISSAIRE:**

3           Bienvenue, monsieur Papatie. Ça fait plaisir de  
4           vous recevoir.

5           **MONSIEUR ROGER ECHAQUAN:**

6           (S'exprime en langue autochtone.) Je m'appelle  
7           Roger. Mon nom indien, *Kawasa Kingets* (phonétique).  
8           Je viens de Manawan. Je suis Atikamekw de Manawan.

9           **LE COMMISSAIRE:**

10           *Kuei.*

11           **MONSIEUR ROGER ECHAQUAN:**

12           Oui.

13           **LE COMMISSAIRE:**

14           Bienvenue.

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Dominic Rankin  
2 Aîné  
3 Assermenté

4 -----  
5 Robert Bourdon  
6 Aîné  
7 Assermenté

8 -----  
9 Pierre Papatie  
10 Aîné  
11 Assermenté

12 -----  
13 Roger Echaquan  
14 Aîné  
15 Assermenté

16 -----

17 **LE COMMISSAIRE :**

18       Alors, vos témoins.

19 **Me CHRISTINE RENAUD :**

20       Oui. Merci. Alors, en fait, je pense que, d'entrée  
21 de jeu, ce serait intéressant, peut-être, que vous  
22 nous expliquiez chacun un petit peu votre parcours  
23 dans les services correctionnels. Je sais que  
24 certains d'entre vous ont vraiment participé à la  
25 mise sur pied du service d'aînés en détention

1           fédérale. Alors, si vous voulez nous parler un  
2           petit peu, chacun, de votre parcours puis de la mise  
3           sur pied du service?

4           **MONSIEUR DOMINIC RANKIN:**

5           Il y a une vingtaine d'années, et avec mon grand-  
6           père spirituel, William Commanda, de Maniwaki, et où  
7           je travaillais depuis trente-cinq (35) ans avec lui,  
8           pendant qu'il était là -- malheureusement, il est  
9           parti dans un autre monde des esprits, et -- mais on  
10          continue sa vision, c'est de -- qu'est-ce qui se  
11          passe aujourd'hui dans les prisons fédérales. Et  
12          j'étais là tout au début, quand on a commencé à  
13          réfléchir de donner la chance que les Autochtones  
14          peuvent vivre dans leur culture, dans leur  
15          philosophie, dans leurs croyances en prison.

16                 Alors, on s'est aperçu, au début, que ces gens-  
17          là qui étaient en prison, c'était tous des gens qui  
18          ont été dans la fameuse histoire du pensionnat, où  
19          il n'y avait aucun contact avec la chapelle,  
20          missionnaire, ou -- et ils n'allaient pas à la  
21          messe. Alors, il a fallu qu'on trouve quelque chose  
22          pour qu'ils puissent bénéficier d'une aide  
23          spirituelle, et aussi d'une aide psychologique.

24                 Alors, j'étais dans son comité, et ensuite, il  
25          y a eu vraiment un comité spécialement pour Québec,

1           où je n'étais plus à l'intérieur dans  
2           l'organisation, j'ai donné la place à un autre, et  
3           en fin de compte, ç'a très, très bien été, ç'a été  
4           très, très bien accepté dans le service  
5           correctionnel.

6           Et après, je me suis intéressé aussi d'aller  
7           travailler en intérieur, dans les prisons fédérales,  
8           où -- surtout à La Macaza, où on trouvait beaucoup,  
9           beaucoup des Autochtones qui n'avaient aucun  
10          service, et heureusement que William Commanda a  
11          ouvert cet esprit-là en intérieur dans la détention,  
12          où les Autochtones ont participé pour la première  
13          fois le cercle de guérison en intérieur dans la  
14          prison.

15          Et aussi, on pouvait aussi, avec William  
16          Commanda, utiliser la sauge pour la purification de  
17          l'esprit. Alors, ça -- tout était bienvenue, et  
18          c'est grâce à ça que, aujourd'hui, on trouve les  
19          aînés dans les prisons.

20          On a discuté beaucoup ce matin, questions  
21          d'aînés. Tu sais, c'est un autre langage un peu  
22          « *bureaucratie* », et par chez nous, on les appelle  
23          les gens qui vivent vraiment dans leur vie, dans  
24          l'*Anishinaabe*, qu'on les appelle, d'être  
25          *Anishinaabe*. Alors, ça, c'est quelque chose que,



1           aussi, en intérieur, dans les prisons, bien, j'ai  
2           travaillé beaucoup avec les directeurs, aussi, de la  
3           prison, pour qu'ils puissent connaître plus dans  
4           notre philosophie de la vie.

5           Alors, pour moi, c'est une belle expérience,  
6           une bonne expérience vis-à-vis des services  
7           correctionnels, parce qu'ils avaient besoin, ils  
8           avaient vraiment besoin d'avoir de cette aide-là, et  
9           pour donner la formation, aussi, aux employés, les  
10          non-Autochtones et les Autochtones aussi, dans leur  
11          philosophie.

12          Alors, je suis fier de qu'est-ce que la vision  
13          de William, que, aujourd'hui, fonctionne. Même, ils  
14          ont leur propre *matato*, aussi, leur *sweat lodge*,  
15          qu'on appelle, la tente de sudation, et où ils  
16          peuvent bénéficier de ce côté spirituel.

17          Parce que ces gens-là sont là, et ils savent  
18          qu'ils ont fait une erreur importante dans leur vie,  
19          ils n'étaient pas à jeun, soit par la boisson ou  
20          bien par la drogue, mais ils savent la raison  
21          pourquoi qu'ils sont là aujourd'hui. Alors, ils  
22          sont devenus un peu, côté *anishinaabe*, un être  
23          humain, qu'un prisonnier.

24          Alors, moi, mon travail, qu'est-ce que je  
25          faisais en intérieur, c'est plutôt aider les gens à

1 se changer un peu l'esprit en intérieur, au lieu de  
2 rester toujours dans les quatre (4) murs fermés, et  
3 des barrières -- il y a des clôtures partout. J'ai  
4 essayé de les emmener plus dans leurs histoires  
5 ancestrales, dans leur territoire ancestral, comme  
6 ils ont vécu.

7 Alors, ces gens-là, c'est sûr que c'est tous  
8 des survivants du pensionnat qu'on retrouvait  
9 beaucoup, et aussi leurs enfants. Alors, c'est  
10 génération en génération. C'est qu'est-ce que j'ai  
11 vu là-bas, pour moi, puis je suis très content de  
12 pouvoir bénéficier cet endroit-là, où sont mes  
13 frères. Alors, ce sont des gens qui ont été  
14 déconnectés de la vie, et qui sont aujourd'hui -- je  
15 pense qu'il y a une continuité qui se fait depuis  
16 que je suis parti, moi, et -- puis c'est eux,  
17 maintenant, qui devraient vous dire, aujourd'hui,  
18 qu'est-ce qui se passe là-bas.

19 Alors, ça, c'est mon côté des -- ma  
20 participation. Et *meegwetch*. *Meegwetch* à  
21 cette -- d'avoir accepté cette -- le rôle d'un aîné  
22 en prison, parce qu'avec des curés en intérieur, ça  
23 ne marchait pas. Il y avait beaucoup d'agressivité,  
24 et tout ça. Mais depuis qu'ils ont le droit d'avoir  
25 des plumes dans leurs cellules, aussi, de la sauge

1           dans leurs cellules, et -- aujourd'hui, maintenant,  
2           je pense que c'est le -- ils ont -- la douceur est  
3           revenue, et l'acceptation, aussi, avec des ateliers  
4           qu'on a implantés en intérieur, ç'a aidé beaucoup  
5           les gens qui étaient là.

6           Un exemple, comme le tambour. Juste le cerceau  
7           de tambour, parce que je travaillais à l'intérieur  
8           puis à l'extérieur dans la -- à l'extérieur de la  
9           prison aussi. Alors, on payait les cerceaux, pour  
10          qu'ils fassent les cerceaux, puis ça donnait un  
11          petit peu d'argent pour eux. Parce qu'il n'y a pas  
12          d'argent qui roule en dedans. Pour leur petit café  
13          l'après-midi, ça -- ça aidait beaucoup, mais aussi,  
14          il y a eu une connexion aussi, les parents à  
15          l'extérieur qui ont complètement délaissé leur fils,  
16          ou leur sœurs, ou leur mari, et, pour moi, c'est  
17          arrivé comme ça, dans le cercle où je faisais la  
18          fabrication de tambours, puis quand j'ai prononcé  
19          que le cercle venait des détenus à La Macaza, la  
20          face leur a changé.

21          Et ç'a pris du temps, ils ne voulaient plus  
22          toucher le cercle, tant et aussi longtemps qu'ils  
23          n'ont pas compris que ces gens-là à l'intérieur, ils  
24          souffrent. Alors, la communication avec la famille,  
25          ils n'en avaient plus. Mais ils ont accepté de

1           prendre le cercle, et aujourd'hui, maintenant, ça va  
2           super bien.

3           Parce que je me souviens, ça faisait au moins  
4           une quinzaine d'année qu'il n'était pas en contact  
5           avec sa soeur, puis sa soeur qui est venue porter  
6           son tambour qu'elle a fabriqué avec le cerceau de  
7           son frère. Puis ç'a été un bon succès ça aussi.

8           Alors, c'est tout des choses comme ça pour  
9           amener les gens, et moi, je n'ai pas d'autres choses  
10          que ce que j'ai vu de beau pour avancer -- pour  
11          aider les frères qui sont en prison. Et c'était ma  
12          façon de changer des choses en intérieur dans leur  
13          côté mental, et je pense c'est une bonne réussite,  
14          et je vais laisser parler mes autres confrères  
15          aussi. *Meegwetch.* Merci.

16         **LE COMMISSAIRE :**

17                 *Meegwetch.*

18         **MONSIEUR ROBERT BOURDON :**

19                 En quatre-vingt-dix-sept ('97), quatre-vingt-dix-  
20                 huit ('98), quatre-vingt-dix-neuf ('99), j'ai  
21                 travaillé à Waseskun, un centre de guérison  
22                 autochtone, et je suis à La Macaza depuis sept (7)  
23                 ans.

24                 On parle -- on discutait beaucoup de ça, parce  
25                 qu'on se connaît tous, il y a un gros changement qui

1 est en train de se passer dans le système fédéral  
2 présentement, avec le nouveau gouvernement, on  
3 dirait qu'il y a des gens qui se sont réveillés, qui  
4 ont compris que quatre pour cent (4 %) de la  
5 population est autochtone, puis vingt-huit pour cent  
6 (28 %) est à l'intérieur. Vingt (20) ans après  
7 *Gladue*, tout le monde se réveille.

8 Aujour'd'hui, avec le gouvernement,  
9 l'investissement qu'il a fait, on commence à voir de  
10 plus en plus de programmes adaptés pour les  
11 Autochtones, ce qui est extrêmement important.  
12 Parce que les gars qui rentrent, puis comme mon  
13 frère a dit, c'est les dommages collatéraux des  
14 pensionnats qu'on a. On a même des petits-enfants,  
15 aujourd'hui.

16 Les hommes rentrent, ils sont démunis. Ils  
17 n'ont plus d'estime de soi, et nous, on trouve que  
18 c'est des êtres qui ont beaucoup à offrir à leur  
19 communauté. Une fois guéris, et l'expérience qu'ils  
20 ont eue, peut-être qu'ils vont sauver la prochaine  
21 génération de jeunes. On commence à avoir les  
22 outils.

23 Johanne, mon épouse, et moi, on a un programme  
24 qui s'appelle Le sentier, le sentier de la guérison.  
25 On travaille avec dix (10) hommes à la fois, et ces

1           dix (10) hommes-là, c'est des hommes qui sont  
2           choisis, des hommes qui ont choisi de faire un  
3           changement dans leur vie. Et c'est vraiment des  
4           hommes triés, pour qu'on puisse travailler avec eux  
5           en profondeur, avec cérémonie, avec l'art culturel.

6           Comme mon frère Dominic disait, juste le fait  
7           que les hommes, nos hommes font leur peau de  
8           tambour, ils grattent les peaux, on voit que, tout  
9           d'un coup, il y a une connexion à une culture qu'ils  
10          ne savaient même plus qu'ils avaient, à cause des  
11          traumatismes qu'ils ont vécus.

12          Je fais beaucoup de perlage. Je m'assois dans  
13          un coin et je perle. Et souvent,  
14          quelqu'un -- « *Hey! Ma grand-mère faisait ça.* »  
15          Juste le fait qu'il a dit ça, ça me donne  
16          l'ouverture, « *Parle-moi de ta grand-mère.* » C'est-  
17          à-dire qu'on a les moyens aujourd'hui d'être capable  
18          d'aller en grande profondeur.

19          C'est sûr qu'avec l'investissement qui vient  
20          d'un gouvernement, ils ont besoin de résultats. Le  
21          côté mécanique de tout ça, c'est qu'ils ont besoin  
22          de statistiques. Ça veut dire qu'ils nous poussent  
23          un peu. Mais j'ai adressé la Commission des  
24          libérations conditionnelles, puis j'ai  
25          dit : « *Écoutez, vos statistiques, c'est des numéros*

1           *sur une charte, de gars de sortis. Moi, mes*  
2           *statistiques, c'est le moins possible de femmes*  
3           *violées, d'enfants tués, de crimes faits. Puis si*  
4           *on peut s'entendre, on peut travailler ensemble. »*

5           On voit qu'il y a une très grande ouverture,  
6           aussi, avec les équipes de gestion de cas. Nous, à  
7           La Macaza, on travaille à chaque journée avec des  
8           équipes de gestion de cas, ce qui est -- pour moi,  
9           qui est l'une des choses les plus importantes, puis  
10          à ne jamais oublier, de soit des aînés ou guides  
11          spirituels, il faut qu'ils soient capable de  
12          travailler avec l'équipe de gestion de cas pour que  
13          nos objectifs pour ce détenu-là soient enlignés.

14          Peut-être que mon approche est différente. Ç'a  
15          pris deux (2) ans pour arrimer notre vocabulaire.  
16          Mais on a vu qu'on travaillait pareil. Je vais  
17          m'asseoir avec le psychologue, l'ALC. Ils  
18          disent : « *On a besoin de ça.* » Je dis : « *Oui,*  
19          *mais lui, il a besoin de ça. Comment pouvons-nous*  
20          *arriver ensemble? »*

21          Je trouve qu'aujourd'hui, depuis que Dominic  
22          était là, on a appris beaucoup. Ils ont ouvert un  
23          sentier pour nous, et nous, ce qu'on essaie de  
24          faire, dans cette époque où il y a beaucoup  
25          d'investissement, c'est de l'ouvrir encore plus

1           large, de lui donner -- mais je vais réitérer que  
2           l'aîné ou le guide spirituel est là, et de plus en  
3           plus respecté, dans le sens que quand on va à la  
4           Commission, aujourd'hui, on fait des revues de  
5           l'aîné.

6           Anciennement, les aînés, comme dans notre  
7           culture, c'est tout oral. On ne pouvait pas prendre  
8           de notes. Par contre, quand l'homme à la  
9           Commission, il disait : « *Mais il n'y a pas de*  
10          *preuve qu'il a travaillé avec l'aîné.* » Oui, mais  
11          vous avez notre parole. Mais on est dans un monde  
12          de papier.

13          Aujourd'hui, ce qu'on fait avec les agents de  
14          liaison autochtone, on s'assure que, chaque détenu,  
15          il y a une revue de l'aîné qui parle de son  
16          cheminement les six (6) derniers mois, les objectifs  
17          atteints, ou les objectifs à venir. Et ce qu'on a  
18          vu devant la Commission, après avoir fait des  
19          ateliers avec eux, c'est que là, ils commencent à  
20          considérer le travail des aînés à la même hauteur  
21          qu'ils considèrent le psychologue ou l'ALC.

22          Nous, on n'a pas de certificat pour ce qu'on  
23          fait, mais on est capable de leur rapporter ce qu'on  
24          fait en leur montrant les objectifs qui sont  
25          atteints. Ça veut dire que même notre rôle commence



1           à changer. Et c'est difficile, oui, parce qu'on  
2           sort de notre cadre, mais il ne faut jamais oublier  
3           qu'on le fait pour nos frères. Le plus de données  
4           que la Commission va avoir de l'aîné, le plus que ça  
5           peut profiter au détenu qui va sortir.

6           Aussi, aujourd'hui, vingt (20) ans après  
7           *Gladue*, on commence à voir que les ASA, les  
8           antécédents sociaux autochtones, deviennent très  
9           importants. Et on commence à voir en Ontario que  
10          chaque Autochtone qui passe en cour, il a un rapport  
11          *Gladue* qui le suit. Au Québec, on n'est pas rendu  
12          là encore. Et c'est extrêmement important, dans le  
13          sens que comment qu'un juge -- un commissaire peut  
14          juger un homme autochtone s'il ne sait pas d'où il  
15          vient?

16          Et on travaille très fort avec les antécédents  
17          sociaux autochtones. C'est une des choses qu'on  
18          travaille avec à tous les jours, pour essayer de  
19          voir les traumatismes que ce détenu-là a vécus  
20          durant sa vie, pourquoi que ça l'a amené là, et  
21          comment qu'on peut l'amener ailleurs. Ça veut dire  
22          que là, on commence à travailler sur un spectre qui  
23          est plus long, ses antécédents sociaux. Je trouve  
24          que c'est des avances, dans les trois (3), quatre  
25          (4) dernières années, qui sont majeures.

1                   J'espère qu'au provincial, ils n'attendront pas  
2 vingt (20) ans. Parce que *Gladue*, ça fait vingt  
3 (20) ans, *Ipeelee*, *Twins*, ainsi de suite. Et c'est  
4 l'une des choses que je voudrais apporter, c'est  
5 qu'il y a des choses très fortes qui se font  
6 présentement, avec le nouveau gouvernement. Nous,  
7 on est toujours en mode -- en mode de faire  
8 attention, que peut-être -- peut-être la *plug*, elle  
9 va être tirée, mais c'est pour ça qu'on met des  
10 choses en place aujourd'hui.

11                   Ça veut dire que les hommes, avec l'art  
12 culturel, les cérémonies, avec la nourriture  
13 traditionnelle, quand on fait un changement de  
14 saison, si on prépare du wapiti, ou quelque chose,  
15 c'est incroyable combien d'hommes autochtones vont  
16 dire : « Ah! *Ça fait longtemps que je n'ai pas bien*  
17 *mangé.* » Juste ça, la confiance et l'ouverture  
18 vient d'arriver. On peut aller encore plus loin.

19                   Ça veut dire que, pour le moment -- je vais  
20 terminer là, mais pour le moment, il y a des très  
21 belles choses qui sont faites, et je crois que c'est  
22 un moment à saisir pour aider nos frères et nos  
23 soeurs à avoir cette ouverture-là pour qu'ils  
24 puissent avoir une guérison à long terme.  
25 *Wela'lieg.* Merci.

1       **LE COMMISSAIRE :**

2               *Meegwetch.* Pierre?

3       **MONSIEUR PIERRE PAPATIE :**

4               Bonjour. Je m'appelle Pierre, puis moi, j'ai  
5               commencé là en -- quand Dominic parlait, tout à  
6               l'heure, de quand William a commencé à parler,  
7               j'étais là, quand ils ont fait la première réunion  
8               pour essayer d'aider nos frères qui sont incarcérés  
9               en prison. Puis je ne savais pas comment que je  
10              pouvais aider, comment aider les détenus qui étaient  
11              en dedans. Ça faisait longtemps qu'ils avaient  
12              perdu -- qu'ils perdaient leur identité, aussi. Il  
13              fallait leur faire retrouver leur identité, leurs  
14              croyances, aussi.

15             Quand j'ai commencé à travailler là au tout  
16             début, je ne savais pas comment travailler avec ces  
17             gens-là, les besoins qu'ils avaient besoin eux  
18             autres aussi. Puis la première fois que j'ai rentré  
19             là, il y avait déjà des Autochtones qui étaient  
20             assis en cercle. Je les voyais, puis j'ai fait une  
21             méditation, quand j'ai rentré, avant de commencer.

22             Je sais qu'ils m'ont présenté pour travailler  
23             avec eux autres. Puis je le voyais, chaque individu  
24             qui était là, le besoin qu'il avait besoin. Je  
25             savais déjà. Quand on est guide spirituel, on sait

1 déjà le besoin de ces gens-là.

2 C'est vrai, tout a changé aujourd'hui. Moi,  
3 ça -- c'est eux autres qui prennent la place. Eux  
4 autres, ils travaillent encore, Roger. Il travaille  
5 encore aujourd'hui. Moi, j'ai fait ma part. C'est  
6 vrai.

7 Au début, il y avait beaucoup de respect envers  
8 les aînés. Les détenus nous respectaient. Même les  
9 non-Autochtones. Des fois, quand je m'en allais  
10 dîner, les détenus s'en allaient dîner eux autres  
11 aussi, en même temps, les non-Autochtones. Des  
12 fois, ils voulaient tellement parler eux autres  
13 aussi. Puis je prenais le temps de les écouter,  
14 même si c'est pas autochtone, c'est un être  
15 humain -- qui avaient besoin d'être écoutés eux  
16 autres aussi.

17 Puis, à un moment donné, (inaudible) en haut  
18 qui m'avait vu. Il m'a fait une approche, il m'a  
19 fait venir à son bureau. Parce que je n'avais pas  
20 de -- des lettres pour suivre le travail que je  
21 faisais, je n'avais pas ça. On ne m'avait pas donné  
22 ça, c'est quoi que je devrais faire, c'est qui que  
23 je devrais -- c'est qui que je devrais écouter,  
24 c'est qui que je devrais travailler.

25 Moi, j'étais -- quand ils m'ont rencontré, le

1            *warden*, qu'on appelle, puis je -- il m'a dit : « *Je*  
2            *pense que tu n'as pas le droit d'écouter -- t'as pas*  
3            *le droit de parler avec les non-Autochtones. »*  
4            C'est ça qu'il m'avait dit. Moi, je lui ai  
5            dit : « *Ces jeunes-là, ils ont besoin d'être écoutés*  
6            *eux autres aussi. »* Moi, je prenais le temps  
7            pareil.

8            À un moment donné, il m'a fait une approche  
9            encore. Il m'a dit : « *Pierre, tu peux faire ça. »*  
10           Il m'a donné l'autorisation, après. Parce que le  
11           travail que je faisais, c'était pour les détenus.  
12           Puis les détenus autochtones, ils avaient besoin de  
13           beaucoup, beaucoup de choses. Beaucoup d'entraide,  
14           beaucoup d'aide qu'ils avaient besoin. J'ai  
15           commencé comme ça.

16           Et j'ai fait des sudations. On a fait partie  
17           de -- un terrain sacré pour eux autres. Ils avaient  
18           leur tipi là-dedans. La tente, aussi -- tente de  
19           sudation. Puis il y avait une *long house* avec.  
20           Dans la *long house*, on pouvait mettre la tente de  
21           sudation durant l'hiver. C'est vrai qu'on a  
22           travaillé beaucoup pour ça. Physiquement aussi.

23           Les gens ont commencé à intégrer au sentier.  
24           Puis il y avait deux (2) volets. Moi, je  
25           travaillais ceux qui n'étaient pas dans le sentier -

1           « sentier autochtone », qu'on appelle. Parce que  
2           sentier autochtone, c'était plus les gens qui  
3           étaient avancés, ceux qui connaissaient plus la vie  
4           autochtone puis la spiritualité. Moi, je préparais  
5           les gens qui commençaient à rentrer là, dans le  
6           *pathway*, le chemin rouge, qu'on appelle. Je les  
7           préparais pour entrer. C'est comme ça que j'ai  
8           commencé à travailler. C'est pour ça qu'il y a  
9           sentier autochtone, aujourd'hui, dans  
10          chaque -- chaque détention.

11                 Pour ce qui est de provincial, j'ai entendu  
12          dire qu'il n'y avait pas assez d'aînés qui -- qui ne  
13          rentraient pas là-dedans (*sic*). Je ne sais pas  
14          pourquoi. Parce que ces gens-là, quand ils sont à  
15          l'intérieur, ils ont besoin d'aide comme ça. Dans  
16          le fédéral, il y en a beaucoup. Provincial, il n'y  
17          en a pas. Il n'y en a pas d'aide. C'est ça, moi,  
18          que je demande, qu'il y ait plus d'aînés qui vont  
19          dans la détention provinciale aussi.

20                 Puis moi, je suis content. Aujourd'hui, on a  
21          parlé, avant-midi, nous quatre, le travail qu'ils  
22          font aujourd'hui. C'est très bon. C'est bon pour  
23          les gens qui sont en dedans. Et je félicite Roger  
24          puis -- comme d'avoir pris la place, notre place,  
25          aussi, pour aider nos frères qui sont incarcérés.

1           C'est très important que les gens continuent à  
2 aller là-dedans encore, à aller donner les  
3 enseignements, les soutenir, aussi. Parce que ces  
4 gens-là, ils ont besoin d'aide. C'est vrai qu'ils  
5 ont fait quelque chose de pas correct. C'est pour  
6 ça qu'ils sont en dedans. C'est vrai, quand on fait  
7 le cercle de partage avec les détenus, ils ne  
8 parlent pas pourquoi qu'ils sont là, dans le cercle.  
9 C'est à les rencontrer individuellement qu'on peut  
10 savoir comment qu'ils sont, pourquoi qu'ils sont là-  
11 dedans.

12           Chaque détenu ont leur parcours. On peut voir  
13 facilement, aussi, les changements qu'ils font,  
14 quand ils viennent au cercle de partage. Les  
15 cercles de partage, c'est très important aussi. La  
16 sudation, c'est très important.

17           Puis aussi, quand j'ai entendu parler pour la  
18 première fois que les gens -- que les aînés  
19 pouvaient rentrer dans la détention pour donner les  
20 enseignements, j'étais là parmi, quand ils ont fait  
21 la réunion grand-père William, un aîné très  
22 respecté. J'étais là parmi -- avec les autres  
23 aussi. Dominic était là. On parlait de ça avant-  
24 midi.

25           C'est très -- tout ce que les Autochtones ont

1 fait pour les gens à l'intérieur -- positif, moi, je  
2 dis. Ce n'est pas facile, des fois. Il faut -- il  
3 faut passer à travers tout ça pareil. Moi, je -- je  
4 pense que Dominic a tout mentionné. Il a dit ce  
5 qu'il y a -- comment que c'était, le début. Je le  
6 remercie. Puis je vais laisser la parole à mon  
7 collègue Roger.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 *Meegwetch.*

10 **MONSIEUR ROGER ECHAQUAN :**

11 *Kuei.* (S'exprime en langue autochtone). J'ai  
12 commencé en quatre-vingt-dix-neuf ('99) à  
13 travailler. Puis avant que je commence à  
14 travailler, j'ai vu que j'allais travailler là.  
15 Quand j'ai vu -- quand j'ai travaillé, je voyais des  
16 barreaux, je voyais les clôtures, je me  
17 disais : « *Qu'est-ce que je vais faire pour être en*  
18 *dedans?* » Puis juste quand j'ai retourné, quand  
19 j'ai travaillé, j'ai vu que c'était là où est-ce que  
20 j'allais travailler.

21 J'ai demandé au grand-père : « *Comment je vais*  
22 *les aider, ces gens?* » Il m'a dit : « *Tu vas savoir*  
23 *quoi faire.* » J'ai demandé au grand-père  
24 comment -- comment, autrefois, étaient les gens, des  
25 personnes comme ça, qui avaient -- ont ôté la vie.



1           Puis ils m'ont dit qu'est-ce qu'ils faisaient,  
2           autrefois, par rapport à l'abus, il m'a tout  
3           expliqué comment ils fonctionnaient, autrefois.  
4           Donc, je suis retourné travailler.

5           J'ai commencé à Donna, dans le maximum. Puis  
6           la première journée que j'ai travaillé, j'étais en  
7           cercle pour conter mes histoires, mes légendes, puis  
8           après, je suis parti. Puis je devais revenir le  
9           lendemain. Et dans la nuit, j'ai vu qu'il y avait  
10          deux (2) personnes qui s'évadaient. J'ai rêvé.  
11          Puis quand je suis retourné le lendemain, il m'en  
12          manquait deux (2) dans le cercle. J'ai dit : « Où  
13          est-ce qu'ils sont, les autres? » Il dit : « Ils se  
14          sont évadés. Ils n'ont pas réussi. » C'est là que  
15          j'ai compris qu'est-ce que grand-père disait, que  
16          « tu vas savoir quoi faire. »

17          C'est des personnes qui sont en dedans, c'est  
18          des personnes qui ont manqué leur existence humaine  
19          normale. Donc, il faut qu'ils retrouvent quelle  
20          était leur vision pour venir sur la terre. Donc,  
21          j'aide les personnes à voir comment ils sont, à  
22          reconnaître leur esprit, à reconnaître leur lumière.

23          La façon dont je travaille, je les mets en  
24          cercle, puis je mets des chaises, puis je  
25          dis : « Allez vous asseoir. » Puis chacun s'assoit

1           à une place. Puis, après ça, chaque place, il y a  
2           un animal dedans. Donc, chaque animal, j'interprète  
3           comment cet animal vit, quel est le comportement de  
4           cet animal. Donc, je ne suis pas en train de  
5           dire : « *Tu es comme ça.* » Je suis en train de  
6           conter. Donc, ils voient eux autres mêmes comment  
7           ils sont. Puis je fais ça à toutes les places que  
8           j'ai donné. Ça permet -- cette cérémonie que je  
9           parle permet de voir leur comportement, puis ça  
10          permet de voir aussi leur esprit. Puis quand on  
11          fait cette cérémonie, ça leur permet de  
12          voir -- permet de rêver et de voir qu'est-ce qui se  
13          passe dans leur vie. Pour ceux qui ne voient pas,  
14          je les aide pour pouvoir le voir. Donc, on fait les  
15          cercles comme ça.

16                 Après ça, on continue. On continue à essayer  
17          de cette façon. Quand on a fait cette cérémonie-là,  
18          on finit toujours par -- continue la cérémonie qui  
19          fait comme -- on fait des *sweat* avec ça. Puis c'est  
20          le même enseignement que je donne. C'est le même  
21          poteau que je mets. Mais ils savent maintenant qui  
22          est à cette place-là, qui a ce comportement-là.  
23          Puis c'est eux autre à le voir, comment -- comment  
24          ils font pour...

25                 Donc, comme je disais, je suis une personne qui

1 voit ce que l'autre ne voit pas. (Inaudible) tout  
2 le temps, il y a une personne qui voit si on lui  
3 permet de voir. Même s'il ne me le dit pas, je peux  
4 le voir. Donc, je fais référence à son corps. Des  
5 fois, le corps me dit quelque chose. Je  
6 dis : « *Qu'est-ce que tu as à ta patte? Qu'est-ce*  
7 *que tu as à ta jambe?* » « *Ah! C'est drôle. C'est*  
8 *pas marqué dans mon dossier, ça.* » Il dit : « *C'est*  
9 *un accident que j'ai eu.* » Et à partir de ce  
10 moment-là, je peux voir qu'est-ce qu'il a eu par  
11 rapport à cet accident-là, puis je regarde comme ça.

12 Donc, c'est une façon de travailler que j'ai  
13 eue -- que j'ai, que je fais de cette façon. Donc,  
14 j'accompagne les gens à avoir une vision, puis  
15 pouvoir poursuivre leur vision. J'ai déjà  
16 accompagné des gens comme ça. Ça permet aussi de  
17 voir leur -- pourquoi ils sont venus ici, pourquoi  
18 ils ont fait ces affaires-là. Tout ça, on peut  
19 voir. Donc, dans mon travail que je fais, c'est  
20 beaucoup de retrouver l'esprit. Les gens peuvent  
21 retrouver l'esprit.

22 Et dans le travail que je fais, j'amène les  
23 gens le plus loin possible. Je les amène là. Je  
24 les amène dans leur -- le plus loin possible de leur  
25 enfance. Une des choses que je fais pour les

1 ramener très proche de quand ils ont vécu, quand  
2 nous sommes venus ici sur la terre, je dis : « *Il y*  
3 *a un chemin qui s'est fait. On a entendu un son* »,  
4 et je dis, « *tu vois, c'est ce son-là qu'on a*  
5 *entendu (son d'eau qui coule) quand les eaux de*  
6 *notre mère ont crevé pour préparer notre chemin pour*  
7 *venir sur cette terre.* » Juste ça, ça les amène à  
8 travailler sur eux autres mêmes.

9 Je vous remercie de m'avoir écouté. *Meegwetch.*

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 *Meegwetch.*

12 **Me CHRISTINE RENAUD :**

13 *Meegwetch.* Vous en avez tous un peu parlé déjà,  
14 mais peut-être j'aimerais vous entendre un peu plus  
15 sur dans votre travail, à quel point la  
16 participation à des activités  
17 traditionnelles -- vous avez parlé de *sweat lodge*,  
18 de cercles de partage, de terrain sacré -- à quel  
19 point ça permet aux détenus avec qui vous travaillez  
20 d'accepter le tort qu'ils ont causé, puis de les  
21 aider dans leur cheminement spirituel et de  
22 réinsertion sociale, mais aussi dans leurs relations  
23 avec les autres détenus, qu'ils soient Autochtones  
24 ou Allochtones, avec le personnel de détention.

25 **MONSIEUR DOMINIC RANKIN :**

1 Il y a beaucoup de travail à faire. Et même s'il  
2 est déjà commencé, et -- il y a encore beaucoup de  
3 choses à mettre sur la table.

4 Je vais parler un peu de la bureaucratie. Et  
5 moi, qu'est-ce qui m'a bloqué pendant que j'étais  
6 là-bas, il y avait trop de paperasse qu'on ne lisait  
7 pas du tout, et étant comme aîné dans les endroits  
8 comme ça ou ailleurs, et les enseignements, c'est  
9 toujours verbal. Et les enseignements viennent de  
10 la mémoire des anciens, qu'on doit le transmettre à  
11 ces gens-là qui ont fait erreur dans la vie.

12 Je n'ai aucun jugement, aucune accusation des  
13 gens qui étaient devant moi quand je travaillais  
14 dans les endroits comme ça dans les prisons. Ils  
15 ont fait une erreur. Il a fallu qu'on fasse  
16 comprendre que cette erreur-là, c'est humain quand  
17 même. C'est par rapport à des souffrances qu'ils  
18 ont à l'intérieur qu'ils ont emmenées dans cette  
19 situation-là dans cet endroit-là où il n'y avait pas  
20 eu de l'aide au niveau -- dans le cheminement de  
21 vie.

22 Et la bureaucratie, pour moi, ça m'a empêché  
23 beaucoup, parce qu'il a fallu que je lise un paquet  
24 de documents avant de m'adresser à mes clients, et  
25 ils ne comprennent pas plus. Je mélange plus que

1 de -- même moi, je suis mélangé. Alors, j'ai laissé  
2 de côté cette brique-là, je ne l'ai jamais ouverte.  
3 Et elle est pleine de poussière aujourd'hui.  
4 Je -- je regarde de temps en temps, je feuillette,  
5 puis il n'y a rien dedans pour moi. Il n'y a rien  
6 dedans pour nous.

7 Et c'est vraiment -- les enseignements, c'est  
8 verbal et visuel. Et le tipi qu'on avait installé à  
9 l'extérieur de la détention, ç'a aidé beaucoup, ça.  
10 Et juste la -- quand la personne était prête à aller  
11 dans la libération conditionnelle, il avait le droit  
12 de sortir avec nous aller chercher des -- des -- on  
13 les appelle les *mushums* (phonétique). Ce sont des  
14 pierres pour faire des cérémonies. Ou bien on  
15 allait chercher, aussi, le bois déjà fendu en  
16 arrière de la bâtisse de la détention. Déjà là,  
17 quand on les amène avec nous à sortir de l'autre  
18 côté de la barrière, et souvent, il y a beaucoup de  
19 larmes. Il y a beaucoup de regrets. Alors, avant  
20 qu'ils prennent des pierres et le bois pour faire  
21 *matato*, il a fallu qu'on fasse une bonne thérapie  
22 avant, à l'extérieur.

23 Et ce tipi-là qui était en haut, sur la  
24 montagne, j'emmenais là les gens, et il y avait un  
25 feu à l'intérieur, ou il n'y avait pas de feu dans

1           la -- le seul feu qu'il y avait, c'était dans le  
2           temps de *sweat lodge*, le temps de sudation, en  
3           algonquin, on appelle ça *matato*. C'est -- ça n'a  
4           aucun lien, le *sweat lodge*, et -- dans le temps de  
5           sudation.

6           Suer, ce n'est pas ça qui est important.  
7           Qu'est-ce qui est important, c'est à l'intérieur,  
8           c'est des humains. Alors, pour les amener, ces  
9           gens-là, à l'intérieur d'eux autres mêmes, qui sont  
10          vraiment ces gens-là, les gens qui ont fait une  
11          erreur dans la vie, alors, le tipi, moi, ça m'a  
12          servi beaucoup. Là, il paraît qu'il n'existe plus.  
13          Et j'espère que ça va revenir, parce que c'est un  
14          lieu de récompenser, aussi, l'effort qu'il a fait,  
15          le détenu. C'est pas juste dire : « *T'es bon à*  
16          *rien, puis t'es bon à rien.* » Il a besoin d'être  
17          chez eux. Alors, quand ils sont à l'intérieur dans  
18          le tipi avec le feu sacré, et moi, je -- ils avaient  
19          la chance d'assister à une cérémonie de calumet  
20          intérieure, je le faisais avec ça, ou bien le  
21          *smudge*, je « *smudgeais* » les gens.

22          Mais c'était un bel endroit, puis aller  
23          chercher -- je les emmenais -- juste aller montrer  
24          la médecine, à l'extérieur encore, dans la  
25          détention, où il y avait de la mousse.

1 C'était -- la mousse, c'est important pour -- puis  
2 quand j'étais jeune, c'était mon travail, aller  
3 cherche la mousse pour les -- pour mes soeurs, ou  
4 bien pour les bébés. Ça remplaçait les serviettes  
5 hygiéniques. Ça remplaçait aussi les Pampers, hein,  
6 pour les bébés. Et les fougères. Je montrais ça.  
7 Et juste ça, là, c'est déjà une grosse partie de  
8 guérison pour eux.

9 Alors, pour moi, c'était facile, là, de parler,  
10 après, et de pouvoir montrer, visuellement, dans la  
11 forêt, on y voyait les traces de lièvres, aussi,  
12 qu'ils avaient -- ça faisait quinze (15) ans qu'ils  
13 n'avaient pas vu de traces de lièvres, là. Ils  
14 avaient oublié ça, des petites crottes de lapins, de  
15 lièvres, là, tu sais, c'est -- il prenait dans ses  
16 mains, puis -- il avait des larmes. On les  
17 emmenait, ces gens-là, vraiment à l'intérieur d'eux,  
18 qu'est-ce qu'ils ont -- qu'est-ce qui manque  
19 d'aujourd'hui.

20 Alors, la bureaucratie est -- c'est un gros  
21 problème, parce qu'elle était déterminée au niveau  
22 territoire, aussi. Je sais qu'ils ont fait -- c'est  
23 des criminels, mais c'est des humains aussi. Alors,  
24 la faiblesse que j'avais, c'est avec la  
25 bureaucratie. Il y avait trop de règlements, et



1           pourtant, tant à l'intérieur, il y avait des  
2           contacts aussi avec les non-Autochtones et les  
3           Autochtones.

4           Alors, les non-Autochtones, c'était très  
5           visible, qu'est-ce qu'ils avaient, eux. Ils avaient  
6           une salle culturelle, il y avait aussi d'autres  
7           choses qu'ils pouvaient faire. Mais les  
8           Autochtones, ils ne se mélangeaient pas avec eux,  
9           par rapport à qu'est-ce qu'ils ont vécu dans la loi,  
10          « *T'as pas le droit de parler à l'homme blanc, t'as*  
11          *pas le droit* » -- le Blanc, il n'avait pas le droit  
12          parler à l'Indien, et tout ça. On voit ça à  
13          l'intérieur. Alors, ils ne se mélangeaient pas.

14          Et -- alors, je ne sais pas si, aujourd'hui, il  
15          a changé, mais dans mon temps, c'était très, très  
16          visible, c'était coupé, les Autochtones par-là, puis  
17          les non-Autochtones par là. Tu sais,  
18          c'est -- alors, c'est seulement quand on avait la  
19          chance de -- des fois, on faisait un invité spécial,  
20          pendant le cercle, on fait venir un non-Autochtone,  
21          pour qu'il puisse comprendre aussi le cercle de  
22          guérison, le cercle familial, le cercle de guérison,  
23          on peut appeler ça tout le -- l'intérieur du cercle  
24          est important.

25          Il faut qu'on soit à l'intérieur, dans le

1           cercle, et non pas à l'extérieur. À l'extérieur,  
2           t'es rien. Tu n'es plus rien, t'es -- tu n'as plus  
3           de soutien, alors, je disais tout le temps à mes  
4           détenus, mes clients, j'ai dit : « *Restez dans le*  
5           *cercle. Restez dans le cercle.* »

6           Alors, on donnait les enseignements, les sept  
7           (7) enseignements des grands-mères aussi. Alors,  
8           c'est ça qui me manquait, des -- les enseignements  
9           des -- la mémoire des anciens. Leur grand-père,  
10          leur grand-mère, leur père.

11          Alors -- leur père qui a eu une coupure de la  
12          culture, et le fameux pensionnat, ça fait partie de  
13          mon histoire aussi. J'ai -- on m'a coupé mon  
14          histoire, et j'ai utilisé beaucoup moi-même, à  
15          parler de moi-même. Je n'ai pas cherché ailleurs  
16          dans les livres. J'ai parlé la vérité que moi,  
17          qu'est-ce qui est arrivé, et on m'a coupé la langue,  
18          et tout ça, mais je n'avais pas le droit de parler  
19          ma langue.

20          Et ces gens-là, il faut qu'ils apprennent à  
21          parler la langue. Il y a plein de choses qu'il faut  
22          qu'ils réapprennent. Et aussi, côté de  
23          l'administration, il faut qu'ils connaissent la  
24          mentalité des Autochtones. Et il ne faut pas qu'il  
25          y ait une limite de qu'est-ce que les non-

1           Autochtones ont, et que les Autochtones n'ont pas.  
2           Alors, moi, je pense que ce serait bien qu'ils  
3           soient égaux, tu sais, c'est égal.

4           Les gardiens, il faut qu'ils soient formés  
5           aussi, qu'on appelle le respect, l'acceptation  
6           qu'ils sont là. Tu sais, c'est des -- de nouvelles  
7           visions de chaque jour, qu'est-ce que je fais dans  
8           le jour avec les détenus, tu sais. C'est ça qui  
9           manque. Mais on n'a pas le droit de parler de ça,  
10          par rapport à tout le règlement interne qui est là.

11          Il y a des affaires qui sont interdites encore,  
12          que moi, ça m'a fait des -- ça m'a touché beaucoup,  
13          ça. Quand j'étais là, j'ai dit : « *Voyons donc! On*  
14          *est rendu en telle année, en deux mille (2000), là,*  
15          *puis vous avez ça encore, là. »*

16          Combien de fois j'ai monté aller voir le  
17          directeur, pour dire, « *Écoute, laisse-nous, le*  
18          *soir, travailler. Nous autres, c'est le soir qu'on*  
19          *travaille. Le jour, ce n'est pas grave, ils peuvent*  
20          *dormir dans leurs cellules, mais le soir, on a*  
21          *besoin -- la cérémonie de coucher du soleil, et le*  
22          *lever du soleil aussi »* -- ils n'ont pas le droit de  
23          se lever tant -- temps-là.

24          Je sais que c'est le règlement pour tout le  
25          monde, mais on ne demande pas le -- spécialement des

1           trucs, mais on peut laisser tomber la bureaucratie  
2           de temps en temps. C'est ça, moi, qui m'a vraiment  
3           touché.

4                     *Meegwetch.*

5           **LE COMMISSAIRE :**

6                     *Meegwetch.*

7           **MONSIEUR ROBERT BOURDON :**

8           Il y a une couple de choses, quand on parle des  
9           enseignements traditionnels et tout, mais la vision  
10          que -- mon frère, il a éveillé une vision. La  
11          vision que j'ai du système carcéral, c'est une boîte  
12          carrée, tous les règlements, et tout. Puis quand  
13          j'ai commencé là, avec Johanne, on a décidé que,  
14          nous autres, on allait mettre notre cercle dans la  
15          boîte carrée, en sachant qu'il y a quatre coins  
16          qu'on ne peut pas toucher. Puis dans un de ces  
17          coins-là, c'est la sécurité.

18                 Mais je trouve que, aujourd'hui, à La Macaza,  
19                 avec le nouveau directeur, et tout, une confiance  
20                 s'est établie entre eux et nous. Une belle  
21                 confiance. Juste un exemple, il y avait un des  
22                 hommes autochtones qui était complètement  
23                 désorganisé. Il était prêt à se battre avec cinq  
24                 (5), six (6) gardiens, dans le pavillon. Ils ont  
25                 appelé l'équipe d'intervention, mais avant ça, ils

1 m'ont appelé. Puis le *keeper*, l'officier en charge,  
2 il dit : « *Avant qu'on appelle l'équipe*  
3 *d'intervention, j'aimerais ça que tu ailles lui*  
4 *parler. Il est très désorganisé. Je ne vais pas te*  
5 *laisser dans la cellule, parce qu'on croit que c'est*  
6 *dangereux. Regarde, l'équipe est là, mais va lui*  
7 *parler.* » Puis juste qu'il me considère avant  
8 d'aller, je trouvais ça très important.

9 Puis quand je suis allé à la cellule, je l'ai  
10 regardé, j'ai dit : « *Je peux-tu t'aider?* » Il  
11 dit : « *Je veux juste aller en détention, mais je*  
12 *veux y aller paisiblement.* » Là, j'ai dit : « *Est-*  
13 *ce que je peux?* » Il dit : « *Vas-y.* » Puis ils  
14 m'ont laissé marcher avec lui jusqu'en détention.

15 C'était la première fois -- puis Yves Maillé,  
16 notre agent de liaison autochtone, ça faisait au-  
17 dessus de vingt quelques années qu'il est là, il  
18 dit : « *C'est la première fois qu'on a vu une*  
19 *coopération de confiance.* » Mais ça, c'est après  
20 des années et des années. Ils ont ouvert la porte,  
21 on a traversé la porte. Ça veut dire, tout ce  
22 temps-là, avec tout le monde qui est là, il y a eu  
23 une ouverture pour les enseignements traditionnels.

24 Comme vous le savez, à La Macaza, c'est un  
25 pénitencier qui a une clientèle spécialisée. On a

1            beaucoup d'hommes qui ont fait des sévices contre  
2            femmes ou enfants. On a un jeune Algonquin que,  
3            moi, je l'ai connu en deux mille (2000) à Waseskun,  
4            puis des récidives, récidives, avec des sévices  
5            contre les enfants. Puis on a décidé, Johanne et  
6            moi, que de la minute qu'il rentrait -- on  
7            l'attendait, quand il est venu, je l'ai pris de  
8            côté, je lui ai dit : « *Toi, mon ami* », j'ai dit,  
9            « *ce qu'on va faire tout de suite au départ, tu vas*  
10           *construire un tikinagan* » -- un porte-bébé. « *Je*  
11           *veux que tu fasses un porte-bébé, et on va te donner*  
12           *les enseignements de chaque morceau, que tu vas*  
13           *plier avec douceur, que tu vas coudre le sac, que tu*  
14           *vas mettre le pied, et pourquoi que c'est là.* »

15                    Et ce qu'on voulait, c'est qu'il comprenne que  
16                    s'il est en train de fabriquer un *tikinagan*, il a la  
17                    responsabilité de protéger les enfants des futures  
18                    générations. Parce que le *tikinagan* est fait pour  
19                    le futur.

20                    Ce jeune homme là, ça lui a pris huit (8) mois,  
21                    le construire, parce que c'était très dur. Parce  
22                    que durant toute sa construction, planer le bois à  
23                    la main, le coller, le sculpter, plier le cerceau,  
24                    et tout, il fallait qu'il se rende compte que, là,  
25                    il avait dépassé une ligne, il fallait qu'il

1 devienne un protecteur des enfants.

2 Est-ce que ça va marcher? Je ne le sais pas.  
3 Mais c'est comme ça qu'on a pu utiliser la  
4 tradition, la culture, le respect, en lui faisant  
5 faire.

6 Et je peux vous dire que, à La Macaza, il va y  
7 avoir un nouveau bâtiment, et il y a des bonnes  
8 chances qu'il va y avoir quatre (4) *tikinagan*  
9 accrochés au mur, faits par des détenus qui ont créé  
10 la protection pour les enfants. C'est comme ça. Et  
11 avec ça, on avait des objectifs précis du plan  
12 correctionnels.

13 Puis je riais -- mon frère parlait de la brique  
14 qu'ils nous donnent -- elle est encore emballée dans  
15 un sac en quelque part.

16 On se trouve à travailler dans un système qui  
17 est très carré, de notre façon, mais je crois que,  
18 avec du respect, de la confiance, et aussi avec  
19 l'histoire, qu'on est capable de travailler  
20 ensemble.

21 L'autre chose que je voulais mentionner, c'est  
22 les sept (7) grands-pères. Les sept (7) grands-  
23 pères, c'est vraiment un travail qu'on utilise  
24 beaucoup, et par le *matato*, le *sweat lodge*, la loge  
25 de purification, ce que j'aime faire, c'est de

1           prendre un enseignement, on va dire « *respect* ».

2                   Pour beaucoup de détenus, le respect,  
3           c'est -- « *m'a te faire respecter.* » Et ce qu'on va  
4           faire, on va travailler sur le respect -- moi, je  
5           suis trappeur, je passe encore du temps dans le  
6           bois -- c'est le respect des animaux. Le respect de  
7           la trace, le respect de quand, le respect de où. Et  
8           on va essayer de changer cette force-là que le  
9           respect est physique, que c'est plus spirituel,  
10          émotionnel, et mental.

11                   Le physique, on va essayer de -- et ce qu'on va  
12          faire, en travaillant en cercle de guérison, cercle  
13          de partage, en rencontre individuelle avec un des  
14          enseignements des sept (7) grands-pères, à la fin de  
15          ça, on va faire le *sweat lodge* sur cet enseignement-  
16          là. Ça veut dire que pour aller vers la cérémonie,  
17          la cérémonie est appuyée avec une longue démarche  
18          autour d'un (1) enseignement, et c'est dans la  
19          cérémonie que les gars vont être capable d'aller au  
20          plus profond : c'est de retourner dans le ventre de  
21          sa mère.

22                   Tu sais, comme mon frère Roger a dit, le *sweat*  
23          *lodge*, quand ils entendent l'eau qui -- c'est un  
24          retour. Quand on chante *A'tugwaqann*, le premier  
25          tambour qu'ils ont entendu, c'est le battement de



1           coeur de leur mère. Le but, c'est de les ramener  
2           là. Et c'est en utilisant ces enseignements  
3           traditionnels là.

4           Et ce qui est très intéressant, parce qu'on a  
5           partagé ces enseignements-là avec les agents de  
6           libération conditionnelle, avec les agents de  
7           programme. On leur a expliqué notre vision des sept  
8           (7) grands-pères, pour que eux, si le détenu arrive  
9           dans son bureau puis il dit : « *J'ai travaillé*  
10          *beaucoup sur le courage* », c'est que les employés du  
11          fédéral, ils comprennent un peu.

12          On a une très grande sensibilisation à faire  
13          auprès des employés fédéraux, et c'est notre  
14          responsabilité, les intervenants autochtones, les  
15          aînés, les guides spirituels, de s'assurer que  
16          l'homme avec qui on travaille va être supporté, mais  
17          par tout le monde. On ne peut pas -- il ne peut pas  
18          utiliser l'exemple de l'ignorance pour faire reculer  
19          un de nos gars. Ça veut dire qu'on est -- quand on  
20          travaille avec un de ces enseignements-là, on va  
21          l'expliquer à l'agent -- l'ALC, on va lui  
22          dire : « *Regarde, avec ce détenu-là, on veut*  
23          *travailler l'humilité. C'est ça qu'on veut faire,*  
24          *c'est là où on veut aller avec* », pour qu'ils aient  
25          une conversation avec, un dialogue avec nous aussi.

1           Parce que, souvent -- anciennement, c'était le  
2           système carcéral qui nous disait quoi faire. Là, on  
3           est rendu à un point que, on ne leur dit pas quoi  
4           faire, mais on leur dit comment que nous allons  
5           faire. Et on a pu trouver cet équilibre-là, qui  
6           vient seulement avec la confiance, juste avec la  
7           confiance.

8           Parce que nous, il faut qu'on ait confiance en  
9           eux qu'ils ne feront pas des gestes à un homme  
10          autochtone parce qu'il veut pratiquer sa culture.  
11          Ils ont le droit de se purifier dans la cellule.  
12          Anciennement, les gardiens, ils allaient, puis ils  
13          enlevaient ça, et tout. Aujourd'hui, ça n'existe  
14          plus. Aujourd'hui, le seul problème, les gars, ils  
15          font tellement de boucanes que toutes les alarmes  
16          partent.

17          Mais on est rendu à un point qu'on a une  
18          sensibilisation à faire au système carcéral, et je  
19          crois qu'on est rendu là. Mais il ne faut pas  
20          qu'ils oublient que nous travaillons avec ça. Nous  
21          travaillons avec les enseignements traditionnels,  
22          spirituels, artistiques, et c'est à nous de leur  
23          expliquer pourquoi, pourquoi que cet homme-là est en  
24          train de faire du perlage.

25          Chaque gars qui rentre dans le sentier, on leur

1           donne un projet d'art culturel. Puis moi, ce qu'on  
2           appelle, je suis un *watcher*. Un « *guetteux* ». Moi,  
3           quand l'homme va rentrer, puis il va soit perler, ou  
4           il va faire -- moi, je le regarde.

5           Persévérance -- est-ce qu'il peut demander de  
6           l'aide? Est-ce qu'il se décourage? Est-ce qu'il  
7           est frustré? Et tout de suite, on peut voir où il  
8           faut intervenir par la tradition.

9                        Quand quelqu'un faisait un canot -- puis mon  
10           frère, ici, il fait des canots -- trop fort sur un  
11           couteau croche, il va bousiller le morceau de cèdre.  
12           Mais c'est là où on observe. « *Hey! Woe, woe, woe!*  
13           *Attends une minute. Regarde, on va t'expliquer,*  
14           *puis...* » C'est comme ça qu'on utilise la culture  
15           traditionnelle. C'est en l'utilisant dans une façon  
16           saine, mais l'utilisant dans une façon qui est  
17           traditionnelle.

18                        Et c'est à nous de vraiment dire au  
19           système : « *Regarde, on travaille comme ça. On a*  
20           *des buts en commun, mais je veux que vous compreniez*  
21           *comment qu'on travaille.* »

22                        *Wela'lieg.*

23           **LE COMMISSAIRE:**

24                        *Meegwetch.*

25           **MONSIEUR ROGER ECHAQUAN:**

1 Je voudrais juste rajouter quelque chose par rapport  
2 à l'enseignement, la tradition. Ça nous amène  
3 toujours à l'état d'être, la tradition. Notre état  
4 de colère, puis tout ça, ça nous amène toujours à  
5 nous amener en quelque part. Donc, les gens qu'on  
6 travaille avec, on est -- on essaie de  
7 les -- comment les trouver, comment ils font,  
8 comment il faut faire pour retrouver cette  
9 (inaudible) chose, parce qu'ils agissent toujours  
10 selon leur colère. Ils n'entendent pas ce qu'on  
11 dit, ils entendent avec leur colère. Ils écoutent  
12 avec leur souffrance, puis ils parlent avec leur  
13 souffrance. Donc, un des moyens pour ramener la  
14 personne pour qu'elle puisse bien écouter, c'est de  
15 faire de l'artisanat, ou des choses comme ça.

16 Quand je sens -- quand je sens le sapin, quand  
17 j'ai l'odeur du sapin, ça me fait rappeler à ma  
18 naissance. Et quand je me rends jusque-là, il y a  
19 quelque chose qui s'ouvre en dedans de moi. On  
20 dirait que j'entends plus comme il le faut. Je peux  
21 entendre assez loin. J'ai entendu jusqu'à un (1)  
22 kilomètre, quand tu -- quand t'es dans cet état.  
23 Puis on essaie de faire trouver ces personnes-là, à  
24 trouver ce sens-là.

25 Donc, je trouvais que, par rapport à

1 l'artisanat, c'est -- qu'on fait, puis les  
2 histoires, aussi, nous amènent beaucoup en dedans de  
3 nous, les histoires.

4 La seule chose que j'ai vue, la seule chose où  
5 est-ce que j'ai problème, que je ne dirai pas que  
6 c'est un problème, c'est ces gens-là, ils ont un  
7 instinct. Je suis assis ici, vous êtes assis là où  
8 est-ce que vous êtes, c'est notre instinct de vie.  
9 Nous sommes faits pour être là. Ça, on ne peut pas  
10 le changer. Parce que c'est comme ça (inaudible).  
11 Mais on peut les aider à trouver cet instinct de vie  
12 là. C'est ce qu'on fait comme travail dans les  
13 prisons.

14 *Meegwetch.*

15 **Me CHRISTINE RENAUD:**

16 Merci beaucoup. Vous en avez tous un peu parlé,  
17 mais je me questionne à savoir si vous trouvez  
18 que -- ah! excusez-moi, monsieur Papatie, vous  
19 voulez poursuivre?

20 **MONSIEUR PIERRE PAPTIE:**

21 Oui, ça -- je me demandais, écouter les  
22 aînés -- c'est vrai que, d'où vient le problème pour  
23 se rendre jusqu'à présent? Moi, je travaille encore  
24 sur le pensionnat, moi puis ma conjointe. Je pense  
25 que les gens ne savent pas d'où vient ce problème-

1           là. Parce que ça nous a vraiment déracinés, le  
2           pensionnat.

3           Aujourd'hui, on parle beaucoup de  
4           réconciliation. C'est vrai, on a fait *Vérité et*  
5           *réconciliation*. Et *vérité*, je l'ai faite. Je suis  
6           rendu à *réconciliation*.

7           Oui, on avait un système, nous autres aussi.  
8           Quand les aînés nous parlent, quand quelqu'un  
9           faisait de la violence aux femmes, on ne l'envoyait  
10          pas en prison tout de suite. Il y avait les aînés  
11          qui avaient le rôle de ça. Les pères avaient leur  
12          rôle. Eux autres, ils emmenaient leur fils dans une  
13          île, tout seul, toute la nuit. Ils laissaient juste  
14          une allumette, parce que le gars était en état  
15          d'ébriété. Puis le père, il « *watchait* » toute la  
16          nuit, qu'il n'arrive pas quelque chose à son fils.  
17          Ç'a été comme ça, quand on voulait punir quelqu'un.

18          Il y a eu beaucoup de violence. Ce n'est pas  
19          daté d'aujourd'hui, la violence. Eux autres, ils  
20          savaient comment faire. Les aînés, quand on compare  
21          à aujourd'hui, c'était des vrais aînés, autrefois.  
22          Eux autres, ils voulaient être autonomes, comment  
23          qu'ils pouvaient aider les hommes, les femmes. Ils  
24          se réunissaient, eux autres. Aujourd'hui, les  
25          aînés, ils ne sont pas -- ils ne sont plus capables,

1           aujourd'hui. On parlait de ça, à matin, comment que  
2           les aînés sont rendus aujourd'hui.

3           Quand je parle de pensionnat, je suis  
4           un -- j'ai passé par là. Il fallait que j'aie  
5           chercher de l'aide pour ça, pour que j'aie  
6           l'équilibre. C'est ça que les -- la plupart du  
7           temps, que les Autochtones sont rendus là, parce  
8           qu'ils ne savent pas d'où vient le problème.

9           On ne parle pas assez du pensionnat. On ne  
10          parle pas assez de ce qu'on vit dans la communauté.  
11          Si tout le monde connaissait comment qu'on vit dans  
12          la communauté, ils sauraient.

13          On se dit souvent : « *On est des survivants du*  
14          *pensionnat.* » C'est vrai. Ce n'est pas juste le  
15          pensionnat qu'on a survécu. On a survécu l'alcool  
16          avec. C'est ça que, des fois, il faut montrer aux  
17          gens, comment qu'ils peuvent -- aux verrous qu'on  
18          peut amener avec la boisson.

19          La plupart du temps, les gens qui sont  
20          incarcérés, c'est à propos de l'alcool. C'est à  
21          cause de la violence. Il faut travailler avec les  
22          jeunes puis les tout-petits, aujourd'hui, pour  
23          améliorer la communauté. Il faut retourner vers les  
24          petits enfants aujourd'hui. On a assez fait avec  
25          les adultes.

1                   C'est vrai que les gens savent très bien,  
2                   aujourd'hui, je travaille (inaudible) culturel, dans  
3                   ma communauté. J'emmène les gens, les jeunes gens,  
4                   à l'extérieur de la communauté. C'est vrai que les  
5                   gens -- aujourd'hui, les jeunes, les tout-petits,  
6                   ils vont nous poser des questions, « *Pourquoi mon*  
7                   *père est de même? Pourquoi mon père est très en*  
8                   *colère?* » Ils ne savent pas d'où ça vient. Parce  
9                   que nous autres, quand on était au pensionnat, tout  
10                  ce qu'on a subi au pensionnat, on a fait à nos  
11                  enfants. C'est comme ça. C'est pour ça qu'ils sont  
12                  incarcérés aujourd'hui. Il faut parler plus le  
13                  pensionnat, d'où ça vient le problème.

14                  Oui, l'année passée, j'ai fait des témoignages,  
15                  en ville, ici, à Val-d'Or. Il y a des gens, des  
16                  non-Autochtones, qui ne savent pas qu'on existe  
17                  encore, que les Autochtones existent. Ils ne savent  
18                  pas ce qui s'est passé au pensionnat. On a fait  
19                  deux (2) -- deux (2) témoignages, l'année passée,  
20                  moi puis ma conjointe, a parlé comment qu'on vit,  
21                  aujourd'hui, dans la communauté, c'était quoi le  
22                  pensionnat, aussi. C'est très important qu'on les  
23                  ramène d'où qu'ils viennent, pourquoi qu'ils sont  
24                  rendus là, leur comportement.

25                  C'est vrai que nos aînés nous ont toujours



1 dit : « *Tout ce que je t'ai dit, t'as pas besoin de*  
2 *l'écrire.* » C'était toujours par verbal. J'ai  
3 commencé ça de même, quand j'ai commencé à  
4 travailler à La Macaza. Je faisais ça verbalement,  
5 parce qu'on me l'avait montré de même.

6 Aujourd'hui, j'ai changé. C'est plus de  
7 paperasse aujourd'hui. C'est correct. Il y a le  
8 changement. Accepter les changements, accepter les  
9 autres, c'est de s'accepter en premier. C'est ça  
10 qu'il faut qu'on donne les enseignements aux détenus  
11 aussi, de s'accepter, pourquoi qu'ils sont là,  
12 d'accepter les autres. Parce que l'acceptation,  
13 c'est très important à travailler, l'acceptation qui  
14 prépare à la réconciliation. Puis si tu acceptes ce  
15 qui s'est passé, t'es capable de te réconcilier avec  
16 quelqu'un. Même l'église.

17 J'ai haï longtemps l'église. Aujourd'hui, je  
18 suis capable de rentrer à l'église. Je suis capable  
19 d'aller à la messe. C'est ça. Il faut s'accepter  
20 avant.

21 *Meegwetch.* Merci.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 *Meegwetch.*

24 **Me CHRISTINE RENAUD :**

25 *Meegwetch.* Je ne sais pas si vous aviez autre chose

1           à ajouter sur le thème, avant de...?

2           Bien, vous en aviez parlé un petit peu  
3           avant : moi, je me demande si vous avez remarqué, au  
4           cours des nombreuses années où vous avez -- ou  
5           travaillez encore en détention, si votre présence  
6           sur les lieux a permis une meilleure acceptation,  
7           une meilleure relation entre Autochtones et  
8           Allochtones en détention?

9           **MONSIEUR DOMINIC RANKIN:**

10          Moi, personnellement, je pense que c'était efficace  
11          qu'on soit là, pour pas juste travailler côté  
12          autochtone, avec les non-Autochtones aussi. Alors,  
13          moi, j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec  
14          ces gens-là, les détenus, aussi les gens qui  
15          travaillent, les intervenants, comme des gardiens.

16          Et les gardiens, quand ils m'ont vu, le matin,  
17          ils m'ont demandé c'était quoi mon travail. Puis  
18          tout simplement, j'ai répondu, dans la  
19          simplicité : « *Être bien avec toi tous les jours.* »  
20          Alors, c'était une grande ouverture d'esprit des  
21          gens, sans dire : « *Je m'en viens ici pour régler*  
22          *les trucs* », tu sais, c'est pas -- c'est pas régler  
23          les affaires, c'est plutôt d'avoir une harmonie le  
24          plus possible avec les gens.

25          Et il y a des différents gardiens qui sont très

1           agressifs. Et ils ont un problème au niveau  
2           racisme, et tout ça, ça se voit, ça. On le sent.  
3           On sent que quelqu'un qui -- qui n'aime pas  
4           quelqu'un, tu sais. Et -- alors, ça, c'est ces  
5           gens-là que, moi, je -- pendant que j'étais là-bas,  
6           j'ai travaillé beaucoup avec ces gens-là à venir, à  
7           assister, au moins le matin, un cercle. Parce qu'il  
8           y a toujours un bâton de parole qui passe. Chaque  
9           personne a le droit de s'exprimer. C'est la liberté  
10          de la personne, comment il est rendu à matin, est-ce  
11          qu'il est heureux, est-ce qu'il n'est pas content,  
12          et tout ça. Et c'est comme ça qu'on avance avec les  
13          gens.

14                 Alors, des fois, les non-Autochtones, je  
15           l'invite, « *Viens* », même le directeur. Même le  
16           directeur, je suis allé le chercher pour combien de  
17           fois, « *Viens, c'est ce matin qui est important pour*  
18           *toi* », d'être plus proches entre nous. Et des fois,  
19           il me dit : « *Je ne peux pas y aller, j'ai une*  
20           *réunion.* » Puis j'explique, je lui dis : « *Écoute,*  
21           *c'est le moment, je pense, le plus important. Nous,*  
22           *on n'a pas le temps pour dire 'OK, je n'ai pas le*  
23           *temps.'* *Le temps, il est toujours là pour améliorer*  
24           *les affaires.* » Ça, c'est quelque chose que  
25           j'ai -- j'ai abordé ça, c'est -- parce que c'est

1           dans ma philosophie de ne pas avoir des barrières,  
2           n'importe où, qui que ce soit, c'est d'être  
3           ensemble.

4           Alors, le plaisir que j'abordais toujours,  
5           c'est que ta meilleure médecine, tu dois la montrer  
6           à tous les jours, même si t'as quelque chose qui  
7           arrive dans ta famille, tu dois avoir toujours la  
8           médecine à l'intérieur. C'est international, cette  
9           médecine-là. C'est simple. C'est juste ça : le  
10          sourire. Le sourire. Alors, on enlève beaucoup de  
11          couches, quand on se regarde puis on commence par le  
12          sourire. Puis -- alors -- puis, en plus, on mettait  
13          des *jokes* là-dedans. Les gens, il faut qu'ils  
14          rient. C'est pas parce que t'es fonctionnaire, t'es  
15          là pour ne rien dire, tu sais, puis -- il faut que  
16          ces gens-là vivent en même temps que les Autochtones  
17          sont là, et les non-Autochtones.

18          Alors, moi, c'est plutôt ça que j'ai emmené,  
19          pour avoir du plaisir. Et d'avoir une fierté.  
20          C'est la fierté que chaque personne doit montrer, et  
21          ce n'est pas parce que t'es pas Autochtone que tu  
22          souffres, ou bien Autochtone que tu souffres, là, tu  
23          sais. On essaie de plus sensibiliser *Anishinaabe*  
24          les humains. On est des humains. On n'est pas des  
25          machines. Si vous êtes des machines, vous ne

1           resterez pas longtemps dans votre poste, parce que  
2           t'es remplaçable, t'es un numéro. Tu sais, t'es  
3           remplaçable.  
4           Alors, c'est ça aussi qui -- les gens  
5           qui -- les intervenants qui travaillent, les non-  
6           Autochtones, ils avaient besoin de ça aussi. Ils  
7           avaient besoin d'avoir des enseignements. Moi, je  
8           prenais mon temps, ils m'invitaient, quand c'était  
9           le moment, je pense à tous les -- une (1) fois par  
10          mois, puis j'allais montrer les sept (7)  
11          enseignements qui sont là, et aussi, d'avoir la  
12          vérité entre nous. Tu sais, c'est -- on ne se cache  
13          plus, là. Tu sais, c'est -- on va aller devant,  
14          pour être vraiment qu'on marche un à côté de  
15          l'autre, et -- quand on parle de file indienne,  
16          c'est d'autre chose. En file indienne, c'est -- on  
17          parle de leadership. Un leader. Qui est leader.  
18          C'est ça, c'est des -- beaucoup des gens qui  
19          arrivent : « *Tu vas faire ci, tu vas faire*  
20          *ça* » -- hey! T'es pas un leader, toi. T'es un gars  
21          de pouvoir. Alors, c'est -- on enlève le mot  
22          « *pouvoir* ». Soyons un leader, comme des oies. Des  
23          oies qui voyagent, il y a toujours un leader, puis  
24          quand il est fatigué, il s'en va en arrière, puis  
25          c'est un autre qui prend sa place. Il faut aller

1 dans cette direction-là.

2 On est dans une -- moi, j'étais tellement  
3 fatigué, quand j'arrivais, le soir, chez moi, le  
4 travail et la tension, à chaque fois qu'un directeur  
5 venait me voir, « Ah! Il ne faut pas que tu fasses  
6 ça », en dernier, j'ai dit : « Laisse-moi  
7 tranquille. Moi, je fais ma job. Moi, je travaille  
8 pour eux autres, là. Puis je veux qu'ils soient  
9 bien. Et qu'est-ce que tu viens de me dire là, je  
10 ne peux pas dire ça à eux. Je continue mon travail,  
11 qu'est-ce que j'ai à faire. » Puis je travaillais  
12 dans le courage, tu sais, dans -- c'est tout des  
13 belles choses qui sont là, les sept (7).

14 Et -- alors, ils ont besoin d'entendre ça.

15 Alors, le directeur, je me suis assis avec lui,  
16 je lui ai donné le cercle que moi-même, j'avais  
17 bâti, puis j'ai dit : « Faites -- fais-le devant  
18 moi, maintenant. » Puis il l'a fait. Puis j'ai  
19 dit : « Maintenant, divise-le en sept (7). » Il n'a  
20 pas été capable de diviser en sept (7), il était  
21 tout croche, tu sais. Il a dit : « Il est croche. »  
22 « C'est ça la vie. Il faut que tu sois croche un  
23 peu, pas tout le temps directives, bang, bang, bang,  
24 t'es avec les lois. Ce n'est pas ça. C'est ton  
25 cercle qui te dis comment tu es. Si, demain, tu te

1            *lèves, t'as un autre cercle, tu sais, puis... »*

2            Alors, il faut parler de ça. C'est ça qui  
3 manque. C'est ça qui manque dans toutes les  
4 organisations de non-Autochtones et les Autochtones  
5 aussi.

6            Ça fait des années que je travaille pour les  
7 commissaire en Europe, des policiers, et tout ça, et  
8 c'est ça que je donne, des cercles d'enseignement,  
9 c'est -- on a besoin de tout ça, là, qu'est-ce qui  
10 est là. C'est -- qu'est-ce qui est devant nous, là,  
11 on appelle ça la -- ce n'est pas une décoration,  
12 c'est la médecine. C'est la médecine d'esprit.  
13 Moi, je vais bien devant, là. Je n'ai rien qui  
14 m'arrête, là. Puis je suis bien devant vous,  
15 puis -- on est ensemble. C'est notre coeur. C'est  
16 notre coeur qui est là.

17            *Meegwetch.*

18            **LE COMMISSAIRE :**

19            *Meegwetch.*

20            **MONSIEUR ROBERT BOURDON :**

21            Dominique parlait de deux (2) mots. Juste une  
22 petite anecdote. Mon premier matin à La Macaza, on  
23 avait donné deux (2) semaines de sensibilisation  
24 autochtone à tout le staff de Macaza, puis on  
25 n'était pas engagé encore, on était des ressources

1 externes. Et pendant la fois qu'on a rencontré tous  
2 les employés, on a vu les préjugés. Puis là, quand  
3 je suis rentré, ils ont dit : « *Oh! C'est lui.* »  
4 Et le premier matin, j'étais dans le bureau de  
5 l'agent de liaison autochtone, puis on a ce qu'on  
6 appelle des PPAS. C'est des boutons panique. Puis  
7 ils nous en ont donné deux (2), puis ils ont  
8 dit : « *Ça, c'est pour Johanne et toi, si jamais il*  
9 *y a quelque chose, pesez, ils vont savoir où vous*  
10 *êtes.* » J'ai dit : « *Mais est-ce que ça appartient*  
11 *à nous?* » « *Non, c'est à (inaudible) puis Oscar.* »

12 Moi, je le prends, j'essaie, je dis : « *Ah!*  
13 *C'est vite.* » Puis là, tout d'un coup, je vois des  
14 gardiens qui courent, j'ai dit : « *Qu'est-ce qui se*  
15 *passe? Il y a tout le monde à la course.* » C'était  
16 moi. J'avais pesé sur le bouton.

17 Là, ils sont tous rentrés dans le bureau, mon  
18 premier jour, j'avais les deux mains dans les airs,  
19 j'ai dit : « *C'est moi.* » Ça veut dire que mon  
20 premier mois à La Macaza, c'était, à tous les  
21 matins, de passer la sécurité, « *C'est-tu toi?* »  
22 J'ai dit : « *Oui, oui, c'est moi.* » C'était toute  
23 une introduction.

24 Mais de ce moment-là, et comme mon frère a dit,  
25 je crois que l'humour -- l'humour -- tu sais, les



1 Premières Nations, ce n'est pas parce qu'on ne prend  
2 pas les choses au sérieux, c'est qu'on ne se prend  
3 pas au sérieux. On peut rire de nous-mêmes. Et je  
4 crois que la relation entre les employés de La  
5 Macaza et nous, je crois que juste le fait que nous  
6 sommes là, ça a changé la dynamique beaucoup.

7 Exemple : on fait un changement de saison la  
8 fin de semaine, pour célébrer un des changements de  
9 saison, et on a décidé d'inviter des agents de  
10 programme et des ALC -- agents de libération  
11 conditionnelle. Puis il y a quatre (4) femmes qui  
12 sont venues. Elles voulaient participer. Alors, on  
13 leur a fait faire des jupes longues, et pour la  
14 première fois dans l'histoire de La Macaza, c'est  
15 les employés agents de programme et ALC qui ont  
16 servi le festin aux détenus.

17 Tout d'un coup, les détenus ne voyaient pas  
18 l'agent de programme comme eux autres,  
19 c'est -- « Ah! T'es là? Pourquoi t'es là? »  
20 « Mais je suis intéressé, moi. »

21 On a fait la même chose à la fin du programme.  
22 Ils ont voulu faire une loge -- une loge -- une  
23 *matato*, une loge de sudation -- pour les détenus du  
24 programme, et parce qu'il y en avait cinq (5) du  
25 sentier, sur nos huit (8), on a dit : « Regarde, on

1           *va le faire tout ensemble.* » Et on a invité les  
2           agents de programme de venir au cercle, et tous les  
3           agents de programme sont venues, avec leurs jupes,  
4           ils ont fait leurs offrandes, puis on leur a même  
5           demandé d'être à la porte quand on avait besoin  
6           d'ouvrir.

7           Ce que ç'a fait, c'est premièrement, on a  
8           sensibilisé les agents de programme du système  
9           carcéral à l'importance et le respect de la  
10          cérémonie, et on a sensibilisé les hommes dedans  
11          que : « *C'est les femmes du programme qui vous*  
12          *ouvrent la porte. Ils ont tellement creusé dans le*  
13          *programme, mais regarde, ils sont là pour ouvrir*  
14          *pour vous.* » Et on fait ça de plus en plus. Je  
15          crois qu'il y a une sensibilisation qui ouvre, mais  
16          c'est notre rôle. Et il faut avoir une ouverture du  
17          côté du pénitencier.

18          Le directeur, une (1) fois par semaine, va  
19          passer dans le local des Autochtones, puis il va  
20          saluer tout le monde. Avant, quand le directeur  
21          venait, on disait : « *Hey! The warden -- le*  
22          *directeur. Le directeur.* » Là, quand il vient, ils  
23          vont le saluer. Il va venir voir les sculpteurs, il  
24          va venir -- je crois, ce qui est arrivé, en étant  
25          là, dans notre ouverture, parce qu'on porte les

1            quatre (4) couleur. Ça veut dire qu'on est sensible  
2            aux quatre (4) races, aux quatre (4) couleurs, aux  
3            quatre (4) directions. En respectant notre culture,  
4            on a ouvert la porte pour que les gens du système  
5            carcéral se sentent à l'aise. Souvent, ils ne sont  
6            pas à l'aise avec nous. Ils ne savent pas comment  
7            nous approcher. Le *political correctness* est -- on  
8            a eu tellement une maladie qu'ils ne savent plus  
9            quoi dire, ça veut dire qu'ils se ferment. Puis  
10           nous, on est allé dire : « *Tu peux dire n'importe*  
11           *quoi, mais dis-le avec respect.* »

12                    Et là, quand les gardiens passent, ils viennent  
13            au bureau, ils saluent les gars, « *C'est beau ce que*  
14            *tu fais.* » Ça veut dire que je pense que  
15            notre -- notre venue dans le système carcéral, ça a  
16            rendu beaucoup plus humain beaucoup de ce qui se  
17            passait dans le système avant.

18                    Juste une autre petite note : il y a de plus en  
19            plus de IPL -- d'intervenantes première  
20            ligne -- femelles, et ça a changé la dynamique de La  
21            Macaza, incroyable. Le fait qu'il y a de plus en  
22            plus de femmes gardiennes, surtout qui sont les CX2,  
23            qu'on appelle, ceux qui ont un des détenus à leur  
24            charge, beaucoup de nos Autochtones, ils ont des CX2  
25            femmes, beaucoup de nos Autochtones ont fait des

1            sévices contre des femmes, on a vu une dynamique de  
2            respect s'installer, une douceur. Pourquoi? Les  
3            femmes sont moins vite à intervenir avec la  
4            matraque. Ils se sont plus dit : « *Hey! Qu'est-ce*  
5            *qui se passe, là?* » Ça les secoue.

6            Ça veut dire que, oui, notre venue a changé  
7            beaucoup de choses dans le système, mais pas juste  
8            avec les Autochtones, avec la dynamique d'une  
9            prison, juste le fait de notre présence.

10            Souvent, quand le maître-chien passe, il va  
11            passer sur le terrain autochtone. Tout le monde  
12            dit : « *Non, non* » -- j'ai dit oui. Moi, je veux  
13            que tous les gars voient que le chien va passer,  
14            c'est pas la place de cacher vos vidanges. Puis  
15            moi, je vais être là, ils vont m'appeler, puis ils  
16            vont m'inviter de marcher. Puis là, je vais voir  
17            des Autochtones dire : « *Oui, mais il n'a pas le*  
18            *droit.* » J'ai dit : « *Non. S'il y a des hommes qui*  
19            *manquent de respect, on va le savoir tout de*  
20            *suite.* » Alors, il y a eu une acceptation.

21            Le maître-chien va passer, les Autochtones vont  
22            dire : « *Salut! Salut! C'est correct. Regarde,*  
23            *on* » -- c'est tout simple, le respect. Ils ont une  
24            job à faire.

25            On a des hommes qui ont utilisé le terrain

1 sacré comme cache de toutes sortes de cochonneries.  
2 Et moi, quand j'ai rentré là, j'ai dit : « *Non, non,*  
3 *le chien va* » -- hey! ils n'étaient pas contents.  
4 Ceux qui étaient les plus autochtones, encore plus  
5 que les Autochtones, qui disaient : « *Ils n'ont pas*  
6 *le droit* », bien, oui, ils perdaient leur cache. Ça  
7 veut dire que là, tout de suite, le système carcéral  
8 dit : « *OK. On t'aime, toi.* » Et moi, ce n'est pas  
9 parce que je veux aimer le chien et -- c'est parce  
10 que j'aime mon terrain sacré. On a travaillé  
11 ensemble.

12 Ça veut dire que, oui, notre venue dans le  
13 système carcéral a créé une autre dynamique, à La  
14 Macaza. Dans les autres pénitenciers, c'est  
15 différent. Mais c'est une confiance.

16 *Wela'lieg.*

17 **MONSIEUR PIERRE PAPATIE:**

18 Au début, quand j'ai commencé à travailler là, moi,  
19 je rentrais après souper, des fois. Je m'en allais  
20 au -- on s'organisait des jeux de société. Durant  
21 l'été, je m'en allais jouer avec eux autres à la  
22 balle molle. C'était permis, encore, de rentrer là  
23 après.

24 J'ai posé la question à eux autres, tout à  
25 l'heure, ceux qui travaillent là encore. Ça ne se

1           fait plus. Non. Puis -- parce que c'est là  
2           que -- c'est pas juste les enseignements qui est  
3           constructif. C'est l'approche, aussi, comment qu'on  
4           peut jouer avec eux autres. Il y avait beaucoup,  
5           beaucoup d'Autochtones, la salle était pleine, des  
6           fois. On jouait à n'importe quoi. Des fois, on  
7           jouait aux cartes. Tous les détenus autochtones  
8           étaient là. C'était la salle des -- la salle des  
9           Autochtones, qu'on appelle. Puis c'était  
10          comme -- il y avait les gardiens, aussi, qui  
11          venaient faire leur tour. Puis, des fois, ils  
12          venaient nous jaser. Ils jasaient à peu près une  
13          demi-heure, ils s'en allaient à leur travail. OK,  
14          le -- le respect, ça se faisait là, quand on a  
15          commencé à travailler là.

16                 C'est vrai, on n'a jamais été capable de donner  
17          les enseignements, aussi, ceux qui travaillaient là,  
18          les agents. Parce que je travaillais plutôt en  
19          collaboration étroite avec ALC -- agent de  
20          libération conditionnelle. Ils m'expliquaient leur  
21          travail. Aujourd'hui, je suis capable de travailler  
22          comme eux autres, parce qu'ils m'ont tout dit. Ils  
23          m'ont donné les enseignements. On s'échangeait. Il  
24          y avait le ALC, c'était quoi, comment qu'il était  
25          rendu, le gars qu'il rencontrait avec moi.

1           C'est vrai qu'il y avait les autres -- il y  
2           avait des -- des autres Autochtones détenus qui  
3           étaient bien avancés, quelques-uns. Ils faisaient  
4           leur travail, ce que l'ALC demandait, ce que les  
5           aînés demandaient aussi, ils faisaient. Puis on  
6           était capable de supporter, quand ils passaient à  
7           l'audience. Puis j'ai aimé le travail -- parce que  
8           ces gens-là ont laissé. Ils sont gentils eux autres  
9           aussi. Ils étaient capables d'aider les détenus  
10          aussi, de respecter les détenus.

11          Au début, c'était -- c'était difficile. Il y  
12          avait toujours des accrochages. Même avec les  
13          gardiens. À un moment donné, ça commençait à être  
14          stable. Juste -- juste parler avec les détenus,  
15          « *Ils sont là pour vous aider. C'est ta porte de*  
16          *sortie.* » C'est ça qu'on disait, souvent. Moi, je  
17          disais souvent aux détenus.

18          Des fois, c'est vrai, quand ils passaient à  
19          l'audience, ils me demandaient, des fois, de parler  
20          très bien pour eux autres devant le Juge. Non. Je  
21          ne suis pas de même, moi. Je suis capable de dire  
22          la vérité. Si tu fais ton travail, ce qu'on te  
23          demande, tu vas avoir ce que -- tu vas exaucer ta  
24          demande.

25          Des fois, c'était juste le transfert, des fois,

1           demander un transfert, des fois. Il fallait qu'on  
2           l'aide un peu. C'est vrai qu'il y avait le sentier  
3           autochtone, qu'on appelait. Il y a eu une jalousie  
4           là-dedans. Ceux qui étaient sur le *pathway*, les  
5           autres, ils disaient : « *Tu te penses bien bon.* »  
6           C'est ça la -- c'est comme ça que ç'a été de même, à  
7           un moment donné. Je ne sais pas s'il existe encore,  
8           le *pathway*, encore, aujourd'hui. Je ne le sais pas.

9                        Puis, en terminant, ce que j'aimerais, là-  
10          dedans, moi, c'est de faire quelque chose pour les  
11          gens qui sont incarcérés du côté provincial. Parce  
12          qu'ils n'ont rien. C'est pour ça que je demanderais  
13          qu'ils fassent quelque chose pour eux autres aussi.

14                       Parce que c'est vrai que, fédéral, ils  
15          ont -- ils en ont, eux autres, de l'aide. Rendu à  
16          Amos -- je connais quelqu'un qui a travaillé là. Il  
17          est décédé. Il est rentré à la détention à Amos  
18          pour pouvoir donner les -- pour aller donner des  
19          enseignements. Aujourd'hui, je ne sais pas si  
20          quelqu'un, il va là. Je ne suis pas au courant de  
21          ça.

22                       Oui, j'y vais, des fois. Jusqu'à -- par une  
23          autre fraternité, les Alcooliques Anonymes. J'y  
24          vais là. Je suis capable d'aller aider encore les  
25          détenus qui sont à Amos encore. C'est vrai que



1            quand on va là, il y a beaucoup d'Autochtones qui  
2            viennent. Ils savent qui qui rentre. Ils savent  
3            déjà qui qui va être là. C'est pour ça qu'il y a  
4            les Autochtones qui viennent -- qui viennent jaser  
5            avec nous autres. Des fois, ça prend juste cinq (5)  
6            minutes pour eux autres pour jaser avec les autres.  
7            Ça fait du bien pour eux autres. C'est pour ça que  
8            je demanderais plus, qu'il y ait les aînés qui  
9            peuvent rentrer, qui seraient capables de rentrer à  
10           la détention au niveau provincial.

11                            *Meegwetch.*

12            **LE COMMISSAIRE:**

13                            *Meegwetch.*

14            **MONSIEUR ROGER ECHAQUAN:**

15            Moi, j'ai beaucoup aimé travailler avec les gens.  
16            Je suis une personne qui est quand même sociable.  
17            Puis quand je voyais les gens, je regardais pourquoi  
18            ils étaient là, c'était ma curiosité, pourquoi  
19            qu'ils font ce travail-là.

20                            Il y a des moments où est-ce que j'ai vu  
21            l'homme qui travaillait comme gardien ou comme -- je  
22            voyais qu'il avait un comportement un petit peu trop  
23            exagéré, tu sais. Puis je ne pouvais pas m'empêcher  
24            d'aller le voir puis lui demander : « *Pourquoi t'as*  
25            *ce comportement?* » Puis il ne l'avait même pas vu

1           pourquoi qu'il faisait ça. Puis quand on a réussi à  
2           parler, il a vu pourquoi qu'il avait ce  
3           comportement. Puis il a beaucoup changé, parce  
4           qu'il ne cherchait qu'à envoyer les gens dans le  
5           trou. Tu sais, c'est pas une affaire qu'on peut  
6           faire comme travail, tu sais. Donc, j'ai beaucoup  
7           aimé les gens dans mon entourage. Je n'ai pas  
8           d'autre chose.

9           **Me CHRISTINE RENAUD:**

10           *Meegwetch.* Je vois que le temps file. Moi, je  
11           n'aurai plus d'autres questions spécifiques. Donc,  
12           si vous avez autre chose à ajouter, je vous invite à  
13           le faire.

14                   Monsieur Papatie, vous aimeriez dire quelque  
15           chose?

16           **MONSIEUR PIERRE PAPATIE:**

17           Oui, ce que je -- c'est une demande que -- mettons  
18           que, quand quelqu'un sort de détention, moi,  
19           j'aimerais ça que quelqu'un travaille pour  
20           l'accueillir à sa sortie.

21                   Parce que les détenus, déjà, quand ils sortent  
22           de là, ils sont -- ils ne savent pas où aller. Des  
23           fois, ils se retrouvent à la rue. Puis moi,  
24           j'aimerais ça qu'il y ait quelqu'un qui peut  
25           travailler pour eux autres, pour indiquer où aller

1            chercher de l'aide. Ils ne savent pas où aller  
2            chercher de l'aide, des fois. Parce que quand tu  
3            sors de là, tu ne connais rien qu'est-ce qui se  
4            passe dans ta communauté.

5            Ces gens-là, ils vont se sentir qu'ils ne sont  
6            pas les bienvenus dans la communauté. C'est ça  
7            qu'ils pensent. C'est eux autres qui pensent ça de  
8            même. Des fois, il faut aider ces gens-là, pour  
9            qu'ils aient confiance en eux autres mêmes, qu'ils  
10          se donnent confiance en eux autres mêmes.

11          Puis moi, j'aimerais ça que quelqu'un travaille  
12          pour eux autres, pour les diriger, pour les  
13          soutenir, pour leur donner encore. Parce que quand  
14          tu sors de là, on dirait tu ne sais plus -- tu ne  
15          sais plus où aller. C'est juste ça que j'avais  
16          besoin. C'est ça qui est difficile.

17                            *Meegwetch.*

18          **LE COMMISSAIRE :**

19                            *Meegwetch.* Est-ce que -- peut-être que les autres  
20          avocats ont des questions. Je ne sais pas.

21                            Me Miller?

22          **Me RAINBOW MILLER :**

23                            Je n'ai pas de questions, Monsieur le Commissaire.

24                            Merci.

25          **LE COMMISSAIRE :**

1           Vous n'avez pas de questions? Me Laganière?

2           **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

3           Je n'aurai pas de questions. Je remercie tout le  
4           monde.

5           **LE COMMISSAIRE:**

6           Non? Me Boucher?

7           **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

8           Je n'aurai pas de questions. Merci beaucoup.

9           **LE COMMISSAIRE:**

10          Bon. Je voulais simplement faire un tour. Avez-  
11          vous d'autres questions?

12          **Me CHRISTINE RENAUD:**

13          Non, moi, je n'ai pas d'autres questions. Je ne  
14          sais pas si...

15          **LE COMMISSAIRE:**

16          S'il y a des choses que vous aimeriez ajouter...

17          **Me CHRISTINE RENAUD:**

18          Oui.

19          **LE COMMISSAIRE:**

20          Allez-y.

21          **MONSIEUR DOMINIC RANKIN:**

22          Moi, je n'ai pas de questions, mais merci de nous  
23          inviter pour sensibiliser l'avenir pour nos futures  
24          générations. Et moi, je suis partant, je sais que  
25          c'est une -- tout un dossier à monter, et tout ça,

1           si on peut donner aux Autochtones qui sont en prison  
2           provinciale, et qu'on retrouve au niveau fédéral  
3           après, parce qu'ils n'ont pas eu de services, et il  
4           n'y a pas juste au niveau de l'organisation des  
5           ministères et tout ça, il y a aussi des conseils de  
6           bandes, aussi, il faut qu'ils soient sensibilisés,  
7           pour avoir toujours des gens pour un suivi dans les  
8           communautés, pas qu'ils rechutent, là,  
9           c'est -- alors, il y a tout un processus de plan  
10          d'affaire, de plan d'aller dans cette direction-là,  
11          et je donne mon nom, moi, si jamais -- si vous avez  
12          besoin de moi dans le comité comme conseiller, je  
13          suis là, et...

14       **LE COMMISSAIRE :**

15            Merci. On le retient.

16       **MONSIEUR DOMINIC RANKIN :**

17            ... je ne cherche pas d'ouvrage, mais je suis là.

18            Merci.

19       **LE COMMISSAIRE :**

20            Il y a peut-être quelqu'un d'autre qui a autre chose  
21            à ajouter?

22       **MONSIEUR ROBERT BOURDON :**

23            Recommandation.

24       **LE COMMISSAIRE :**

25            Oui. Allez-y.

1       **MONSIEUR ROBERT BOURDON:**

2           Le système -- le *pathways*, ou le sentier dont mon  
3           frère parlait, c'est un système qu'on sait qu'il  
4           marche. Ça a pris vingt (20) ans pour arriver là.  
5           La recommandation que j'aurais pour le provincial,  
6           c'est d'avoir quelque chose semblable -- parce que  
7           c'est plus court, c'est deux (2) moins un  
8           (1) -- mais d'avoir quelque chose qui peut partir  
9           déjà à la course, et pas boiter pendant vingt (20)  
10          ans.

11                 Il y a assez de gens qui ont des connaissances,  
12           juste à cette table ici, il y a des ressources en  
13           place qui pourraient aider la Commission dans des  
14           recommandations pour que ça puisse marcher, parce  
15           que, comme mon frère a dit, la plupart des hommes  
16           que nous avons, ils ont passé plusieurs fois au  
17           provincial. Si on peut installer un système avec  
18           aînés, des programmes, de la culture, peut-être  
19           qu'on va donner la chance à nos frères, nos soeurs,  
20           de ne pas subir ce traumatisme-là, de ne pas répéter  
21           ce trauma-là de continuer à être sujet à une  
22           institution. Les églises, le pensionnat, les  
23           prisons; on répète la même chose.

24                 Ça veut dire que moi, ma recommandation, c'est  
25           ceux qui veulent le faire, d'aller chercher les

1           ressources qui sont en place, pour ne pas perdre  
2           vingt (20) ans. On a une formule qui marche  
3           bien -- elle peut toujours marcher mieux -- mais la  
4           formule est là. Elle peut être déplaçable. Puis il  
5           y a des gens qui ont l'expertise qui pourraient  
6           aider.

7                       *Wela'lieg.* Merci.

8           **MONSIEUR ROGER ECHAQUAN:**

9                       Moi, j'étais...

10          **LE COMMISSAIRE:**

11                      Vous avez parlé -- oh, excusez. Allez.

12          **MONSIEUR ROGER ECHAQUAN:**

13                      Moi, j'avais -- je pense que Dominic en a  
14                      parlé : c'est bien de pouvoir travailler dans le  
15                      fédéral -- dans le provincial, avant qu'ils soient  
16                      rendus dans le fédéral. C'est peut-être encore  
17                      mieux, hein...

18          **LE COMMISSAIRE:**

19                      Oui.

20          **MONSIEUR ROGER ECHAQUAN:**

21                      ... de pouvoir faire ça. Merci.

22          **LE COMMISSAIRE:**

23                      Vous avez parlé de La Macaza beaucoup. Est-ce que,  
24                      à votre connaissance, dans les autres pénitenciers  
25                      dans la province, il y a des choses semblables?

1            Peut-être à Sept-Iles? J'ai entendu parler de Sept-  
2            Iles. Maintenant, ailleurs, est-ce que c'est  
3            semblable?

4            **MONSIEUR DOMINIC RANKIN:**

5            Mais, dans mon temps, moi, il y avait toujours des  
6            rencontres de tous les intervenants, les  
7            Autochtones, on se réunissait -- toutes les années,  
8            on se réunissait, puis on parlait qu'est-ce qui se  
9            passe dans telle affaire. Je pense que  
10           c'est -- c'est partout -- c'est les mêmes, les  
11           problématiques, aussi, qu'on rencontre plus souvent,  
12           c'est la fameuse histoire de bureaucratie qu'on ne  
13           peut pas enlever, mais on peut adoucir.

14           Tu sais, c'est -- il y a des affaires comme ça  
15           qu'on peut travailler pour continuer de donner des  
16           bons services à des gens qui souffrent à  
17           l'intérieur, que ce soit Autochtones et les non-  
18           Autochtones. Il faut regarder que -- qu'on arrête  
19           de parler juste les Autochtones, puis il faut parler  
20           aussi les non-Autochtones.

21           Alors, moi, c'est -- aujourd'hui, c'est ma  
22           force, là, pour réunir, de faire une famille. On a  
23           juste une (1) planète, on est tous là, on marche  
24           pareil, on pense pareil, il y a le sang pareil. Il  
25           y a juste à l'extérieur qu'on retrouve les couleurs,



1 c'est la fierté, qu'on appelle, d'être fier qui tu  
2 es. Pour moi, c'est ça.

3 **MONSIEUR ROBERT BOURDON:**

4 Au fédéral, je vais parler de ce qui se passe  
5 présentement, parce que je suis très impliqué.  
6 J'arrive de Port-Cartier, puis...

7 **LE COMMISSAIRE:**

8 Oui.

9 **MONSIEUR ROBERT BOURDON:**

10 Au fédéral, il y a un grand changement qui se fait  
11 présentement. Il y a une réorganisation des  
12 ressources autochtones. Ils ont créé, à Archambault  
13 médium, ce que nous, on dit avec un petit sourire,  
14 la CIA -- le Centre d'intervention autochtone, et la  
15 raison, c'est d'amener tous les Autochtones qui  
16 rentrent en pénitencier d'avoir un (1) centre qui a  
17 les ressources de travailler avec eux immédiatement,  
18 au lieu de les lancer tout partout.

19 Maximum, ils vont à Port-Cartier, ils ont un  
20 sentier, un aîné superbe qui travaille semblable à  
21 ce qu'on fait. Mais en réunissant tous les  
22 Autochtones à un centre, ce qu'ils veulent faire,  
23 c'est d'utiliser un lieu qui a le plus de ressources  
24 possibles. Et c'est le nouveau mouvement, qu'au  
25 lieu d'avoir plusieurs pénitenciers qui ont des

1           ressources, d'essayer de les regrouper, excepté pour  
2           les pénitenciers spécialisés comme La Macaza.

3           Port-Cartier, c'est un max. J'étais là v'là  
4           trois (3) semaines, mais leur sentier va très bien  
5           dans leur monde. À Cowansville, ils vont réduire le  
6           nombre de population. À Drummondville, ils ont  
7           beaucoup de détenus que -- tu sais, il y a toujours  
8           des conflits où ça ne peut pas passer, mais ce  
9           qu'ils essaient de faire, c'est de mettre les  
10          Autochtones ensemble, pour faire un -- comme un  
11          *pool* -- une piscine -- de leur budget et de leurs  
12          ressources.

13          On ne sait pas comment que ça va marcher, mais  
14          c'est intelligent, dans le sens qu'ils peuvent  
15          concentrer que les Autochtones, tout de suite en  
16          arrivant en prison, ils commencent dans les  
17          programmes, ils commencent dans les cercles. Ça  
18          veut dire de ne pas attendre qu'ils font un  
19          transfert ailleurs.

20          Et le but, ce serait, au provincial aussi, que  
21          le travail démarre, et c'est ça la réorganisation.  
22          C'est un peu flou, comme toute réorganisation. On  
23          court un peu après une structure, mais c'est de  
24          concentrer les effectifs et les budgets, pour que le  
25          détenu ait le plus de ressources immédiatement à

1 l'entrée.

2 Parce qu'avant, ils attendaient, des fois, deux  
3 (2), trois (3), quatre (4), cinq (5), six (6) ans  
4 pour un programme, et ce n'est pas tolérable. On a  
5 beaucoup travaillé là-dessus les cinq (5) dernières  
6 années, et là, en dedans de deux (2) ans, quand il  
7 est rentré, il va être dans un programme adapté. Ça  
8 veut dire qu'on voit que, là, on commence à  
9 comprendre le système, Ottawa commence à ouvrir les  
10 yeux, voir, les ressources, il faut qu'elles soient  
11 à une (1) place.

12 C'est -- peut-être, pour le provincial, ils  
13 vont regarder que, oui, peut-être ça nous prend une  
14 (1) place, pour commencer le plus vite possible.

15 **MONSIEUR PIERRE PAPTIE:**

16 Oui. Moi, je ne parlerai pas longtemps, parce que  
17 j'ai assez parlé. Puis je voudrais juste remercier  
18 de nous avoir invités pour parler de ce qu'on a fait  
19 en détention en dedans de la -- c'est surtout à La  
20 Macaza. On a parlé beaucoup de La Macaza, puis je  
21 pense que si on veut vraiment nos futures  
22 générations, il faut penser aux futures générations  
23 aussi, futures générations, il faut donner les  
24 enseignements dès le début, pour qu'ils ne rentrent  
25 pas dans une détention. C'est très important pour

1           moi aussi.

2                   *Meegwetch.*

3           **MONSIEUR ROGER ECHAQUAN:**

4           *Meegwetch.* (S'exprime en langue autochtone). Je  
5           suis content d'être ici. Je remercie ceux qui m'ont  
6           invité. *Meegwetch.* Merci.

7           **MONSIEUR ROBERT BOURDON:**

8           Merci beaucoup.

9           **LE COMMISSAIRE:**

10           Alors, si on a fait le tour, je vais vous remercier.  
11           Merci beaucoup d'avoir accepté notre invitation. Je  
12           pense que c'est intéressant, ce que vous avez vécu,  
13           ce que vous avez réussi à bâtir.

14                   On me dit ça a pris vingt (20) ans, arriver à  
15           quelque chose. On me dit aussi : il faudrait faire  
16           quelque chose au provincial, parce que les gens ont  
17           une sentence provinciale, ou plusieurs, avant  
18           d'avoir une sentence fédérale, qui est plus de deux  
19           (2) ans, évidemment, tout le monde le sait. Et le  
20           fait de rencontrer des aînés, d'avoir un contact  
21           avec les enseignements, avec les cérémonies, les  
22           traditions, peut faire en sorte de les éloigner des  
23           situations qui, éventuellement, pourraient les  
24           amener au pénitencier.

25                   Ça, j'ai compris le message, et j'espère qu'on

1 nous écoute. Il y a des gens au gouvernement qui  
2 écoutent, qui nous suivent, je suis persuadé, puis  
3 nous, on -- je le retiens, en tout cas, ce que vous  
4 avez dit, puis peut-être que vous allez le relire un  
5 jour, éventuellement.

6 Et j'ai compris aussi que quand les gens  
7 sortent d'une sentence, bien, il faudrait -- vous ne  
8 l'avez pas dit comme ça, là, mais je pense qu'il  
9 faudrait faire plus que leur donner un sac brun puis  
10 un billet d'autobus.

11 **MONSIEUR DOMINIC RANKIN:**

12 Exactement. Bien dit.

13 **LE COMMISSAIRE:**

14 Il faudrait peut-être qu'il y ait un genre d'accueil  
15 pour les aider à se réintégrer dans la société.  
16 Qu'est-ce qui se fait -- bien, en tout cas, peut-  
17 être qu'on aura à regarder ces choses-là  
18 éventuellement, mais j'ai compris que c'est une  
19 préoccupation pour vous, hein, parce que les gens  
20 peuvent se retrouver en itinérance, et s'ils sont  
21 comme une feuille au vent, puis il n'y a rien,  
22 Pierre disait, peut-être que, dans leur communauté,  
23 ils ont le sentiment qu'ils ne seront pas bien  
24 reçus -- bon. C'est tout des choses qui doivent  
25 être planifiées, quoiqu'on nous parlait cette

1            semaine de plan, quand on arrive aux libérations  
2            conditionnelles, de plan de -- d'un plan pour le  
3            futur, pas rien qu'avoir une job, mais quel genre de  
4            plan de vie. Alors, peut-être que ce sont des  
5            choses importantes, puis sur lesquelles il faut  
6            travailler, se pencher.

7            En tout cas, moi, je vous félicite de la  
8            préoccupation que vous avez d'éviter que des frères  
9            autochtones se retrouvent dans des situations  
10           isolées, où ils n'ont aucun contact avec la  
11           spiritualité, les traditions, les arts, de leur  
12           donner un contact, de leur donner des raisons de  
13           vivre, de faire en sorte qu'ils puissent recouvrer  
14           l'estime de soi, puis aller de l'avant. En tout  
15           cas, je vous félicite des efforts. Ça ne doit pas  
16           être facile.

17           Là, vous avez conté un peu comment ça a pu se  
18           passer en arrivant la première fois là-  
19           bas -- c'est -- j'imagine que -- je trouve que vous  
20           avez beaucoup de mérite d'avoir fait ça. Je vous  
21           encourage, pour ceux qui continuent, qui prennent la  
22           relève de Dominic et Pierre, là, ceux qui prennent  
23           la relève -- puis d'Oscar, aussi, vous avez dit,  
24           bien, je vous félicite et je vous encourage à  
25           continuer. Je pense que vous faites beaucoup de

1 bien autour de vous, et je vous remercie beaucoup au  
2 nom de tous ces gens-là. Merci.

3 **MONSIEUR ROBERT BOURDON:**

4 *Wela'lieg.* Merci à vous.

5 **LE COMMISSAIRE:**

6 Alors, s'il n'y a rien d'autre, on va ajourner à  
7 demain matin, neuf heures (9 h 00)? Oui?

8 **MONSIEUR DOMINIC RANKIN:**

9 Est-ce qu'on peut faire le cercle, avant de partir,  
10 puis...

11 **LE COMMISSAIRE:**

12 Oui.

13 **MONSIEUR DOMINIC RANKIN:**

14 Pour fermer la journée, puis...?

15 **LE COMMISSAIRE:**

16 Oui. Oui.

17 **MONSIEUR DOMINIC RANKIN:**

18 Oui?

19 **LE COMMISSAIRE:**

20 Oui.

21 **MONSIEUR DOMINIC RANKIN:**

22 On va aller au centre.

23 **LE COMMISSAIRE:**

24 Alors, je comprends que vous invitez tous les gens  
25 qui sont dans la salle?

1       **MONSIEUR DOMINIC RANKIN:**

2           Oui, oui. Oui.

3       (Les participants forment un cercle au centre de la  
4       salle.)

5       **MONSIEUR DOMINIC RANKIN:**

6           C'est toujours important, les peuples nomades, de  
7           fermer avec un cercle d'amitié, et ce sont des  
8           peuples qui -- des trappeurs, des chasseurs et des  
9           pêcheurs, qui ont toujours -- on appelle ça aussi le  
10          (inaudible), la nourriture des esprits, qui veut  
11          notre protection, et c'est une -- comme un genre de  
12          prière, et on demande au Grand Esprit. Je vais  
13          utiliser ma langue maternelle.

14          C'est important, aussi, que les femmes soient  
15          présentes dans les cercles comme ça. Et les femmes,  
16          elles ont été oubliées, ils ont enlevé toute leur  
17          médecine, et c'est leur médecine, les femmes, ici.  
18          Et je demande au Grand Esprit de nous redonner tout  
19          ça, et donner de nouvelles visions à tous les  
20          peuples qui vivent dans les endroits -- dans les  
21          prisons fédérales et provinciales.

22          J'ai eu l'expérience d'aller faire un *matato*,  
23          un *sweat lodge* dans l'Ouest, dans le -- intérieur,  
24          dans la prison juste des femmes, et c'était  
25          une -- vraiment un bel enseignement, quand les



1 femmes, elles ont commencé à parler qu'elles étaient  
2 là avant le pouvoir.

3 *Meegwetch* (s'exprime en langue autochtone).

4 -----

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

Je soussignée, **LOUISE ANNE CEGELSKI**, sténographe  
officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office  
que les pages qui précèdent sont et contiennent la  
transcription exacte et fidèle, au meilleur de mes  
connaissances et de mon jugement, de l'enregistrement  
numérique effectué hors de mon contrôle et au meilleur de  
la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à  
la loi.

Et j'ai signé,

17

*Louise Anne Cegelski*  
LV

21

22

23

---

**LOUISE ANNE CEGELSKI**  
Sténographe officielle n° 284087-1